RCS : CHAMBERY
Code greffe : 7301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CHAMBERY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-C)

Numéro de gestion : 1961 B 50002
Numéro SIREN : 076 120 021
Nom ou dénomination : TIVOLY

Ce dépôt a été enregistré le 16/06/2020 sous le numéro de dépôt 5087

Greffe du tribunal de commerce de Chambéry

Documents comptables déposés en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 16/06/2020

Numéro de dépôt : 2020/5087

Déposant :

Nom/dénomination : TIVOLY

Forme juridique : Société anonyme

N° SIREN : 076 120 021

N° gestion : 1961 B 50002

Copie certifiée conforme
DP / 16/06/2020 16:15:07
N° de dépôt - 2020/5087 / 076120021

TIVOLY
266, route Portes de Tarentaise
73790 TOURS-en-SAVOIE
FRANCE
Tél. 33(0)4 79 89 59 59
076 120 021 RCS CHAMBERY

A - Comptes consolidés

Au 31 décembre 2019 les comptes consolidés du groupe Tivoly sont présentés conformément aux principes et méthodes définis par le référentiel international IFRS (International Financial Reporting Standards) tel qu'adopté dans l'union européenne.

Ils présentent en milliers d'euros :
- L'état de la situation financière
- L'état du résultat net consolidé
- L'état des autres éléments du résultat global
- L'état de variation des capitaux propres consolidés
- Le tableau des flux de trésorerie
- Les annexes aux comptes consolidés.

Ils sont présentés comparativement avec les comptes consolidés au 31 décembre 2018 (également établis en normes IFRS).

Les états financiers consolidés présentent la situation comptable de Tivoly et de ses filiales (le "Groupe").

Organisé à Tours en Savoie le 20 mars 2020, le conseil d'administration a arrêté les états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2019. Ils seront approuvés par l'assemblée générale du 15 mai 2020.

Copie certifiée conforme à l'original

Copie certifiée conforme
DP / 16/06/2020 16:15:07
N° de dépôt - 2020/5087 / 076120021

I - Etat de la situation financière

Actif	Notes	2019	2018 (*)
Goodwill	II / 1.1	5 241	5 233
Autres immobilisations incorporelles	II / 1 1	3 316	3 277
Total immobilisations incorporelles		8 557	8 510
Terrains	II / 1 2	1 013	1 011
Constructions	II / 1 2	4 774	1 894
Installations techniques	II / 1.2	11 130	9 813
Autres immobilisations corporelles	II / 1 2	3 483	3 215
Total immobilisations corporelles		20 398	15 932
Actifs financiers	II / 1 3	1 061	975
Actifs d'impôts différés	II / 8	2 531	2 578
Total actif non courant		32 547	27 996
Stocks et en-cours	II / 2.1	28 005	28 175
Clients et autres débiteurs	II / 2 2	13 852	13 012
Autres créances	II / 2 2	3 932	4 375
Dérivés actifs à moins d'un an	II / 2 2	65	136
Trésorerie et équivalents de trésorerie	II / 2.3	7 297	6 118
Total actif courant		53 151	51 814
Total de l'actif		85 698	79 810

Les notes annexes présentées font partie intégrante des comptes consolidés.
(*) Le Groupe a appliqué pour la première fois la norme IFRS 16 au 1er janvier 2019. En raison de la méthode de transition choisie (rétrospective simplifiée), les données comparatives ne sont pas retraitées.

Passif	Notes	2019	2018 (*)
Capital social	II / 3 1	11 080	11 080
Réserves liées au capital	II / 3.1	6 051	6 051
Réserves et report à nouveau	II / 3 1	14 569	11 926
Ecart de conversion	II / 3 2	371	199
Cash Flow Hedge	II / 10 4 2	(3)	9
Résultat de l'exercice		1 934	3 374
Capitaux propres attribuables au groupe		34 002	32 639
Participations ne donnant pas le contrôle - Réserves		363	387
Participations ne donnant pas le contrôle - Résultat		29	(3)
Total Participations ne donnant pas le contrôle		392	384
Total capitaux propres		34 394	33 023
Provisions	II / 4	3 683	3 401
Passifs d'impôts différés	II / 8	1 253	1 425
Emprunts et dettes financières	II / 5.1	16 166	13 589
Total Passif non courant		21 102	18 416
Provisions	II / 4	0	0
Emprunts et dettes financières	II / 5.1	7 144	5 280
Mobilisation de créances commerciales	II / 5.1	2 508	1 651
Fournisseurs et autres créditeurs	II / 5.2	20 551	21 441
Total Passif courant		30 203	28 372
Total des capitaux propres et du passif		85 698	79 810

Les notes annexes présentées font partie intégrante des comptes consolidés.
(*) Le Groupe a appliqué pour la première fois la norme IFRS 16 au 1er janvier 2019. En raison de la méthode de transition choisie (rétrospective simplifiée), les données comparatives ne sont pas retraitées.

Copie certifiée conforme
DP / 16/06/2020 16:15:07
N° de dépôt - 2020/5087 / 076120021

II - Etat du résultat net consolidé

Au 31 décembre	Notes	2019	2018 (*)
Revenu	I / 11.1	**82 888**	**80 533**
Autres produits d'exploitation		**315**	**372**
Achats consommés		**(28 122)**	**(28 034)**
Variation stocks produits finis		**(602)**	**2 235**
Autres charges externes		**(13 455)**	**(14 565)**
Impôts et taxes		**(1 231)**	**(1 487)**
Charges de personnel		**(32 469)**	**(31 801)**
Subventions d'exploitation		**580**	**347**
Amortissements des immobilisations		**(4 501)**	**(3 393)**
Autres charges de gestion courante		**(539)**	**(404)**
Autres produits de gestion courante		**161**	**236**
Résultat opérationnel courant		**3 023**	**4 040**
Autres produits et charges opérationnels (**)	II / 6	**0**	**494**
Résultat opérationnel		**3 023**	**4 534**
Produits de trésorerie et équivalent de trésorerie	II / 7	**0**	**0**
Coût de l'endettement financier brut	II / 7	**(300)**	**(314)**
Autres charges financières	II / 7	**(574)**	**(560)**
Autres produits financiers	II / 7	**680**	**682**
Charge d'impôt sur le résultat	II / 8	**(867)**	**(971)**
Résultat		**1 962**	**3 372**
Résultat attribuable à la société mère		**1 934**	**3 374**
Résultat attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle		**29**	**(3)**
Résultat par action	I / 14	**1,75**	**3,06**
Résultat dilué par action	I / 14	**1,75**	**3,06**

Les notes annexes présentées font partie intégrante des comptes consolidés.

(*) Le Groupe a appliqué pour la première fois la norme IFRS 16 au 1er janvier 2019. En raison de la méthode de transition choisie (rétrospective simplifiée), les données comparatives ne sont pas retraitées.

(**) Les Autres produits et charges opérationnels de 2018 correspondent au complément de badwill comptabilisé par le Groupe Tivoly, suite au rachat des participations résiduelles ne conférant pas le contrôle (5,87%) de FFDM Tivoly (anciennement FFDM S.A. et indirectement de FFDM Pneumat), la transaction ayant été considérée comme une « seule opération » avec la prise de contrôle réalisée précédemment.

III - Etat des autres éléments du résultat global

	Notes	2019	2018 (*)
Résultat		**1 962**	**3 372**
Eléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat :			
- Avantages au personnel		**(230)**	**(330)**
- Effets fiscaux des produits et charges non comptabilisés en résultat / avantages au personnel		**75**	**101**
- Impact changement attendu du taux d'imposition non-comptabilisé en résultat		**0**	**0**
		(155)	**(229)**
Eléments suceptibles d'être reclassés ultérieurement en résultat :			
- Ecarts de conversion		**173**	**142**
- Instruments financiers		**(17)**	**117**
- Effets fiscaux des produits et charges non comptabilisés en résultat		**5**	**(39)**
		161	**220**
Résultat global de l'exercice		**1 968**	**3 363**

Les notes annexes présentées font partie intégrante des comptes consolidés.

(*) Le Groupe a appliqué pour la première fois la norme IFRS 16 au 1er janvier 2019. En raison de la méthode de transition choisie (rétrospective simplifiée), les données comparatives ne sont pas retraitées.

Copie certifiée conforme
DP / 16/06/2020 16:15:07
N° de dépôt - 2020/5087 / 076120021

IV - Etat de variation des capitaux propres consolidés

	Notes	Capital	Réserves liées au capital	Résultat et réserves consolidés	Cash flow Hedge	Actions propres	Ecarts de conversion	Capitaux propres - Part du Groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Total Capitaux Propres
Au 31 décembre 2017 (*)		**11 080**	**6 051**	**12 840**	**(70)**	**0**	**47**	**29 947**	**958**	**30 905**
Ecarts de conversion	II / 3.2			0			151	**151**	(9)	**142**
Instruments financiers IFRS 9	II / 10			0	78			**78**	0	**78**
Éléments susceptibles d'être reclassés en résultat		**0**	**0**	0	78	**0**	**151**	**229**	(9)	**220**
Avantage au personnel				(228)	0			**(228)**	(1)	**(229)**
Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat		**0**	**0**	**(228)**	**0**	**0**	**0**	**(228)**	**(1)**	**(229)**
Autres éléments du résultat global		**0**	**0**	**(228)**	**78**	**0**	**151**	**1**	**(10)**	**(8)**
Résultat de l'exercice				**3 374**				**3 374**	**(3)**	**3 372**
Total des produits et charges comptabilisés au titre de la période		**0**	**0**	**3 147**	**78**	**0**	**151**	**3 376**	**(13)**	**3 363**
Actions propres				(20)				**(20)**	0	**(20)**
Autres				0				**0**	0	**0**
Engagement de rachat de minoritaires				0				**0**	0	**0**
Variations de périmètre (**)				(3)				**(3)**	(556)	**(559)**
Augmentations de capital		0		0				**0**	0	**0**
Dividendes versés				(661)				**(661)**	(6)	**(667)**
Au 31 décembre 2018 (*)		**11 080**	**6 051**	**15 302**	**9**	**0**	**198**	**32 639**	**384**	**33 023**
Ecarts de conversion	II / 3.2			0			172	**172**	0	**173**
Instruments financiers IFRS 9	II / 10				(12)			**(12)**	(0)	**(12)**
Éléments susceptibles d'être reclassés en résultat		**0**	**0**	**0**	**(12)**	**0**	**172**	**161**	**0**	**161**
Avantage au personnel				(153)				**(153)**	(1)	**(155)**
Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat		**0**	**0**	**(153)**	**0**	**0**	**0**	**(153)**	**(1)**	**(155)**
Autres éléments du résultat global		**0**	**0**	**(153)**	**(12)**	**0**	**172**	**7**	**(1)**	**6**
Résultat de l'exercice				1 934				**1 934**	29	**1 962**
Total des produits et charges comptabilisés au titre de la période		**0**	**0**	**1 780**	**(12)**	**0**	**172**	**1 941**	**27**	**1 968**
Actions propres				83				**83**		**83**
Autres				0				**0**		**0**
Engagement de rachat de minoritaires				0				**0**		**0**
Variations de périmètre				1				**1**	(5)	**(4)**
Augmentations de capital				0				**0**		**0**
Dividendes versés				(662)				**(662)**	(15)	**(676)**
Au 31 décembre 2019		**11 080**	**6 051**	**16 504**	**(3)**	**(0)**	**370**	**34 002**	**392**	**34 394**

Les notes annexes présentées font partie intégrante des comptes consolidés.

(*) Le Groupe a appliqué pour la première fois la norme IFRS 16 au 1er janvier 2019. En raison de la méthode de transition choisie (rétrospective simplifiée), les données comparatives ne sont pas retraitées.

(**) Les variations du périmètre en 2018 correspondent principalement au rachat des participations résiduelles ne conférant pas le contrôle (5,92%) de FFDM Tivoly (anciennement FFDM S.A., et indirectement de FFDM Pneumat).

Copie certifiée conforme
DP / 16/06/2020 16:15:07
N° de dépôt - 2020/5087 / 076120021

V - Tableau des flux de trésorerie

	Notes	2019	2018 (*)
Opérations d'exploitation			
Résultat		1 962	3 372
Amortissements des immobilisations		4 501	3 393
Dotation et reprise sur provision pour risques et charges		(68)	(18)
Résultat de cession d'immobilisations		(42)	(33)
Incidence des instruments dérivés et autres instruments similaires		42	4
Produits n'ayant pas donné lieu à un encaissement (**)		(150)	(494)
Paiement de contribution n'impactant pas le résultat		0	(127)
Charge d'impôt		867	971
Coût de l'endettement financier net		430	303
Variation du besoin en fonds de roulement		(1 309)	(3 513)
Intérêts payés		(571)	(446)
Impôt sur le résultat payé		(513)	(900)
Flux net de trésorerie généré par l'activité		**5 148**	**2 512**
Opérations d'investissement			
Intérêts reçus		142	144
Acquisitions d'immobilisations incorporelles		(409)	(231)
Acquisitions d'immobilisations corporelles		(4 320)	(3 519)
Produit de cession d'immobilisations corporelles		118	62
Acquisition de minoritaires et de filiale, nette de trésorerie acquise		0	0
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement		**(4 469)**	**(3 545)**
Opérations de financement			
Augmentation de capital dans les filiales		0	0
Encaissements provenant de nouveaux emprunts		5 565	4 005
Remboursements d'emprunts		(4 416)	(4 090)
Remboursement dettes de loyers IFRS16		(1 444)	0
Variation des mobilisations de créances		857	1 377
Augmentation de pourcentage d'intérêts sans prise de contrôle		(4)	(65)
Dividendes versés		(676)	(667)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement		**(118)**	**560**
Impact des variations de taux de change		**47**	**27**
Augmentation (diminution) totale de la trésorerie		**608**	**(446)**
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice	II / 2.3	5 715	6 161
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice	II / 2.3	6 323	5 715
Augmentation (diminution) totale de la trésorerie et équivalents de trésorerie		**608**	**(446)**

	2019	2018 (*)
Variation des stocks	311	(5 613)
Variation des créances clients	(799)	2 524
Variation des dettes fournisseurs	(1 716)	642
Variation créances et dettes fiscales et sociales	(252)	(1 278)
Variation des autres créances et dettes	1 146	213,031
Variation du Besoin en Fonds de Roulement	**(1 309)**	**(3 513)**

Les notes annexes présentées font partie intégrante des comptes consolidés.
(*) Le Groupe a appliqué pour la première fois la norme IFRS 16 au 1er janvier 2019. En raison de la méthode de transition choisie (rétrospective simplifiée), les données comparatives ne sont pas retraitées.
(**) Au 31/12/2019, comptabilisation chez Tivoly en résultat d'avances conditionnées versées par différents organismes sur les exercices précédents.
Au 31/12//2018, badwill issu de l'acquisition des participations ne conférant pas le contrôle du sous-groupe FFDM

Copie certifiée conforme
DP / 16/06/2020 16:15:07
N° de dépôt - 2020/5087 / 076120021

VI - Annexe aux comptes consolidés

Faits significatifs de l'exercice

Suite au déménagement des sites de production de Jiading à Changshu en 2018 et à la création des nouvelles sociétés TIVOLY TOOL MANUFACTURING (Changshu) CO LTD et TIVELON TOOL PACKAGING MANUFACTURING (Changshu) CO LTD, la société TIVOLY TOOL (Jiading) CO LTD a été dissoute et liquidée en date du 12 décembre 2019.
Cette opération n'a pas eu d'impact significatif sur les comptes consolidés.

Evènements postérieurs à la clôture

Point sur la crise sanitaire – COVID-19 :
La crise sanitaire déclenchée par la propagation du COVID-19 a conduit TIVOLY à prendre des mesures radicales en lien avec celles des gouvernements français et européens. En ces circonstances exceptionnelles, la priorité de TIVOLY est d'assurer la protection de ses collaborateurs et de participer à la résolution de la crise mondiale car il en va de l'intérêt général. Nous envisageons à partir du lundi 23 mars 2020, de progressivement fermer les sites de production en Europe continentale pour une durée d'une semaine reconductible. En parallèle, TIVOLY s'efforce de mettre en place une organisation de crise afin d'assurer la continuité de ses relations commerciales pendant cette période perturbée.
En Amérique du Nord, nous suivons attentivement la situation pour anticiper la mise en place de mesures de sécurité sanitaires appropriées, afin de préserver la santé des équipes, et d'assurer, dans l'éventualité d'un shut down, un service minimum aux clients dont l'activité pourrait être considérée comme prioritaire par les autorités.
En Asie, les sites sont de nouveau opérationnels à 100 % depuis début mars dans des conditions sanitaires adaptées aux circonstances.
TIVOLY travaille activement pour anticiper les nouvelles organisations nécessaires pour assurer la sortie du confinement, afin d'assurer une reprise d'activité préservant la sécurité sanitaire pour l'ensemble des collaborateurs et des parties prenantes du groupe.
A la date de rédaction des présentes, l'impact de cette épidémie sur les résultats 2020 de TIVOLY est difficile à quantifier, même si le groupe reste confiant dans ses atouts dans un contexte caractérisé par cette nouvelle incertitude liée à l'épidémie de Coronavirus.

I - Règles et méthodes comptables

Tivoly est une entreprise qui est domiciliée en France. Les états financiers consolidés de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 comprennent la Société et ses filiales (l'ensemble désigné comme « le Groupe »). Les comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 20 mars 2020, ils ne seront définitifs qu'à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra le 15 mai 2020.

1 - Méthodes et principes comptables

Les comptes consolidés du Groupe Tivoly ont été établis en conformité avec les International Financial Reporting Standards (IFRS) tels qu'adoptés dans l'Union Européenne.

Le Groupe a adopté la norme IFRS 16 Contrats de location pour la première fois au 1er janvier 2019. Les changements de méthodes comptables sont décrits à la note 1.1.

Les informations financières consolidées sont présentées en milliers d'euros et toutes les valeurs sont arrondies au millier le plus proche sauf indication contraire.

Les états financiers sont préparés sur la base du coût historique à l'exception de certaines catégories d'actifs et de passifs, dont notamment les instruments financiers dérivés comptabilisés à leur juste valeur.

Copie certifiée conforme
DP / 16/06/2020 16:15:07
N° de dépôt - 2020/5087 / 076120021

Pour préparer les informations financières conformément aux principes comptables généralement admis, la direction du Groupe Tivoly doit procéder à des estimations et faire des hypothèses qui affectent les montants présentés au titre des éléments d'actif et de passif ainsi que les informations fournies sur les actifs et passifs éventuels à la date d'établissement de ces informations financières et les montants présentés au titre des produits et charges de l'exercice.

Les estimations concernent principalement :

- Les tests de dépréciation des actifs immobilisés puisqu'ils sont basés sur des flux de cash flows futurs estimés, des hypothèses de taux de croissance, de rentabilité et d'actualisation (cf. partie II note 1 1.1).
- La détermination du caractère recouvrable des impôts différés actifs.
- La détermination des obligations en matière de retraite et autres avantages au personnel (hypothèses actuarielles).

La direction revoit ses estimations et appréciations de manière constante sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables, qui constituent le fondement de ses appréciations de la valeur comptable des éléments d'actif et de passif. Les résultats réels pourraient différer sensiblement de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes.

L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de l'exercice du changement s'il n'affecte que cet exercice ou au cours de l'exercice du changement et des exercices ultérieurs si ceux-ci sont également affectés par le changement.
Les règles et méthodes comptables appliquées par le groupe dans les états financiers consolidés sont identiques à celles utilisées dans les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2018, à l'exception de l'impact de la première application de la norme IFRS 16 Contrats de location.

Normes, amendement de normes et interprétations applicables depuis le 1er janvier 2019 :

- IFRS 16 – Contrats de location.
- Modifications d'IFRS 9 – Clause de remboursement anticipé prévoyant une compensation négative.
- Interprétation IFRIC 23 – Incertitude relative aux traitements fiscaux.
- Modifications d'IAS 28 – Intérêts à long terme dans des entités associées et des coentreprises.
- Modifications d'IAS 19 – Modification, réduction ou liquidation d'un régime.
- Améliorations annuelles des IFRS – Cycle 2015-2017.

A l'exception d'IFRS 16 Contrats de location, dont les impacts sont présentés note § 1.1, les autres nouvelles normes et interprétations n'ont pas eu d'incidence significative sur les comptes du Groupe.

Nouvelles normes, amendements et interprétations publiés par l'IASB endossés par l'Union Européenne et d'application ultérieure :

- Modifications d'IAS 1 et IAS 8 – Définition de l'importance relative.
- Modification des références au cadre conceptuel dans les normes.

Le Groupe n'a pas appliqué ces nouvelles normes par anticipation.

Nouvelles normes, amendements et interprétations publiés par l'IASB mais non encore endossés par l'Union Européenne :

- IFRS 17 – Contrats d'assurance.
- IFRS 14 – Comptes de report réglementaires.

Le processus de détermination des impacts potentiels de l'application de ces nouvelles normes, amendements et interprétations sur les comptes consolidés du Groupe est en cours.

Copie certifiée conforme
DP / 16/06/2020 16:15:07
N° de dépôt - 2020/5087 / 076120021

1.1 - Changements de méthodes comptables

À l'exception des mentions ci-après, les méthodes comptables retenues pour les présents états financiers sont les mêmes que celles qui étaient appliquées aux états financiers consolidés du Groupe pour l'exercice clos au 31 décembre 2018.

Application par le Groupe de la norme IFRS 16 Contrats de location :

IFRS 16 introduit pour le preneur un modèle unique de comptabilisation au bilan des contrats de location. Le preneur comptabilise un actif « droit d'utilisation » qui représente son droit d'utiliser l'actif sous-jacent, et une dette de loyers au titre de son obligation à payer le loyer. Côté bailleur, la comptabilité reste similaire à celle pratiquée selon les méthodes comptables antérieures.

Le Groupe a appliqué la norme IFRS 16 selon la méthode rétrospective simplifiée, qui préconise d'enregistrer le cumul de l'effet de l'adoption d'IFRS 16 en ajustement du solde des résultats non distribués au 1er janvier 2019. En conséquence, les informations comparatives présentées pour 2018 n'ont pas été retraitées et elles sont donc présentées, comme précédemment, selon les principes de la norme IAS 17 et de ses interprétations.

a) Définition d'un contrat de location :

Jusqu'ici, le Groupe déterminait à la signature du contrat si un accord constituait ou comportait un contrat de location, conformément aux dispositions de l'interprétation IFRIC 4 « Déterminer si un accord contient un contrat de location ». Le Groupe apprécie dorénavant si un contrat est ou contient une location en se fondant sur la nouvelle définition d'un contrat de location. Selon IFRS 16, un contrat ou une partie d'un contrat est ou contient une location s'il accorde le droit de contrôler l'utilisation d'un actif identifié pour une certaine durée, en échange d'une contrepartie.
À la date de transition, le groupe a choisi d'appliquer la mesure de simplification consistant à conserver les analyses passées pour l'identification des contrats de location et de n'appliquer IFRS 16 qu'aux contrats qualifiés précédemment de location. Les contrats qui n'avaient pas été identifiés en tant que contrats de location selon IAS 17 et IFRIC 4 n'ont pas fait l'objet d'une nouvelle analyse. Il s'ensuit que la définition d'un contrat de location au sens d'IFRS 16 n'a été appliquée que pour les contrats conclus ou modifiés à partir du 1er janvier 2019.

Lors de la conclusion ou de la réappréciation d'un contrat comportant une composante location, le Groupe alloue la rémunération prévue au contrat à chaque composante, location et non location, sur la base de leur prix distinct relatif. Le Groupe a choisi de comptabiliser uniquement les composantes locations.

b) En tant que preneur :

Le Groupe est preneur de plusieurs biens, y compris immobiliers, équipement informatique ou véhicules.
En tant que preneur, le Groupe classait précédemment les contrats de location en tant que contrats de location simple ou contrat de location-financement en évaluant si le contrat transférait la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété au bailleur. Selon IFRS 16, le Groupe comptabilise un actif « droit d'utilisation » et une dette de loyers pour la plupart des contrats de location, ainsi, dorénavant ces derniers figurent au bilan.
Le Groupe a toutefois choisi de ne pas comptabiliser d'actif « droit d'utilisation » ni de dette de loyers pour les biens de faible valeur (<5000 USD tels que certains équipements informatiques) et pour les contrats ayant une durée inférieure à 1 an à la date de transition. Les loyers payés au titre de ces contrats sont ainsi constatés en charges sur une base linéaire pendant toute la durée de location.
Le Groupe présente l'actif « droit d'utilisation » dans le poste des immobilisations corporelles, sur la même ligne que les actifs sous-jacents de même nature dont il a la pleine propriété.
Le tableau ci-dessous récapitule les valeurs nettes comptables des actifs « droit d'utilisation ».

Copie certifiée conforme
DP / 16/06/2020 16:15:07
N° de dépôt - 2020/5087 / 076120021

	Immeubles	Autres immobilisations corporelles	Total
Solde au 1er janvier 2019	3 614	359	**3 973**
Solde au 31 décembre 2019	3 014	355	**3 368**

Le Groupe présente les dettes de loyers dans le poste « Emprunts et dettes financières » de l'état de la situation financière.

- Principes comptables significatifs

Le Groupe comptabilise un actif « droit d'utilisation » et une dette de loyers à la date de début du contrat de location. L'actif « droit d'utilisation » est initialement évalué au coût, puis ensuite au coût diminué de tout amortissement et de toute perte de valeur cumulée, le montant pouvant être ajusté en fonction de certaines réévaluations du passif de loyers.

La dette de loyers est initialement évaluée à la valeur actualisée des loyers dus non encore payés à la date de début du contrat. Le taux d'actualisation utilisé correspond au taux d'intérêt implicite du contrat ou, s'il ne peut être aisément déterminé, au taux d'emprunt marginal (taux spécifique par pays). C'est ce dernier taux que le Groupe utilise généralement en tant que taux d'actualisation.
La dette de loyers est ensuite augmentée de la charge d'intérêts et diminuée des montants de loyers payés. Elle est réévaluée en cas de modification des loyers futurs suite à un changement d'indice ou de taux, à une nouvelle estimation du montant à payer attendu au titre d'une garantie de la valeur résiduelle ou, le cas échéant, d'une réévaluation de l'exercice d'une option d'achat ou de prolongation ou du non exercice d'une option de résiliation (qui deviennent alors raisonnablement certain).

- Transition

Le Groupe comptabilisait jusqu'à présent ses contrats de location de biens immobiliers en tant que contrats de location simple selon IAS 17. Ces contrats sont généralement d'une durée comprise entre 1 an et quinze ans.
À la date de transition, les dettes de loyers des contrats qualifiés de contrats de location simple selon IAS 17 ont été évaluées à la valeur des loyers restant dus, actualisée au moyen d'un taux d'emprunt marginal au 1er janvier 2019. Les actifs « droit d'utilisation » sont évalués à un montant égal à celui de la dette de loyers, retraité des loyers payés d'avance ou restant dus comptabilisés au bilan – c'est l'approche que le Groupe a choisie pour tous ses contrats de location.

Le Groupe a utilisé les mesures de simplification pratiques suivantes dans le cadre de l'application d'IFRS 16 aux contrats précédemment qualifiés de contrats de location simple selon IAS 17 :

– il a fait usage de la possibilité de ne pas comptabiliser d'actif « droit d'utilisation » ni de dette de loyers au titre de contrats de location d'une durée résiduelle inférieure à 12 mois ;

– il n'a pas intégré les coûts directs initiaux liés à l'évaluation de l'actif « droit d'utilisation » à la date de première application de la norme ;

– il s'est appuyé sur l'expérience passée pour déterminer la durée du contrat si ce dernier comportait des options de prolongation ou de résiliation.

c) Conséquences pour les états financiers :

- Impact sur la transition :

Dans le cadre de la transition à IFRS 16, le Groupe a comptabilisé au bilan des actifs « droit d'utilisation » et des dettes de loyers supplémentaires au passif. Les effets de la transition sont résumés ci-dessous.

	1er janvier 2019
Actifs « droit d'utilisation » présentés dans les immobilisations corporelles	**3 973**
Passifs de loyers	**3 973**

Copie certifiée conforme
DP / 16/06/2020 16:15:07
N° de dépôt - 2020/5087 / 076120021

Pour évaluer les dettes de loyers des contrats de location qui étaient classés auparavant parmi les contrats de location simple, le Groupe a actualisé les paiements de loyers sur la base de son taux d'emprunt marginal (par pays) au 1er janvier 2019. Le taux moyen pondéré utilisé varie entre 1 % et 5,7 %.

- Réconciliation entre les engagements au 31 décembre 2018 et les engagements locatifs IFRS16 au 1er janvier 2019 :

	1er janvier 2019
Engagements au titres des contrats de locations simples au 31 décembre 2018	**5 470**
Exemption de comptabilisation des contrats de location portant sur des actifs de faibles valeurs	(53)
Exemption de comptabilisation des contrats de location dont la durée résiduelle était inférieure à 12 mois au moment de la transition	(78)
Charges ne correspondant pas aux loyers (composantes non-location).	(830)
Engagements locatifs non actualisés au titre d'IFRS16 au 1er janvier 2019	**4 509**
Engagements locatifs actualisés au titre d'IFRS16 au 1er janvier 2019	**3 973**
Passifs de location financement au 1er janvier 2019	**1 075**
Dettes de loyers comptabilisées au 1er janvier 2019	**5 048**

- Impact sur les comptes de la période :

En conséquence de l'application de la norme IFRS 16 aux contrats de location précédemment qualifiés de contrats de location simple, le Groupe a comptabilisé 3368 milliers d'euros d'actifs « droit d'utilisation » et 3411 milliers d'euros de dettes de loyers au 31 décembre 2019.
Au titre également de ces contrats de location, le Groupe a comptabilisé des charges d'amortissement et des charges d'intérêts à la place des charges de loyers associées aux contrats de location simple. Pour 2019, il a ainsi été comptabilisé 820 milliers d'euros d'amortissements et 100 milliers d'euros de charges d'intérêts au titre de ces contrats de location, par rapport à une charge de location de 1713 milliers d'euros en 2018.

Un certain nombre d'autres normes nouvelles sont entrées en vigueur au 1er janvier 2019, elles n'ont eu aucun effet significatif sur les états financiers du Groupe.

2 - Périmètre et méthodes de consolidation

2.1 - Périmètre de consolidation

La filiale Chinoise, Tivoly Tools, filiale de Tivoly SA a été dissoute et liquidée en date du 12 décembre 2019.

Tivoly SA a racheté, au cours du premier semestre 2019 0,06 % de la société FFDM Tivoly. Le pourcentage de contrôle et d'intérêt dans la société est désormais de 98,24 %.

Le périmètre de consolidation au 31 décembre 2019 est le suivant :

Copie certifiée conforme
DP / 16/06/2020 16:15:07
N° de dépôt - 2020/5087 / 076120021

Raison sociale	Siège social		Pourcentage d'intérêt		Méthode de consolidation	Numéro identification
Tivoly	Tours en Savoie	France	100,00		IG	FR 56 076 120 021
FFDM Tivoly	Bourges	France	98,24		IG	FR 23 723 720 140
Tivoly Inc.	Derby Line	Etats-Unis	100,00		IG	56-1628 422
Neco	Elorrio	Espagne	99,73	(a)	IG	ES A 48 675 870
Compania Filial de Ermua SA (CFE)	Elorrio	Espagne	100,00		IG	ES A 48 425 318
Tivelon Trading	Shanghai	Chine	89,00	(c)	IG	9131000068405114XT
Tivelon Packaging	Shanghai	Chine	89,00	(c)	IG	91310000798981644E
Tivelon Company	Hong Kong	Chine	89,00		IG	1082964
Tivelon Tools Packaging Manufacturing	Changshu	Chine	89,00	(c)	IG	91320581MA1T56JU54
Tivoly Tool Manufacturing	Changshu	Chine	89,00	(c)	IG	91320581MA1T56C56E
Elite Tooling	Rotherham	Royaume-Uni	100,00		IG	GB 646 738 403
Tivoly DF	Mexico	Mexique	99,73	(b)	IG	TDF150611PYA

(a) Détention indirecte par l'intermédiaire de CFE de 99,73 %
(b) Détention indirecte par l'intermédiaire de Neco de 99,73 %
(c) Détention indirecte par l'intermédiaire de Tivelon Company de 89,00%
IG Intégration globale

Toutes les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation clôturent leur exercice social au 31 décembre.

2.2 - Méthodes de consolidation

Filiale
Une filiale est une entité contrôlée par le Groupe. Le Groupe contrôle une filiale lorsqu'il est exposé ou qu'il a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'il détient sur celle-ci. Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse.

Les filiales sont consolidées sur la base de leurs comptes annuels individuels, retraités pour être mis en conformité avec les principes comptables retenus par le groupe.
Le Groupe ne dispose ni de co-entreprises, ni d'activités conjointes ni de sociétés sur lesquelles il exercerait une influence notable.

Transactions éliminées dans les états financiers consolidés
Les soldes bilantiels, les pertes et gains latents, les produits et les charges résultant des transactions intragroupe sont éliminés lors de la préparation des états financiers consolidés.

3 - Méthodes de conversion des éléments en devises (IAS21)

3.1 - Conversion des opérations en devises

Les transactions en monnaie étrangère sont enregistrées en appliquant le cours de change en vigueur à la date de transaction.
Les actifs et les passifs monétaires libellés en monnaie étrangère à la date de clôture sont convertis au cours de clôture, et les écarts de change résultant de cette conversion sont enregistrés dans le compte de résultat.
Les actifs et les passifs non monétaires libellés en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis en utilisant le cours de change à la date de transaction. Les actifs et passifs non monétaires libellés en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis en utilisant le cours de change de la date à laquelle la juste valeur a été déterminée.

3.2 - Conversion des états financiers des sociétés étrangères

Les actifs et passifs d'une activité à l'étranger, y compris les écarts d'acquisition et les ajustements de juste valeur découlant de la consolidation, sont convertis en euros au cours de change en vigueur à la clôture de l'exercice. Les produits et les charges d'une activité à l'étranger sont

Copie certifiée conforme
DP / 16/06/2020 16:15:07
N° de dépôt - 2020/5087 / 076120021

convertis en euros au cours de change moyen de l'exercice (dans la mesure où il approche les cours de change à la date de transaction). Les écarts de change résultant des conversions sont comptabilisés en capitaux propres à la rubrique « écarts de conversion ».

Les états financiers hors zone euro ont été convertis de la manière suivante :

un euro	Clôture	Moyen
Dollar US	1,123	1,120
Dollar HK	8,747	8,772
Livre Sterling	0,851	0,877
Yuan Chinois	7,821	7,734
Peso Mexicain	21,220	21,557

4 - Actifs non courants

4.1 - Goodwill

Comptabilisation initiale

Le classement et le traitement comptable des regroupements d'entreprise qui ont eu lieu avant le 1er janvier 2004 n'ont pas été modifiés pour la préparation du bilan d'ouverture du Groupe en IFRS au 1er janvier 2004.

L'écart d'acquisition est calculé par différence entre la juste valeur de la contrepartie remise et la somme des actifs et des passifs existants et éventuels de la société acquise évalués individuellement à leur juste valeur. Les coûts directement attribuables à la prise de contrôle sont comptabilisés en charge. Le Groupe a opté pour la méthode du goodwill partiel (limitation à la quote-part acquise par le Groupe).

Dans tous les cas, le goodwill négatif résultant de l'acquisition est comptabilisé immédiatement en résultat.

Suivi ultérieur
A compter de la date d'acquisition, le goodwill est affecté à chacune des unités génératrices de trésorerie (UGT) susceptibles de bénéficier du regroupement d'entreprises. Ultérieurement, le goodwill est évalué à son coût diminué du cumul des dépréciations représentatives des pertes de valeur. Le goodwill n'est pas amorti mais est soumis à des tests de pertes de valeur à chaque clôture annuelle ou plus fréquemment quand il existe des indicateurs qu'il a pu perdre de la valeur.
La dépréciation des goodwill est irréversible.

4.2 - Autres immobilisations incorporelles

Les dépenses de recherche supportées en vue d'acquérir une compréhension et des connaissances scientifiques ou techniques nouvelles sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues. Les dépenses de développement, c'est-à-dire découlant de l'application des résultats de la recherche à un nouveau modèle en vue de sa production, sont comptabilisées en tant qu'immobilisations si le Groupe peut démontrer, que les critères requis par la norme IAS 38 sont atteints, notamment, la faisabilité technique du produit, l'existence d'un marché, et la disponibilité de ressources suffisantes pour achever le développement. Les dépenses ainsi portées à l'actif comprennent les coûts des matières, la main d'œuvre directe et une quote-part appropriée des frais généraux. Les dépenses de développement portées à l'actif sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Les frais de développement sont amortis sur leur durée d'utilité.

Les autres immobilisations incorporelles qui ont été identifiées par le Groupe dans le cadre de l'acquisition du groupe FFDM en 2016 et ont une durée d'utilité finie, notamment les relations clients, sont évaluées et comptabilisées à leur juste valeur diminuée du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.
Les marques identifiées par le Groupe dans le cadre de l'acquisition du groupe FFDM, qui ont une

Copie certifiée conforme
DP / 16/06/2020 16:15:07
N° de dépôt - 2020/5087 / 076120021

durée d'utilité indéfinie, sont évaluées et comptabilisées à leur juste valeur, diminuée du cumul des pertes de valeur.

4.3 - Immobilisations corporelles

Actifs dont le Groupe est propriétaire
Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût historique diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur. Le coût historique correspond au prix payé qui inclut les coûts d'acquisition liés.
Il a été retenu pour les bâtiments un ou plusieurs composants en fonction de la nature des bâtiments et de la durée d'utilisation effective des composants. Il en a été de même en ce qui concerne les installations industrielles constituant un ensemble immobilisé (machine, logiciel, matériel informatique) lorsque ces éléments ont des durées d'utilité différentes.
Dans le cadre de la première adoption des normes IFRS, et conformément à IFRS 1, le Groupe Tivoly a choisi de mettre à la juste valeur ses terrains et constructions à la date de transition et d'utiliser cette juste valeur en tant que coût présumé à cette date. La juste valeur de ces immobilisations à la date de transition a été déterminée sur la base d'une valeur de marché estimée à partir de rapports d'experts indépendants.
L'amortissement est calculé de manière linéaire en fonction des composants et sur la durée d'utilisation effective de l'actif reflétant le rythme de consommation des avantages économiques futurs attendus de chaque actif.

Les durées d'amortissement généralement retenues sont les suivantes :

	Durée	Mode
Constructions *	15 à 30 ans	Linéaire
Installations techniques, matériel et outillage	5 à 8 ans	Linéaire
Autres immobilisations corporelles	4 à 10 ans	Linéaire

* Chez Tivoly : jusqu'à 30 ans
Chez Tivoly Inc : jusqu'à 25 ans

4.4 - Dépréciation des actifs immobilisés

Les goodwill et les immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie sont soumis à un test de dépréciation systématique à chaque clôture annuelle et chaque fois qu'il existe un indice quelconque montrant qu'ils ont pu perdre de leur valeur. Les autres actifs immobilisés font également l'objet d'un test de dépréciation chaque fois que les évènements ou changements de circonstances indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable.
Le test de dépréciation consiste à comparer la valeur nette comptable de l'actif à sa valeur recouvrable qui est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de cession et sa valeur d'utilité.
La valeur recouvrable est déterminée pour chaque actif à moins que l'actif ne génère pas d'entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs. Dans ce cas, qui concerne notamment les goodwill, la valeur recouvrable est déterminée au niveau de l'UGT.
Le Groupe Tivoly a retenu cinq UGT qui correspondent au regroupement de certaines de ses unités opérationnelles présentant des synergies de marché et de flux de trésorerie.

La valeur d'utilité est obtenue en additionnant la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus de l'utilisation de l'actif ou de l'UGT. Les flux de trésorerie prévisionnels utilisés sont cohérents avec le budget et les plans d'affaires les plus récents approuvés par la direction du Groupe. Le taux d'actualisation avant impôt retenu reflète les appréciations actuelles du marché, de la valeur temps de l'argent et les risques spécifiques à l'actif (ou à l'UGT).

Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable de l'UGT, cette perte de valeur est enregistrée en résultat et est imputée en priorité aux goodwill.

Reprise de la perte de valeur
Une perte de valeur comptabilisée au titre d'un goodwill ne peut pas être reprise. Une perte de valeur comptabilisée pour un autre actif est reprise s'il existe une indication que la perte de valeur

Copie certifiée conforme
DP / 16/06/2020 16:15:07
N° de dépôt - 2020/5087 / 076120021

n'existe plus ou a diminué et s'il y a eu un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable.

5 - Actifs courants

5.1 - Stocks et en-cours

Matières premières et approvisionnements
Les matières premières et approvisionnements sont évalués au plus faible du coût d'acquisition et de la valeur nette de réalisation. Le coût d'acquisition est évalué au coût moyen pondéré. La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

Marchandises
Les marchandises sont valorisées soit au coût moyen pondéré soit au prix fournisseur corrigé des variances et majoré de frais accessoires fixés à un certain pourcentage de ce prix d'achat. Ce pourcentage est recalculé chaque année en fonction des frais réels engagés.
La valeur nette de réalisation est appréciée à partir d'indices de perte de valeur et après analyses prenant en compte notamment les produits qui ne figurent plus sur le catalogue ou les produits sans consommation.

En-cours de production et produits finis
Les en-cours de production et les produits finis sont valorisés à un coût standard de production, qui comprend le coût des matières consommées ainsi que les charges directes et indirectes de production. La valeur nette de réalisation est déterminée de la même manière que pour les marchandises (cf. ci-dessus.)

Dépréciation
La société Tivoly applique une dépréciation sur la valeur des stocks sans consommation.

5.2 - Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds en caisse et les dépôts à vue. Les découverts bancaires remboursables à vue et qui font partie intégrante de la gestion de la trésorerie du Groupe constituent une composante de la trésorerie et des équivalents de trésorerie pour les besoins du tableau de flux de trésorerie.

6 - Instruments financiers

6.1 - Créances commerciales

Les créances clients et autres débiteurs sont évalués à leur juste valeur lors de la comptabilisation initiale, puis au coût amorti diminué du montant des pertes de valeur. Sur la base d'une analyse au cas par cas, des dépréciations sont constituées en appliquant le modèle de dépréciation des pertes attendues (valeur actuelle des insuffisances de paiement, déterminées sur une base probabilisée, qui seront générées par des défauts attendus au cours de 12 prochains mois ou sur la durée de vie de l'actif financier).
Les programmes de mobilisations de créances commerciales sont maintenus dans les créances et dans l'endettement à court terme lorsque, après analyse du contrat, les risques sur les créances commerciales ne sont pas transférés en substance aux organismes de financement.

6.2 - Autres Instruments financiers

Le Groupe Tivoly utilise des instruments financiers dérivés de change dans le but de couvrir les risques liés aux variations de change qui peuvent survenir dans le cadre de ses opérations courantes.
Les instruments de change sont composés de contrats à terme, de termes activant à échéance et de termes progressifs (ou accumulateurs) de dollars US et de yuans contre Euro. Ces contrats ont pour objectif de couvrir les paiements effectués en dollars US et en yuans aux fournisseurs de marchandises.

Copie certifiée conforme
DP / 16/06/2020 16:15:07
N° de dépôt - 2020/5087 / 076120021

L'ensemble des instruments financiers dérivés est comptabilisé au bilan et évalué à la juste valeur conformément à IFRS9.
La variation de juste valeur des instruments dérivés est enregistrée en résultat sauf lorsque les instruments dérivés répondent aux critères de la comptabilité de couverture, la comptabilisation du profit ou de la perte en résultant est alors comptabilisée dans les autres éléments du résultat global et accumulée dans la réserve de couverture pour la partie efficace (voir note (a) ci-dessous).

(a) Instruments financiers entrant dans une relation de couverture
La couverture de flux de trésorerie a pour objectif de se couvrir contre le risque de variation de flux de trésorerie attaché à des actifs ou des passifs comptabilisés ou à une transaction prévue hautement probable qui affecterait le résultat. La partie efficace de la variation de juste valeur de l'instrument de couverture est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global, accumulée dans la réserve de couverture et sera rapportée au résultat au fur et à mesure que les flux de trésorerie couverts se réaliseront. La partie inefficace de la couverture est directement enregistrée en compte de résultat.

La couverture de juste valeur permet de couvrir le risque de variation de la juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé ou d'un engagement ferme non encore comptabilisé et qui affecterait le résultat. La variation de juste valeur de l'élément couvert est enregistrée en compte de résultat et est compensée, à l'inefficacité près, par la comptabilisation en résultat des variations symétriques de juste valeur des instruments financiers utilisés en couverture.

Lors de la mise en place d'une relation de couverture désignée, le Groupe réunit une documentation structurée décrivant l'objectif de l'entité en matière de gestion des risques et sa stratégie de couverture. Il documente également le lien économique entre l'élément couvert et l'instrument de couverture, y compris s'il est attendu que les variations des flux de trésorerie de l'élément couvert et de l'instrument de couverture se compensent.
Lorsque la couverture ne satisfait plus aux critères de la comptabilité de couverture ou que l'instrument de couverture est vendu, arrive à maturité, est résilié ou est exercé, le Groupe cesse de pratiquer la comptabilité de couverture à titre prospectif. Lorsque le Groupe cesse d'appliquer la comptabilité de couverture à une couverture de flux de trésorerie, le montant cumulé en réserve de couverture et en réserve de coût de couverture demeure en capitaux propres, pour la couverture d'une transaction entraînant la comptabilisation d'un actif non financier, jusqu'à être inclus dans le coût de l'élément non financier lors de sa comptabilisation initiale ou, pour les autres couvertures des flux de trésorerie, jusqu'à être reclassé en résultat de la ou des périodes auxquelles les flux de trésorerie attendus couverts impactent le résultat.
Si les flux de trésorerie futurs couverts ne sont plus susceptibles de se produire, les montants précédemment cumulés dans la réserve de couverture et la réserve de coût de couverture sont immédiatement reclassés en résultat.
La méthode appliquée aux informations comparatives présentées pour 2018 est similaire à celle appliquée en 2019.

(b) Instruments financiers n'entrant pas dans une relation de couverture
Les variations de juste valeur sur les produits dérivés ne répondant pas aux critères de la comptabilité de couverture sont enregistrées en résultat.

6.3 - Actifs financiers non courants

Les autres actifs financiers non courants incluent principalement des dépôts de garantie. Ils sont évalués à la juste valeur lors de la comptabilisation initiale, puis au coût amorti.

7 - Actions propres

Les opérations concernant les actions propres sont comptabilisées directement en capitaux propres.
Si le Groupe rachète ses propres instruments de capitaux propres, le montant de la contrepartie payée, y compris les coûts directement attribuables, est comptabilisé en variation des capitaux propres.

Copie certifiée conforme
DP / 16/06/2020 16:15:07
N° de dépôt - 2020/5087 / 076120021

8 - Provisions

Des provisions sont comptabilisées lorsqu'à la fin de la période concernée, le Groupe Tivoly a une obligation légale, réglementaire, contractuelle ou implicite résultant d'évènements passés, qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques soit nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant peut être évalué de façon fiable.

Régimes d'avantages au personnel

Conformément aux lois et pratiques de chacun des pays dans lesquels le Groupe Tivoly opère, le Groupe Tivoly participe à, ou maintient éventuellement des plans d'avantages au personnel qui assurent aux salariés remplissant les conditions requises le versement de retraites, une assistance médicale et des indemnités de départ en retraite.

La quasi-totalité des employés du Groupe Tivoly bénéficie de prestations de retraite au travers de régimes à cotisations ou à prestations définies qui sont intégrés aux régimes locaux de sécurité sociale, ou gérés via des régimes de couverture du Groupe Tivoly.

Les régimes à prestations définies peuvent être financés par des placements dans différents instruments, tels que des contrats d'assurance ou des titres de capitaux propres et de placement obligataires, à l'exclusion des actions du Groupe Tivoly.

Pour les régimes à prestations définies, les obligations de retraite sont déterminées par des actuaires indépendants selon la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode prend en compte la probabilité du maintien du personnel dans le Groupe Tivoly jusqu'au départ en retraite, l'évolution prévisible de la rémunération future et un taux d'actualisation approprié pour chacun des pays dans lesquels le Groupe Tivoly a mis en place un régime de retraite. De ce fait, le Groupe Tivoly comptabilise des actifs et des passifs au titre des retraites, ainsi que la charge nette correspondante sur toute la durée estimée de service des employés.

En outre, le Groupe Tivoly applique les règles suivantes :

- Le Groupe Tivoly évalue à leur juste valeur les actifs dédiés à la couverture des régimes et déduit ces actifs des provisions enregistrées au bilan ;
- Les gains et pertes actuariels sont immédiatement reconnus en autres éléments du résultat global et ne seront jamais recyclés en résultat.
- Le coût des services passés résultant de la modification ou de la réduction de régime est intégralement comptabilisé en résultat, en dépenses de personnel

Enfin, les médailles du travail font également l'objet de la comptabilisation d'une provision calculée selon une méthode actuarielle. Il s'agit d'autres avantages à long terme, déterminés selon les mêmes modalités que les avantages postérieurs à l'emploi, sauf quelques particularités dont les écarts actuariels ou le coût des services passés, comptabilisés directement en charges.

9 - Dettes fournisseurs et autres créditeurs courants

Les dettes fournisseurs et autres créditeurs sont évalués à leur juste valeur lors de la comptabilisation initiale, puis au coût amorti.

10 - Dettes financières

Les emprunts portant intérêts sont comptabilisés initialement à la juste valeur diminuée du montant des coûts de transaction attribuables. Après la comptabilisation initiale, ils sont évalués au coût amorti; la différence entre le coût et la valeur de remboursement est comptabilisée dans le compte de résultat sur la durée des emprunts, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

11 - Compte de résultat

Comme le permet la norme IAS1 « Présentation des états financiers », le Groupe présente le compte de résultat par nature.

Copie certifiée conforme
DP / 16/06/2020 16:15:07
N° de dépôt - 2020/5087 / 076120021

11.1 - Définition des produits de l'activité

La norme IFRS 15 constitue le cadre de référence permettant de déterminer si des produits sont à comptabiliser, pour quel montant et quand ils doivent l'être.
Le Groupe tire l'essentiel de son chiffre d'affaires de la vente d'outils coupants.
L'ensemble des créances client est inclus dans le poste « Clients et autres débiteurs ». Les passifs sur contrats concernent essentiellement les paiements d'avance reçus des clients ou des avoirs client à établir par le Groupe, ainsi que des produits expédiés aux clients pour lesquels le transfert du contrôle n'a pas eu lieu avant la clôture.
Le chiffre d'affaires est évalué à partir de la contrepartie spécifiée dans un contrat signé avec un client. Le Groupe comptabilise les produits correspondants lors du transfert de contrôle d'un bien à son client.
Le produit est comptabilisé au moment de la livraison des biens et de leur acceptation par le client dans ses locaux ou au moment où les biens quittent les entrepôts des entités du Groupe, en fonction de l'incoterm appliqué.
Le montant du chiffre d'affaires comptabilisé est retraité des retours et ristournes, remises commerciales et rabais pour quantités. Le Groupe revoit son estimation de retours à chaque date de publication de ses comptes et actualise ses passifs en conséquence.

11.2 - Résultat financier

Le coût de l'endettement financier brut inclut les intérêts sur les emprunts calculés en utilisant la méthode du taux effectif.
Les produits et charges financières regroupent principalement les différences de change, et les profits et pertes sur les instruments de couverture qui sont comptabilisés dans le compte de résultat.

12 - Impôt

L'impôt sur le résultat (charge ou produit) comprend la charge (le produit) d'impôt exigible et la charge (le produit) d'impôt différé. L'impôt est comptabilisé en résultat sauf s'il se rattache à des éléments qui sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global ; auquel cas il est comptabilisé dans les autres éléments du résultat global également.
L'impôt différé est déterminé selon l'approche bilantielle de la méthode du report variable pour toutes les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leurs bases fiscales.

Les éléments suivants ne donnent pas lieu à la constatation d'impôt différé : (i) la comptabilisation initiale du goodwill, (ii) la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable et (iii) les différences temporelles liées à des participations dans des filiales dans la mesure ou elles ne s'inverseront pas dans un avenir prévisible.

Ces impôts différés, actif ou passif, résultent pour l'essentiel :

- de l'annulation des provisions à caractère fiscal telles que les provisions réglementées,
- du retraitement des biens faisant l'objet de contrats de crédit-bail ou location financière,
- du retraitement des profits internes sur stocks,
- des différences temporelles entre bilans sociaux et fiscaux,
- des crédits d'impôts,
- des reports fiscaux déficitaires.

Un actif d'impôt différé n'est comptabilisé que dans la mesure où il est probable que le Groupe disposera de bénéfices futurs imposables sur lesquels cet actif pourra être imputé.

La capacité du groupe à recouvrer ses impôts différés actifs relatifs aux déficits reportables et autres crédits d'impôts est appréciée par la direction à la clôture de chaque exercice en tenant compte des prévisions de résultats fiscaux futurs définis dans le plan d'affaires. Ces projections s'appuient sur des hypothèses relevant du jugement de la direction.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif sera réglé, sur la base des taux d'impôts locaux qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Copie certifiée conforme
DP / 16/06/2020 16:15:07
N° de dépôt - 2020/5087 / 076120021

Les impôts différés actifs et passifs sont, pour la présentation au bilan, compensés par entité fiscale.

La contribution économique territoriale (contribution sur la valeur ajoutée et cotisation foncière des entreprises) est classée en charges d'exploitation.

13 - Paiements en actions : options de souscription d'actions accordées au personnel

Il n'existe pas de plan de paiements en actions en cours sur 2019 (ni sur 2018).

14 - Résultat par action et instruments dilutifs

Le résultat par action est déterminé en divisant le résultat net part du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice après déduction des actions détenues par le Groupe (actions propres). Le nombre moyen pondéré d'actions en circulation sur 2019 est de 1 107 990 (identique à 2018). Le nombre d'actions propres au 31 décembre 2019 est de 4891 (contre 5772 au 31 décembre 2018). Le nombre d'actions retenu pour le calcul du résultat par action est de 1 103 099 au 31 décembre 2019 (contre 1 102 218 en 2018).

15 - Subventions

Les subventions publiques sont reconnues en résultat au fur et à mesure des coûts engagés dans la mesure où il existe une assurance raisonnable qu'elles seront reçues. Les subventions qui couvrent en totalité ou partiellement le coût d'un actif sont comptabilisées en résultat de façon systématique sur la durée d'utilité de l'actif.
Le crédit d'impôt recherche est comptabilisé en subvention.

16 - Information sectorielle

Le Groupe dispose d'un seul métier: il conçoit, produit, et commercialise des outils coupants pour l'industrie, la grande distribution et le médical.

Le Groupe identifie et présente des secteurs opérationnels basés sur l'information transmise en interne à la direction générale qui est le principal décideur opérationnel du Groupe.

Un secteur opérationnel est une composante du Groupe qui se livre à des activités dont elle est susceptible de retirer des revenus ou supporter des charges, y compris des revenus et des charges liées aux transactions avec d'autres composantes du Groupe. Le résultat opérationnel du secteur est régulièrement examiné par le principal décideur opérationnel (la direction générale chez Tivoly) afin de prendre des décisions quant aux ressources à affecter au secteur et d'évaluer ses performances. Des informations financières distinctes sont disponibles pour cette composante.

Les performances du Groupe sont principalement suivies par la direction générale à partir des performances des différentes entités juridiques qui ont donc pour la plupart été identifiées comme des secteurs opérationnels distincts. Le cas échéant, des secteurs opérationnels ainsi définis qui présentent des caractéristiques économiques similaires sont agrégés. Sur cette base, le Groupe a identifié 5 secteurs à présenter, comme décrits ci-après, qui correspondent aux entités juridiques du Groupe. Ces entités juridiques du Groupe offrent des produits et des services similaires dans des zones géographiques distinctes.

Les entités juridiques de chacun des secteurs présentés du Groupe sont les suivantes :

- Tivoly, FFDM Tivoly (France)
- Neco, CFE, Tivoly DF (Espagne et Amérique Latine)
- Tivoly Inc(Etats-Unis)
- Elite Tooling (Grande Bretagne)
- Tivelon Packaging, Tivelon Trading, Tivelon company, Tivelon Tools Packaging Manufacturing et Tivoly Tool Manufacturing (Chine)

Copie certifiée conforme
DP / 16/06/2020 16:15:07
N° de dépôt - 2020/5087 / 076120021

17 - Détermination de la juste valeur

Un certain nombre de méthodes comptables et d'informations nécessitent de déterminer la juste valeur d'actifs et de passifs financiers et non financiers. Les justes valeurs ont été déterminées pour des besoins d'évaluation ou d'informations à fournir, selon les méthodes suivantes. Des informations complémentaires sur les hypothèses retenues pour déterminer les justes valeurs sont indiquées, le cas échéant, dans les notes spécifiques à l'actif ou au passif concerné.

Immobilisations incorporelles
La juste valeur des brevets et marques acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises repose sur les paiements actualisés de redevances estimées qui ont été évités du fait de l'acquisition du brevet ou de la marque. La juste valeur des autres immobilisations incorporelles repose sur les flux de trésorerie actualisés attendus de l'utilisation et de la vente éventuelle des actifs.

Immobilisations corporelles
La juste valeur des immobilisations corporelles comptabilisées suite à un regroupement d'entreprises repose sur les valeurs de marché. La valeur de marché d'un immeuble est le montant estimé auquel cet actif pourrait être échangé à la date de l'évaluation, après des actions de marketing appropriées, entre des parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de concurrence normale, en dehors de toute contrainte particulière. La valeur de marché des installations, équipements et agencements repose sur les prix de marché affichés pour des éléments similaires.

Stocks
La juste valeur des stocks acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises est déterminée sur la base des prix de vente estimés dans le cours normal de l'activité, diminués des coûts estimés d'achèvement et de vente, et d'une marge raisonnable pour rémunérer l'effort requis pour achever et vendre les stocks.

Placement en titres de capitaux propres et d'emprunts
La juste valeur des instruments financiers à la juste valeur par le résultat et des actifs à la juste valeur par les autres éléments du résultat global est déterminée par référence à leur cours acheteur coté à la date de clôture.

Clients et autres débiteurs
La juste valeur des clients et autres débiteurs, est estimée sur la base de leur valeur nominale historique car l'effet d'actualisation est considéré comme négligeable.

Dérivés
La juste valeur des contrats de change à terme repose sur leur prix coté sur le marché, s'il est disponible. Si aucun prix coté sur un marché n'est disponible, la juste valeur est estimée en actualisant la différence entre le prix forward contractuel et le prix forward actuel pour l'échéance résiduelle du contrat, en utilisant un taux d'intérêt sans risque (basé sur les obligations d'Etat).

Passifs financiers non dérivés
La juste valeur, qui est déterminée pour les besoins des informations à fournir, repose sur la valeur des flux de trésorerie futurs générés par le remboursement du principal et des intérêts, actualisée aux taux d'intérêt du marché à la date de clôture. S'agissant des contrats de location financement, le taux d'intérêt du marché est déterminé par référence à des contrats de location similaires.

18 – Contrats de location

Le Groupe ayant appliqué IFRS 16 selon la méthode rétrospective simplifiée, les informations comparatives n'ont pas été retraitées et sont toujours présentées conformément à IAS 17 et à IFRIC 4.

Copie certifiée conforme
DP / 16/06/2020 16:15:07
N° de dépôt - 2020/5087 / 076120021

Principes applicables à compter du 1er janvier 2019

A la signature d'un contrat, le Groupe détermine si celui-ci constitue, ou contient, un contrat de location. Un contrat qui constitue ou contient un contrat de location accorde le droit de contrôler l'utilisation d'un actif identifié pour une certaine durée, en échange d'une rémunération. Pour évaluer si un contrat accorde le droit de contrôler l'utilisation d'un actif identifié, le Groupe se fonde sur la définition d'un contrat de location donnée par IFRS 16.

Ce principe s'applique aux contrats signés à partir du 1er janvier 2019.

En tant que preneur

A la date de commencement ou de modification d'un contrat comportant une composante location, le Groupe alloue la rémunération prévue au contrat à chaque composante location sur la base de leur prix individuel relatif. Toutefois, pour les contrats de location de biens immobiliers, le Groupe a choisi de ne pas séparer les composantes services mais de comptabiliser toutes les composantes comme une seule composante de nature locative.
Le Groupe comptabilise un actif « droit d'utilisation » et une dette de loyers à la date d'entrée en vigueur du contrat de location. L'actif « droit d'utilisation » est initialement évalué au coût, c'est-à-dire au montant initial de la dette de loyers retraitée de tout paiement de loyers déjà effectué à la date de début du contrat, augmenté des charges initiales directes éventuellement supportées et d'une estimation des coûts de démantèlement et d'enlèvement de l'actif sous-jacent ou de remise en état de ce dernier ou du site où il se trouve, moins tout avantage incitatif à la location éventuellement perçu.
L'actif « droit d'utilisation » est ensuite amorti sur une base linéaire du début à la fin du contrat de location, sauf si ce dernier prévoit un transfert au Groupe de la propriété de l'actif sous-jacent au terme du contrat ou si le coût de l'actif « droit d'utilisation » tient compte du fait que le Groupe exercera une option d'achat. Dans ce cas, l'actif « droit d'utilisation » sera amorti sur la durée de vie utile de l'actif sous-jacent, déterminée sur la même base que celle des immobilisations corporelles. De plus, l'actif « droit d'utilisation » verra sa valeur régulièrement revue à la baisse en cas de pertes pour dépréciation et fera l'objet d'ajustements au titre de certaines réévaluations de la dette de loyers.
La dette de loyers est initialement évaluée à la valeur actualisée des loyers dus non encore payés à la date de début du contrat. Le taux d'actualisation utilisé correspond au taux d'intérêt implicite du contrat ou, s'il ne peut être aisément déterminé, au taux d'emprunt marginal du Groupe. C'est ce dernier taux que le Groupe emploie généralement comme taux d'actualisation.
Le Groupe détermine son taux d'emprunt marginal à partir des taux d'intérêt accordés par différentes sources de financement externes et procède à certains ajustements pour tenir compte des conditions du contrat et du type d'actif loué.

Les paiements de loyers pris en compte pour l'évaluation de la dette de loyers se composent :

- des loyers fixes, y compris les loyers fixes en substance ;
- des loyers variables indexés sur un indice ou un taux, initialement mesurés sur la base de l'indice ou du taux en question à la date de début du contrat ;
- des montants payables au titre de la garantie de valeur résiduelle ; et
- du prix d'exercice d'une option d'achat que le Groupe est raisonnablement certain d'exercer, des loyers payés au cours de la période de renouvellement si le Groupe est raisonnablement certain d'exercer une option de prolongation et des pénalités de résiliation anticipées du contrat de location, à moins que le Groupe ne soit raisonnablement certain de ne pas résilier le contrat par anticipation.

La dette de loyers est évaluée à la méthode du coût amorti au taux d'intérêt effectif. Elle est réévaluée en cas de modification des loyers futurs dû à un changement d'indice ou de taux, en cas de réévaluation par le Groupe du montant attendu au titre de la garantie de valeur résiduelle, si le Groupe revoit ses probabilités d'exercer une option d'achat, de prolongation ou de résiliation, ou en cas de révision d'un loyer fixe en substance.
Lorsqu'une dette de loyers est ainsi réévaluée, la valeur comptable de l'actif « droit d'utilisation » est ajustée en conséquence ou bien l'ajustement est porté au compte de résultat si la valeur comptable de l'actif « droit d'utilisation » a été réduite à zéro.

Copie certifiée conforme
DP / 16/06/2020 16:15:07
N° de dépôt - 2020/5087 / 076120021

Le Groupe présente dans les immobilisations corporelles les actifs « droit d'utilisation » ne correspondant pas à la définition d'immeubles de placement, tandis que la dette de loyers est comptabilisée au poste « Emprunts et dettes financières » de l'état de la situation financière.

Contrats de location de courte durée et portant sur des actifs de faible valeur
Le Groupe a choisi de ne pas comptabiliser d'actif « droit d'utilisation » ni de dette de loyers sur les contrats de location d'actifs de faible valeur et sur les contrats de location de courte durée, y compris les équipements informatiques. Le Groupe comptabilise les loyers acquittés dans le cadre de ces contrats en charges, sur une base linéaire pendant la durée du contrat.

Principes applicables avant le 1er janvier 2019

Concernant les contrats signés avant le 1er janvier 2019, le Groupe déterminait si ceux-ci constituaient ou comportaient un contrat de location en examinant :

- si l'exécution du contrat dépendait de l'usage d'un ou de plusieurs actifs spécifiques ; et
- si le contrat conférait un droit d'usage de l'actif, ce qui était le cas si l'une des conditions ci-après était remplie :
  - l'acheteur avait la possibilité ou le droit d'exploiter l'actif tout en obtenant ou en contrôlant plus qu'une partie insignifiante de la production de l'actif ;
  - l'acheteur avait la possibilité ou le droit de contrôler l'accès physique à l'actif tout en obtenant ou en contrôlant plus qu'une partie insignifiante de la production de l'actif ; ou
  - les faits et circonstances indiquaient qu'il était peu probable que d'autres parties prendraient plus qu'une partie insignifiante de la production de l'actif ; de plus, le prix unitaire n'avait pas été fixé par unité de production, ni n'était égal au prix du marché actuel par unité de production.

En tant que preneur

En période comparative, le Groupe agissant en tant que preneur qualifiait de contrats de location-financement les contrats transférant la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété. Lorsque tel était le cas, les actifs loués étaient initialement évalués pour un montant égal à leur juste valeur ou, si celle-ci était inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location. Les paiements minimaux au titre de la location correspondaient aux paiements attendus de la part du preneur pendant la durée du contrat, hors loyers conditionnels éventuels. Après la comptabilisation initiale, les actifs étaient comptabilisés selon la méthode comptable applicable à ce type d'actif.
Les autres contrats de location étaient classés en contrats de location simple et n'étaient pas comptabilisés dans l'état de la situation financière du Groupe. Les paiements au titre des contrats de location simple étaient comptabilisés au compte de résultat sur une base linéaire sur la durée du contrat de location. Les avantages reçus des bailleurs faisaient partie intégrante du total net des charges locatives et étaient comptabilisés en moins des charges sur la durée du contrat de location.

Copie certifiée conforme
DP / 16/06/2020 16:15:07
N° de dépôt - 2020/5087 / 076120021

II - Notes sur le bilan et le compte de résultat

1 - Actif non courant

1.1 - Immobilisations incorporelles

Au 31 décembre	2017	Ecart de conversion	Reclasse-ments	Modifications de périmètre	Augmen-tations	Diminutions	2018
Frais d'établissement	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Frais de développement	280	0	0	0	0	0	**280**
Brevets, licences, marques, logiciels	2 097	(0)	4	0	22	0	**2 123**
Brevets, licences, logiciels en crédit bail	1 612	0	0	0	0	0	**1 612**
Clientèle	2 569	0	0	0	0	0	**2 569**
Autres immos incorporelles	547	15	5	0	209	9	**767**
Valeurs brutes hors goodwill	**7 104**	**15**	**9**	**0**	**231**	**9**	**7 351**
Goodwill	5 234	(1)	0	0	0	0	**5 233**
Valeurs brutes	**12 338**	**14**	**9**	**0**	**231**	**9**	**12 583**
Frais d'établissement	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Frais de développement	280	0	0	0	0	0	**280**
Brevets, licences, marques, logiciels	1 041	(0)	0	0	76	0	**1 117**
Brevets, licences, logiciels en crédit bail	1 612	0	0	0	0	0	**1 612**
Clientèle	424	0	0	0	245	0	**669**
Autres immos incorporelles	338	6	0	0	52	0	**396**
Amortissements hors goodwill	**3 695**	**5**	**0**	**0**	**373**	**0**	**4 073**
Valeurs nettes	**8 644**						**8 510**

Au 31 décembre	2018	Ecart de conversion	Reclasse-ments	Modificati ons de périmètre	Augmen-tations	Diminutions	2019
Frais d'établissement	0	0	0	0	0	0	**0**
Frais de développement	280	0	0	0	0	0	**280**
Brevets, licences, marques, logiciels	2 123	0	433	0	57	22	**2 592**
Brevets, licences, logiciels IFRS16	1 612	0	0	0	0	0	**1 612**
Clientèle	2 569	0	0	0	0	0	**2 569**
Autres immos incorporelles	767	21	(433)	0	352	2	**704**
Valeurs brutes hors goodwill	**7 351**	**22**	**0**	**0**	**409**	**24**	**7 757**
Goodwill	5 233	8	0	0	0	0	**5 241**
Valeurs brutes	**12 583**	**30**	**0**	**0**	**409**	**24**	**12 998**
Frais d'établissement	0	0	0	0	0	0	**0**
Frais de développement	280	0	0	0	0	0	**280**
Brevets, licences, marques, logiciels	1 117	0	0	0	71	22	**1 166**
Brevets, licences, logiciels IFRS16	1 612	0	0	0	0	0	**1 612**
Clientèle	669	0	0	0	245	0	**914**
Autres immos incorporelles	396	13	0	0	63	2	**469**
Amortissements hors goodwill	**4 073**	**13**	**0**	**0**	**379**	**24**	**4 441**
Valeurs nettes	**8 510**						**8 557**

Les goodwill se répartissent de la manière suivante :

UGT rattachée	2 019	2 018
Chine	1 244	1 244
Espagne et Amérique Latine	1 165	1 165
Etats-Unis	154	154
Grande Bretagne	170	162
France	2 508	2 508
Total	**5 241**	**5 233**

Copie certifiée conforme
DP / 16/06/2020 16:15:07
N° de dépôt - 2020/5087 / 076120021

Le goodwill passe de 5 233 milliers d'euros en 2018 à 5 241 milliers d'euros en 2019 soit une augmentation de 8 milliers d'euros (impact de la conversion au taux de clôture du goodwill rattaché à Elite Tooling en Grande Bretagne).

L'évaluation des UGT a été réalisée sur la base de leur valeur d'utilité. La valeur d'utilité a été déterminée à partir des flux futurs de trésorerie actualisés. Les flux de trésorerie futurs sont ceux qui ressortent des plans d'affaires à cinq ans préparés par la société. Le taux d'actualisation a été déterminé à partir du coût du capital de la société et s'élève à 9,9 % (après impôt) pour l'UGT France, 10,7 % pour l'UGT Espagne & Amérique Latine, 10,4 % pour l'UGT Chine, 10,0 % pour l'UGT Etats-Unis et 10,2 % pour l'UGT Grande Bretagne.

Les hypothèses clés sous-tendant les principaux tests d'impairment des goodwills sont les suivantes :

UGT	Croissance moyenne du CA à moyen terme (par an)	Taux de résultat d'exploitation après impôt attendu à terme (en % du CA)	Taux de croissance à l'infini	Taux d'actualisation
Espagne & Amérique Latine	8,6%	11,5%	1,9%	10,70%
USA	2,3%	3,5%	2,2%	10,00%
Grande Bretagne	10,1%	17,6%	2,0%	10,20%
France	3,8%	7,6%	1,9%	9,90%
Chine	7,2%	5,6%	3,0%	10,40%

Compte tenu de ces tests, aucune dépréciation ne s'est avérée nécessaire.

Analyse de sensibilité des tests d'impairment des goodwill au 31 décembre 2019 :

Concernant la Grande Bretagne et les Etats-Unis, le taux d'actualisation devrait augmenter de respectivement 17,7 et 1,1 points ou le taux de résultat d'exploitation après impôt attendu à terme baisser de respectivement 15,9 et 0,5 points pour rendre les valeurs recouvrables des UGT égales aux valeurs comptables.

Concernant l'Espagne / Amérique Latine et la France, le taux d'actualisation devrait augmenter de respectivement 3 et 11,1 points ou le taux de résultat d'exploitation après impôt attendu à terme baisser de respectivement 4 et 5,7 points pour rendre les valeurs recouvrables des UGT égales aux valeurs comptables.

Concernant la Chine, le taux d'actualisation devrait augmenter de 4,6 points ou le taux de résultat d'exploitation après impôt attendu à terme baisser de 2,5 points pour rendre la valeur recouvrable des UGT égale à la valeur comptable.

Concernant le taux de croissance à l'infini, les résultats des tests d'impairment sont peu sensibles à la variation de cette hypothèse-clé. Pour la Grande Bretagne, l'Espagne et l'Amérique Latine, la France et la Chine, une variation raisonnablement possible (taux de croissance à l'infini nul), n'entrainerait pas de dépréciation à constater. Pour les Etats-Unis, un taux de croissance à l'infini nul rendrait les valeurs recouvrables des UGT égales aux valeurs comptables.

Copie certifiée conforme
DP / 16/06/2020 16:15:07
N° de dépôt - 2020/5087 / 076120021

1.2- Immobilisations corporelles

Au 31 décembre	2017	Ecart de conversion	Reclasse-ments	Modifications de périmètre	Augmen-tations	Diminutions	2018
Terrains	1 006	5	0	0	0	0	**1 011**
Constructions	5 640	57	0	0	358	0	**6 055**
Installations techniques	50 280	754	37	0	2 301	1 167	**52 205**
Installations techniques en crédit-bail	12 111	0	0	0	0	0	**12 111**
Autres immobilisations corporelles	5 754	36	1	0	665	462	**5 994**
Autres immobilisations corporelles en crédit-bail	588	0	0	0	202	0	**790**
Immobilisations en cours	808	13	(38)	0	1 478	1 420	**841**
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles	10	0	0	0	457	10	**457**
Valeurs brutes	**76 196**	**864**	**0**	**0**	**5 461**	**3 059**	**79 464**
Constructions	3 753	31	0	0	377	0	**4 161**
Installations techniques	41 796	710	1	0	1 771	849	**43 429**
Installations techniques en crédit-bail	10 617	0	0	0	458	0	**11 075**
Autres immobilisations corporelles	4 352	35	(1)	0	338	449	**4 276**
Autres immobilisations corporelles en crédit-bail	508	0	0	0	83	0	**591**
Amortissements	**61 026**	**775**	**(0)**	**0**	**3 027**	**1 297**	**63 531**
Valeurs nettes	**15 170**						**15 932**

Au 31 décembre	2018	Ecart de conversion	Reclasse-ments	Modifications de périmètre	Augmen-tations	Diminutions	2019
Terrains	**1 011**	2	0	0	0	0	**1 013**
Constructions	**4 195**	26	0	0	187	394	**4 015**
Constructions IFRS16	**1 860**	(8)	0	0	3 656	0	**5 508**
Installations techniques	**52 205**	378	803	0	3 553	2 224	**54 715**
Installations techniques IFRS16	**12 111**	0	0	0	0	306	**11 805**
Autres immobilisations corporelles	**5 994**	23	0	2	643	569	**6 092**
Autres immobilisations corporelles IFRS16	**790**	1	0	0	640	0	**1 432**
Immobilisations en cours	**841**	6	(346)	0	2 303	2 102	**702**
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles	**457**	0	(457)	0	277	0	**277**
Valeurs brutes	**79 464**	**428**	**(0)**	**2**	**11 259**	**5 594**	**85 558**
Constructions	**2 917**	15	0	0	240	394	**2 778**
Constructions IFRS16	**1 245**	(0)	0	0	726	0	**1 971**
Installations techniques	**43 429**	339	0	0	2 544	2 193	**44 118**
Installations techniques IFRS16	**11 075**	0	0	0	427	230	**11 272**
Autres immobilisations corporelles	**4 276**	19	0	2	421	569	**4 149**
Autres immobilisations corporelles IFRS16	**591**	0	0	0	280	0	**871**
Amortissements	**63 531**	**373**	**0**	**2**	**4 638**	**3 385**	**65 160**
Valeurs nettes	**15 932**						**20 398**

1.3 - Actifs financiers non courants

Au 31 décembre	2017	Ecart de conversion	Reclasse-ments	Modifications de périmètre	Acquisitions	Diminutions	2018
Titres de participation et créances rattachées	**9**	0	0	0	0	0	**9**
Prêts	**271**	0	0	0	21	0	**293**
Avances et dépôts	**1 078**	2	0	0	206	450	**835**
Dérivés actifs à plus d'un an	**0**	0	0	0	0	0	**0**
Valeurs brutes	**1 358**	**2**	**0**	**0**	**227**	**450**	**1 137**
Dépréciation	**161**	0	0	0	0	0	**161**
Valeurs nettes	**1 197**						**975**

Copie certifiée conforme
DP / 16/06/2020 16:15:07
N° de dépôt - 2020/5087 / 076120021

Au 31 décembre	2018	Ecart de conversion	Reclasse-ments	Modifications de périmètre	Acquisitions	Diminutions	2019
Titres de participation et créances rattachées	**9**	0	0	0	0	1	**8**
Prêts	**293**	0	0	0	24	0	**317**
Avances et dépôts	**835**	0	0	0	66	117	**785**
Dérivés actifs à plus d'un an	**0**	0	0	0	0	0	**0**
Valeurs brutes	1 137	**0**	**0**	**0**	**90**	**117**	**1 110**
Dépréciation	**161**	0	0	0	0	112	**49**
Valeurs nettes	**975**						**1 061**

2 - Actif courant

2.1 - Stocks et en-cours

Au 31 décembre	2019	2018
Matières premières et approvisionnements	4 910	4 784
En-cours de production	1 894	2 048
Produits finis	15 042	15 249
Marchandises	9 311	9 092
Valeurs brutes	**31 157**	**31 172**
Dépréciation matières premières et approvisionnements	81	69
Dépréciation produits finis	2 567	2 412
Dépréciation marchandises	504	517
Total dépréciation	**3 152**	**2 998**
Valeurs nettes	**28 005**	**28 175**

2.2 - Clients et autres débiteurs

Au 31 décembre	2019	2018
Clients et autres débiteurs	14 368	13 560
Autres créances	3 962	4 405
Dérivés actifs à moins d'un an	65	136
Valeurs brutes	**18 395**	**18 100**
Dépréciation	545	578
Valeurs nettes	**17 850**	**17 522**

L'encours non échu des créances commerciales cédées par les sociétés du Groupe s'élève à 9898 milliers d'euros au 31 décembre 2019 contre 8137 milliers d'euros au 31 décembre 2018. Ce montant est inclus dans le poste « Clients et autres débiteurs ».

L'échéancier des créances clients est résumé ci-après :

	2019	Non échues	Moins de 30 jours de retard	De 31 à 60 jours de retard	De 61 à 90 jours de retard	Plus de 90 jours de retard
Créances clients au 31 décembre 2019	**14 368**	12 210	821	431	90	815

Le montant des retards de plus de 90 jours correspond pour moitié à des clients douteux provisionnés à 100% en provision pour créances douteuses. Les créances clients sont provisionnées à 100 % en moyenne à partir de 12 mois de retard.
L'autre moitié correspond à des retards de règlement qui font l'objet d'un suivi.

Copie certifiée conforme
DP / 16/06/2020 16:15:07
N° de dépôt - 2020/5087 / 076120021

2.3 - Trésorerie et équivalents de trésorerie

Au 31 décembre	2019	2018
Valeurs mobilières de placement	0	0
Disponibilités	7 297	6 118
Découverts bancaires	(974)	(403)
Total	**6 323**	**5 715**
Trésorerie nette au tableau de flux de trésorerie	**6 323**	**5 715**

3 - Information sur les capitaux propres

3.1 - Capital de Tivoly

Le capital de 11 079 900 euros identique à 2018, est constitué de 1 107 990 actions au nominal de 10 euros.
Au 31 décembre 2019, la société possède 4891 titres d'auto contrôle. Des dividendes ont été versés pour un montant de 662 milliers d'euros en 2019.

3.2 - Ecarts de conversion

Les écarts de conversion se rapportant au Groupe se décomposent au 31 décembre 2019 de la manière suivante :

Au 31 décembre	2019	2018
Ecarts de conversion sur filiales hors zone euro	371	199
Total	**371**	**199**

Les écarts de conversion concernent les filiales américaine, anglaise, chinoises et mexicaine (soit +489 milliers d'euros concernant le dollar US, -32 milliers d'euros concernant la livre, +20 milliers d'euros concernant le yuan, +71 milliers d'euros concernant le dollar HK et -177 milliers d'euros concernant le peso mexicain).

4 – Provisions

Au 31 décembre	2018	Ecart de conversion	Modifications de périmètre	Augmentations	Diminutions Montants utilisés au cours de l'exercice	Diminutions Montants non utilisés au cours de l'exercice	2019
Provisions pour risques environnementaux	**0**	0	0	0	0	**0**	**0**
Autres provisions pour risques	**0**	0	0	0	0	0	**0**
Provision pour retraite et autres avantages au personnel	**3 401**	7	0	283	8	0	**3 683**
Autres provisions pour charges	**0**	0	0	0	0	0	**0**
Total provisions non courantes	**3 401**	**7**	**0**	**283**	**8**	**0**	**3 683**
Provisions pour litiges	**0**	0	0	0	0	0	**0**
Autres provisions	**0**	0	0	0	0	0	**0**
Total provisions courantes	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Total provisions	**3 401**						**3 683**

Avantages au personnel

Les avantages au personnel comptabilisés pour un montant total de 3 683 milliers d'euros au 31 décembre 2019 recouvrent les éléments suivants:

- Provisions pour indemnités de départ en retraite (Voir détail ci-dessous) **3574**
- Provision pour médailles du travail **109**

Copie certifiée conforme
DP / 16/06/2020 16:15:07
N° de dépôt - 2020/5087 / 076120021

Tivoly Inc dispose d'un plan 401(k) à cotisations définies. Les dépenses de ce plan ont représenté un montant de 159 milliers de dollars en 2019 contre 163 milliers de dollars en 2018.
Les actifs du régime du plan de retraite de la filiale américaine sont composés pour 3/5 d'actions et pour 2/5 d'obligations et d'équivalents de trésorerie. Le rendement attendu des actifs du régime (3,25 %) est égal au taux d'actualisation, conformément à IAS 19 révisée.
Sur l'exercice 2019 le rendement effectif des actifs du régime a été de +19,7 % comparé à -7,11 % en 2018.

Au 31 décembre	France	Etats-Unis	2018 Total	France	Etats-Unis	2019 Total
Valeur actuelle de l'engagement au 31 décembre	2 909	2 999	**5 908**	3 263	3 326	**6 589**
Valeur actuelle des actifs du régime au 31 décembre	0	(2 607)	**(2 607)**	0	(3 015)	**(3 015)**
Provision comptabilisée au bilan (IAS 19 revisée)	**2 909**	**392**	**3 301**	**3 263**	**311**	**3 574**
Mouvements intervenus sur l'exercice :						
Provision au 1er janvier (post IAS 19 révisée)	2 747	235	**2 982**	2 909	392	**3 301**
Coût des services rendus	128	0	**128**	150	0	**150**
Coût des services antérieurs	0	0	**0**	0	0	**0**
Coût de l'actualisation	40	102	**142**	46	115	**161**
Rendement attendu des actifs du régime	0	(106)	**(106)**	0	(81)	**(81)**
Contributions au plan	0	(127)	**(127)**	0	0	**0**
Effets des liquidations	(55)	0	**(55)**	(196)	0	**(196)**
Ecarts actuariels	49	281	**330**	354	(123)	**230**
Effet de la variation du taux de change	0	7	**7**	0	7	**7**
Provision au 31 décembre	**2 909**	**392**	**3 301**	**3 263**	**311**	**3 574**
Principales hypothèses utilisées :						
Taux d'actualisation (inflation comprise)	1,55%	4,25%		0,75%	3,25%	
Taux d'augmentation des salaires (au-delà de l'inflation)	0,00%	N/A		0,00%	N/A	
Taux de rendement attendus des actifs du régime	N/A	4,25%		N/A	3,25%	

Analyse de sensibilité des provisions pour indemnités de départ en retraite :
En France, une variation de +0,50 pt du taux d'actualisation conduirait à une diminution de la provision au 31 décembre 2019 de -167 milliers d'euros. Une variation de -0,50 pt du taux d'actualisation conduirait à une augmentation de la provision au 31 décembre 2019 de +181 milliers d'euros.

Aux Etats Unis, une variation de +0,5% du taux de rendement à long terme attendu des actifs conduirait à une diminution de la provision au 31 décembre 2019 de 15 K$. Une variation de -0,5% du taux de rendement à long terme attendu des actifs conduirait à une augmentation de la provision au 31 décembre 2019 de 13 K$. De plus, une variation de +0.5 % du taux d'actualisation conduirait à une diminution de la provision au 31 décembre 2019 de 40 K$. Une variation de -0.5 % du taux d'actualisation conduirait à une augmentation de la provision au 31 décembre 2019 de 39 K$.

5 - Dettes

5.1 - Dettes financières

5.1.1 - Etat des dettes financières en fonction de leur nature

Au 31 décembre	2019	2018
Mobilisations de créances commerciales	**2 508**	**1 651**
Découverts bancaires	**974**	**403**
Autres emprunts auprès des établissements de crédit	**18 254**	**17 066**
Dettes de loyer - IFRS16 (2)	**3 927**	**1 075**
IFRS 9 - Instruments financiers	**55**	**67**
Autres emprunts et dettes financières divers	**100**	**259**
Total des dettes (1)	**25 817**	**20 520**
(1) Dettes en dollars (Tivoly Inc)	**$2 146**	**$2 031**

(2) La dette de loyer IFRS16 en 2018 de 1075 milliers d'euros correspond aux contrats de crédit bail traités sous IAS 17.

Copie certifiée conforme
DP / 16/06/2020 16:15:07
N° de dépôt - 2020/5087 / 076120021

5.1.2 - Etat des dettes financières en fonction de leur échéance

	2019	A moins d'1 an	Entre 1 et 2 ans	Entre 2 et 3 ans	Entre 3 et 4 ans	Entre 4 et 5 ans	A plus de 5 ans
Mobilisations de créances commerciales	**2 508**	2 508	0	0	0	0	0
Découverts bancaires	**974**	974	0	0	0	0	0
Autres emprunts auprès des établissements de crédit	**18 254**	5 008	4 629	3 459	2 935	1 130	1 094
Dettes de loyer - IFRS16	**3 927**	1 048	894	743	409	175	658
IFRS 9 - Instruments financiers	**55**	55	0	0	0	0	0
Autres emprunts et dettes financières divers	**100**	60	40	0	0	0	0
Total des dettes	**25 817**	**9 652**	**5 563**	**4 202**	**3 343**	**1 305**	**1 753**

Variations des passifs issus des activités de financement (hors découverts bancaires)

	2018						2019
		Variation "cash"		Première application IFRS16	Variation "non cash"	Ecart de change	
		Augmentations	Diminutions				
Mobilisations de créances commerciales	**1 651**	857					**2 508**
Autres emprunts auprès des établissements de crédit	**17 066**	5 565	(4 408)			31	**18 254**
Dettes de loyer - IFRS16	**1 075**		(1 444)	4 296		(1)	**3 927**
IFRS 9 - Instruments financiers	**67**				(12)		**55**
Autres emprunts et dettes financières divers	**258**		(8)		(150)		**100**
Total des dettes	**20 117**	**6 422**	**(5 859)**	**4 296**	**(163)**	**30**	**24 843**

Au cours de l'exercice 2019, le total des dettes (hors découverts bancaires) a augmenté de 4.7 millions d'euros et s'établissent à 24,8 millions d'euros. La partie cash de cette variation est de + 0,5 millions d'euros (en net), de - 0,1 millions d'euros pour la partie non cash et de 4,3 millions d'euros pour la partie liée à la première application IFRS16.

5.1.3 - Taux moyen d'emprunt 2019

	Base		A moins d'un an	A plus d'un an
Tivoly	Euribor 3 mois + marge	Fixe et variable	0,79%	0,99%
FFDM Tivoly	Euribor 3 mois + marge	Fixe et variable	1,25%	0,59%
Tivoly Inc	Taux fixe	Fixe	4,38%	4,38%
Neco	Euribor 12 mois + marge	Fixe et variable	1,15%	1,15%

Les contrats d'emprunts de Neco ne comportent pas de clauses de remboursement anticipé assis sur des ratios financiers (covenants).

Les contrats d'emprunt bancaires de Tivoly ne comportent pas de clauses de remboursement anticipé assis sur des covenants financiers.
Neuf emprunts comportent une clause d'exigibilité anticipée au cas où les capitaux propres de la société deviendraient inférieurs à la moitié du capital social ou en cas de réduction de capital ou de perte supérieures à 50% du capital social.
Solde restant dû au 31 décembre 2019 sur ces emprunts : 3676 milliers d'euros.

Le contrat de financement court terme (non utilisé) de la société Tivoly Inc comporte une clause de remboursement anticipé assise sur le respect d'un ratio financier.
Le calcul de ce ratio financier (rapport entre l'actif circulant et les dettes à court terme) doit être supérieur à 1,25.

Copie certifiée conforme
DP / 16/06/2020 16:15:07
N° de dépôt - 2020/5087 / 076120021

Ce ratio était respecté au 31 décembre 2019. Le Groupe n'envisage pas de difficultés à respecter ce ratio dans les 12 prochains mois.
Les contrats financiers de la société Tivoly Inc sont également assortis d'autres conditions non financières qui sont respectées au 31 décembre 2019.

5.1.4 - Engagements financiers liés aux dettes

Engagements donnés	
Tivoly	
Dettes garanties par des sûretés réelles	**4 236**

Engagement des loyers futurs - IFRS16	**Mobilier**	**Immobilier**
France		
Moins d'un an	331	330
De 1 à 5 ans	296	586
Plus de 5 ans	0	0
Grande Bretagne		
Moins d'un an	67	32
De 1 à 5 ans	79	72
Plus de 5 ans	0	0
Espagne		
Moins d'un an	22	244
De 1 à 5 ans	29	834
Plus de 5 ans	0	0
Mexique		
Moins d'un an	0	10
De 1 à 5 ans	0	0
Plus de 5 ans	0	0
Chine		
Moins d'un an	0	107
De 1 à 5 ans	0	428
Plus de 5 ans	0	803
Total	**824**	**3 445**

5.2 - Fournisseurs et autres créditeurs

Au 31 décembre	**2019**	**2018**
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	**10 432**	12 009
Dettes fiscales et sociales	**5 248**	5 642
Autres dettes	**4 871**	3 790
Total des autres dettes	**20 551**	**21 441**

La totalité de ces 20551 milliers d'euros a une échéance à moins d'un an.
Le poste autres dettes est constitué essentiellement d'avoirs clients à établir par Tivoly (4410 milliers d'euros).

6 - Autres produits et charges opérationnels

Il n'y a aucun produits et charges opérationnels pour l'année 2019.
Au 31 décembre 2018, les autres produits et charges opérationnels pour un montant de 494 milliers d'euros correspondent à des produits liés au rachat de participations ne donnant pas le contrôle de FFDM Tivoly. Sur le total de ce rachat, 5,87 % concernait des actions en déshérence faisant partie du projet initial d'acquisition. Cette transaction, directement liée à la prise de contrôle majoritaire de FFDM Tivoly, elle-même à l'origine d'un écart acquisition négatif (badwill), a généré un badwill complémentaire de 494 milliers d'euros. Ce montant, conformément à IFRS3 révisée a été enregistré dans le compte de résultat, dans les « Autres produits et charges opérationnels ».

Copie certifiée conforme
DP / 16/06/2020 16:15:07
N° de dépôt - 2020/5087 / 076120021

7 - Résultat financier

Au 31 décembre	2019	2018
Autres intérêts et produits assimilés	**163**	144
Reprise financière aux provisions	**114**	
Différences positives de change	**403**	538
Total des produits financiers	**680**	682
Coût de l'endettement financier brut	**(300)**	(314)
Autres intérêts et charges assimilées	**(271)**	(133)
Différences négatives de change	**(301)**	(427)
Dotation financière aux provisions	**(2)**	0
Total des charges financières	**(874)**	(873)
Résultat financier	**(194)**	(192)

8 - Impôt sur les bénéfices

Analyse de la charge d'impôt

Au 31 décembre	2019	2018
Résultat avant impôt	**2 829**	**4 342**
Charge d'impôt exigible	**913**	**1 026**
Charge (produit) d'impôt différé	**(46)**	**(56)**
Charge (produit) totale d'impôt	**867**	**971**
Taux Effectif d'Imposition	**30,64%**	**22,35%**

Rapprochement entre la charge d'impôt théorique et celle comptabilisée

Au 31 décembre	2019	2018
Résultat net (part du groupe)	**1 934**	**3 374**
Charge (produit) d'impôt	**867**	**971**
Participations ne donnant pas le contrôle	**29**	**(3)**
Résultat avant impôt	**2 829**	**4 342**
Charge d'impôt théorique	**877**	**1 447**
Eléments en rapprochement		
Autres différences permanentes	**65**	**63**
Ecart de taux impôt société	**(10)**	**(114)**
Prise en compte des changements des taux d'impôt futur	**9**	**0**
Crédits d'impôts	**(6)**	**(48)**
Crédit impôt recherche et CICE	**(48)**	**(219)**
Incidence badwill	**0**	**(165)**
Déficits reportables non-activés des filiales net des consommations non-activées	**31**	**56**
Divers	**(51)**	**(50)**
Charge nette d'impôt réel	**867**	**971**

Effet net des impôts sur la réserve d'évaluation des instruments financiers (IFRS 9)

Au 31 décembre	2019	2018
IFRS 9 - Instruments financiers	**5**	(39)
Charge d'impôt imputée sur les capitaux propres	**5**	**(39)**

Impôt différé au bilan

Les impôts différés actifs et passifs sont, pour la présentation au bilan, compensés par entité fiscale. Les sources d'impôts sont donc présentées en net.

Copie certifiée conforme
DP / 16/06/2020 16:15:07
N° de dépôt - 2020/5087 / 076120021

Au 31 décembre	2019	2018
Actif d'impôt différé	**2 531**	**2 578**
Passif d'impôt différé	**1 253**	**1 425**
Impôt différé actif net	**1 278**	**1 153**
Source d'impôt différé au bilan		
Déficits reportables et crédit d'impôts	**1 772**	**1 777**
Différences temporelles	**(495)**	**(624)**
Total	**1 278**	**1 153**

Les déficits reportables et crédits d'impôts concernent essentiellement les filiales Espagnoles.
L'horizon de recouvrement est de dix ans, basé sur des hypothèses budgétaires revues chaque année.
Le montant des déficits reportables non activés est estimé à 733 milliers d'euros.

9 - Informations sectorielles

La société a identifié 5 secteurs opérationnels correspondant essentiellement aux différentes entités juridiques du Groupe exerçant dans des zones géographiques distinctes (Cf. partie I, note 16).

Actifs et passifs sectoriels

Au 31 décembre	2019						2018					
	France	Etats-Unis	Espagne et Amérique Latine	Grande Bretagne	Chine	Total	France	Etats-Unis	Espagne et Amérique Latine	Grande Bretagne	Chine	Total
Actifs sectoriels	53 134	9 971	14 187	998	7 408	**85 698**	49 216	9 604	14 030	868	6 091	**79 810**
Passifs sectoriels	23 503	6 731	12 209	1 397	7 463	**51 304**	21 858	6 871	11 835	1 316	4 908	**46 788**

Investissements

Au 31 décembre	2019						2018					
	France	Etats-Unis	Espagne et Amérique Latine	Grande Bretagne	Chine	Total	France	Etats-Unis	Espagne et Amérique Latine	Grande Bretagne	Chine	Total
Investissements incorporels	366	0	43	0	0	**409**	172	0	47		12	**231**
Investissements corporels	2 719	444	834	0	323	**4 320**	2 006	637	353	2	521	**3 519**
Total investissements	**3 086**	**444**	**877**	**0**	**323**	**4 729**	**2 179**	**637**	**400**	**2**	**533**	**3 750**

Compte de résultat

Au 31 décembre	2019						2018					
	France	Etats-Unis	Espagne et Amérique Latine	Grande Bretagne	Chine	Total	France	Etats-Unis	Espagne et Amérique Latine	Grande Bretagne	Chine	Total
Revenu total	55 950	16 736	10 061	613	17 606	**100 967**	54 528	14 781	10 906	732	18 688	**99 635**
Revenu inter activités	(1 538)	(8)	(2 045)	(84)	(14 404)	**(18 079)**	(1 595)	0	(1 988)	(83)	(15 436)	**(19 102)**
Revenu sur clients externes	**54 412**	**16 729**	**8 016**	**530**	**3 202**	**82 888**	**52 932**	**14 781**	**8 918**	**650**	**3 252**	**80 533**
Amortissements	(2 951)	(402)	(797)	(94)	(257)	**(4 501)**	(2 328)	(372)	(558)	(56)	(79)	**(3 393)**
Résultat opérationnel	**2 591**	**527**	**(230)**	**30**	**104**	**3 023**	**3 753**	**433**	**115**	**128**	**105**	**4 534**
Résultat financier	(41)	(73)	(49)	(11)	(20)	**(194)**	(125)	(73)	(37)	(10)	53	**(192)**
Impôt sur les bénéfices	(777)	(129)	42	(3)	(0)	**(867)**	(773)	(98)	(13)	(22)	(65)	**(971)**
Résultat consolidé	**1 773**	**325**	**(237)**	**17**	**84**	**1 962**	**2 855**	**262**	**65**	**97**	**93**	**3 372**

Copie certifiée conforme
DP / 16/06/2020 16:15:07
N° de dépôt - 2020/5087 / 076120021

10 - Gestion du risque financier

10.1 - Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque que le Groupe éprouve des difficultés à honorer ses dettes lorsque celles-ci arriveront à échéance. L'approche du Groupe pour gérer le risque de liquidité est de s'assurer, dans la mesure du possible, qu'il disposera toujours de liquidités suffisantes pour honorer ses passifs, lorsqu'ils arriveront à échéance, dans des conditions normales ou « tendues », sans encourir de pertes inacceptables ou porter atteinte à la réputation du Groupe.

Le Groupe s'assure qu'il dispose d'un dépôt à vue suffisant pour faire face aux dépenses opérationnelles attendues, incluant tous paiements, excluant l'impact potentiel de circonstances extrêmes, comme les catastrophes naturelles, que l'on ne saurait raisonnablement prévoir.

Le groupe dispose de lignes de crédit à court et moyen terme auprès de banques de première qualité, qui lui permettent de répondre aux besoins de financements de son développement.

Concernant plus précisément la gestion de la liquidité, sur les 9652 milliers d'euros de dettes financières à moins d'un an, 2508 milliers d'euros correspondent à des mobilisations de créances clients.
Les dettes financières à moins d'un an hors mobilisation de créances s'établissent à 7144 milliers d'euros.

Le Groupe estime que son risque de liquidité est maitrisé compte tenu des éléments suivants :

- Trésorerie disponible Groupe 7297 milliers d'euros.
- Lignes de crédit confirmées disponibles
    - Sur mobilisation de créances clients 10643 milliers d'euros.
        - Tivoly 7387 milliers d'euros.
        - FFDM Tivoly 1121 milliers d'euros.
        - Neco 800 milliers d'euros.
        - Tivoly Inc 1 500 milliers de dollars (1 335 milliers d'euros).
    - Sur dettes fournisseurs Neco 1300 milliers d'euros.

10.2 - Risque de crédit

Comme toute société commerciale, Tivoly est confrontée aux risques clients qui portent principalement sur un risque toujours possible d'impayés de sa clientèle, et sur un risque plus conjoncturel de concentration des clients. Tivoly dispose d'une clientèle grands comptes sur laquelle le risque d'irrécouvrabilité est faible.
Le client le plus important du groupe représente 7,8 % du chiffre d'affaires. Les cinq premiers clients du groupe représentent environ 30,9 % du chiffre d'affaires et les dix premiers clients représentent 44,0 % environ du chiffre d'affaires.
Tivoly, FFDM Tivoly et Neco sont les seules sociétés du Groupe à avoir une assurance-crédit. Cette couverture ne donne pas lieu à la comptabilisation d'instruments financiers dérivés.

Les valeurs comptables des actifs financiers représentent l'exposition maximale au risque de crédit.
Les pertes de valeur sur les actifs financiers concernent uniquement les créances clients et sont comptabilisées dans le compte de résultat. Les pertes sur créances clients sont de 154 milliers d'euros en 2019, elles étaient de 50 milliers d'euros en 2018

L'exposition du Groupe au risque de crédit est influencée principalement par les caractéristiques individuelles des clients. Cependant, la Direction prend aussi en considération les facteurs pouvant avoir une influence sur le risque de crédit de la clientèle, notamment le risque de défaillance par secteur d'activité et pays dans lequel les clients exercent leur activité.
Le Groupe a défini une politique de crédit au terme de laquelle la solvabilité de chaque nouveau client fait l'objet d'une analyse individuelle avant qu'il puisse bénéficier des conditions de paiement et de livraison usuelles dans le Groupe. Pour ce faire, le Groupe a recours à des notations externes des assureurs crédit, si elles sont disponibles, aux états financiers, à des informations fournies par des organismes de crédit, à des données sectorielles et, dans certains cas, à des références bancaires. Pour chaque client, un seuil maximal d'encours client est mis en place et revu régulièrement. Toute vente dépassant ce seuil requiert l'approbation de la Direction Financière.

Copie certifiée conforme
DP / 16/06/2020 16:15:07
N° de dépôt - 2020/5087 / 076120021

Le Groupe limite son exposition au risque de crédit lié aux créances clients en établissant un délai de paiement maximum allant de 30 jours à 120 jours
Le Groupe n'exige pas de garanties au titre des créances clients et autres débiteurs. Il ne compte donc aucune créance clients et autres débiteurs, pour laquelle aucune perte de valeur ne serait comptabilisée en raison de la présence d'une garantie.

Le tableau ci-dessous donne la répartition par catégorie comptable des actifs et passifs financiers ainsi que la valeur de marché (ou juste valeur). Ce tableau n'inclut pas les actifs et passifs non financiers en particulier les goodwill, les immobilisations, les titres mis en équivalence, les impôts différés ainsi que les provisions.

En milliers d'euros	Notes	Actifs évalués à la juste valeur par le résultat	Actifs évalués à la juste valeur par les OCI	Actifs au coût amorti	Passifs au coût amorti	Passifs évalués à la juste valeur par le résultat	Total de la valeur nette comptable	Valeur de marché (juste valeur)
Dépôts et cautionnements	II / 1 3			736			736	736
Titres de participation non consolidées	II / 1 3			8			8	8
Actif de couverture de change	II / 10.4						0	0
Prêts	II / 1 3			317			317	317
Autres actifs financiers	II / 2 2						0	0
Actifs financiers non courants		**0**	**0**	**1 061**	**0**	**0**	**1 061**	**1 061**
Créances clients	II / 2.2			13 852			13 852	13 852
Dérivés actifs de couverture	II / 2 2	65					65	65
Trésorerie et équivalents de trésorerie	II / 2 3	7 297					7 297	7 297
Actifs financiers courants		**7 362**	**0**	**13 852**	**0**	**0**	**21 214**	**21 214**
Total actifs financiers		7 362	0	14 913	0	0	**22 275**	22 275
Emprunts Bancaires	II / 5.1				13 247		13 247	13 247
Put minoritaires	II / 5.1				0		0	0
Dettes de loyers IFRS16	II / 5.1				2 879		2 879	2 879
Passif de couverture de change	II / 10.4				0	0	0	0
Dette lié à un complément de prix	II / 5.1					0	0	0
Autres passifs financiers non courants	II / 5.1				0		0	0
Passifs financiers non courants		**0**	**0**	**0**	**16 126**	**0**	**16 126**	**16 126**
Emprunts Bancaires	II / 5.1				5 008		5 008	5 008
Découverts bancaires	II / 5.1				974		974	974
Put minoritaires					0		0	0
Dettes de loyers IFRS16	II / 5.1				1 048		1 048	1 048
Mobilisation de créances commerciales	II / 5.1				2 508		2 508	2 508
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	II / 5.2				10 432		10 432	10 432
Passif de couverture de change	II / 10.4				0	55	55	55
Dette lié à un complément de prix	II / 5.2					0	0	0
Autres dettes	II / 5 1 / 5 2				4 971		4 971	4 971
Passifs financiers courants		**0**	**0**	**0**	**24 940**	**55**	**24 995**	**24 995**
Total passifs financiers		0	0	0	41 066	55	**41 121**	41 121

Les méthodes de détermination des justes valeurs figurent dans le paragraphe I.17.

10.3 - Gestion du capital

La politique du Groupe consiste à maintenir une base de capital solide, afin de préserver la confiance des investisseurs, des créanciers et du marché et de soutenir le développement futur de l'activité. La direction générale prête attention au rendement des capitaux propres défini comme étant le résultat opérationnel divisé par les capitaux propres totaux. Elle veille également au niveau des dividendes versés aux porteurs d'actions ordinaires.

10.4 - Risque de marché

10.4.1 - Risque de taux

L'endettement financier brut du Groupe s'élève à 25 817 milliers d'euros au 31 décembre 2019, dont 22787 milliers d'euros en Europe, 1 920 milliers d'euros en Amérique du nord et 1110 milliers d'euros en Asie.

Copie certifiée conforme
DP / 16/06/2020 16:15:07
N° de dépôt - 2020/5087 / 076120021

L'endettement financier net s'élève à 18520 milliers d'euros, compte tenu des 7297 milliers d'euros de trésorerie dont dispose le Groupe. Les dettes financières sont en partie à taux variable. Le taux variable comprend un taux de marché (Euribor 3 mois, 6 mois ou 1 an pour la zone euro, Libor pour la zone dollar US, ...) augmenté d'une marge de crédit prise par la banque.

10.4.2 - Risque de change

Une partie des achats - essentiellement en provenance Chine - et une partie des ventes hors Groupe (essentiellement au départ de l'Espagne) sont réglés en dollar US, en CNY ou en MXN.
Les achats en USD et CNY réalisés par Tivoly France font l'objet de couvertures de change pour partie.
Une variation de +/- 5 % du cours de ces trois devises aurait un impact de +/- 649 milliers d'euros sur le niveau du résultat.
Le prix d'achat effectif est incorporé dans nos prix de revient et répercuté au mieux dans nos prix de vente.

Les instruments financiers sont composés de contrats à terme, de termes activant à échéance et de termes progressifs (ou accumulateurs) de dollars US et de Yuans contre Euros. Ces contrats ont pour objectif de couvrir les paiements effectués en dollars US et en Yuans aux fournisseurs de marchandises.

Le montant total du notionnel de ces instruments financiers s'élève à 8679 milliers d'euros (à échéance 2020). Leurs cours à échéance varient entre 1,1132 et 1,23 pour l'EUR/USD et de 7,1086 à 8,30 pour l'EUR/CNY.

Le tableau ci-dessous donne une description du nominal des opérations de couverture de taux et de change :

	Notionnel en Keuros						
	Inférieur à 1 an	De 1 à 2 ans	De 2 à 3 ans	De 3 à 4 ans	De 4 à 5 ans	Au-delà de 5 ans	Total
Instruments dérivés actifs qualifiés de couverture							
Dérivés de couverture de flux de trésorerie	4 019	0	0	0	0	0	**4 019**
Dérivés de couverture de juste valeur	0	0	0	0	0	0	**0**
Instruments dérivés passifs qualifiés de couverture							
Dérivés de couverture de flux de trésorerie	4 660	0	0	0	0	0	**4 660**
Dérivés de couverture de juste valeur	0	0	0	0	0	0	**0**

Le portefeuille d'instruments financiers dérivés évalué à la juste valeur est le suivant au 31 décembre 2019 :

	31/12/2019	Taux	Change	Autres	01/01/2019
Dérivés actifs					
Dérivés actifs - couverture de flux de trésorerie	**65**	0	65	0	136
Dérivés actifs - couverture de juste valeur	**0**	0	0	0	0
Dérivés actifs - à la juste valeur par le résultat	**0**	0	0	0	0
Dérivés passifs					
Dérivés passifs - couverture de flux de trésorerie	**55**	0	55	0	67
Dérivés passifs - couverture de juste valeur	**0**	0	0	0	0
Dérivés passifs - à la juste valeur par le résultat	**0**	0	0	0	0

La juste valeur des instruments financiers, calculée par un cabinet d'experts agréés est généralement déterminée par référence au prix de marché résultant d'échanges sur une bourse de valeurs nationales.
Les instruments financiers au 31 décembre 2019 sont des couvertures de flux de trésorerie.
Les montants comptabilisés sur la période conduisent, après impôts différés, à une diminution des Réserves Cash-flow Hedge de 12 milliers d'euros et une diminution du résultat de 30 milliers d'euros.

Copie certifiée conforme
DP / 16/06/2020 16:15:07
N° de dépôt - 2020/5087 / 076120021

11 - Parties liées

Les transactions avec les parties liées concernent :

- les relations commerciales,
- les prestations de services,
- les relations dans le cadre de la convention de trésorerie Groupe, entre la société mère et ses filiales intégrées dans le périmètre de consolidation et entre filiales intégrées. Les flux de résultat ainsi que les soldes de bilan à la clôture sont éliminés en consolidation.

Les parties liées comprennent aussi la société Holding Tivoly (qui contrôle Tivoly SA) ainsi que les membres des organes de direction.

11.1 - Organes de direction

Montant global des rémunérations allouées en 2019 au titre de leur mandat aux membres du :

- **Conseil d'administration** : 111 milliers d'euros.

Il n'y a aucun avantage à court et à long terme, ni avantage postérieur à l'emploi, ni paiement en action, ni indemnités de fin contrat en ce qui concerne les principaux dirigeants.

11.2 - Autres transactions avec les parties liées

Les montants facturés en 2019 par Holding Tivoly aux différentes sociétés du groupe représentent un montant de 1254 milliers d'euros.

12 – Effectifs

Au 31 décembre	Tivoly	FFDM Tivoly	Tivoly Inc	Neco	Tivoly DF	Elite Tooling	Tivoly Tools / Tivelon	Total 2019	Total 2018
Cadres et représentants	54	34	11	5	1	2	9	116	108
Agents de maîtrise et techniciens	23	44	23	0	0	2	0	92	92
Employés et ouvriers	143	85	102	83	7	2	37	459	471
Total effectifs rémunérés (a)	**220**	**163**	**136**	**88**	**8**	**6**	**46**	**667**	**671**
(a) effectifs hors intérimaires, hors longue maladie et congés spéciaux.									
Intérimaires	5	7	0	0	0	0	52	**64**	72

13 – Contrats de location

Le Groupe a pris en location des terrains et bâtiments, des installations techniques, des équipements de bureaux informatiques et des véhicules. Les contrats ont une durée qui varie entre de 1 et 15 ans et comportent une option de renouvellement après cette date.
Les principaux contrats de location de terrain et de bâtiments ont été conclus il y a plusieurs années. Ces contrats de location étaient précédemment qualifiés de location simple selon IAS 17.
Le Groupe loue également des équipements de production dans le cadre de différents contrats de location précédemment qualifiés de location-financement selon IAS 17.
Le Groupe loue des équipements informatiques dans le cadre de contrats de location d'une durée d'un à trois ans. Il s'agit de contrats de location de courte durée et/ou portant sur des biens de faible valeur. Le Groupe a choisi de ne pas comptabiliser d'actif « droit d'utilisation » ni de dette de loyers au titre de ces contrats.
Les informations ci-après présentent les contrats de location auxquels le Groupe est partie en tant que preneur.

Copie certifiée conforme
DP / 16/06/2020 16:15:07
N° de dépôt - 2020/5087 / 076120021

Actifs de « droit d'utilisation »

L'actif « droit d'utilisation » relatif aux biens immobiliers loués qui ne correspondent pas à la définition d'immeubles de placement est présenté au poste des immobilisations corporelles.

	Constructions	Installations techniques	Autres immobilisations corporelles	Total
Solde au 1er janvier 2019	**4 229**	**1 036**	**559**	**5 824**
Ajouts à l'actif « droit d'utilisation »	**34**		**282**	**316**
Charge de dépréciation pour l'exercice	**726**	**427**	**280**	**1 434**
Décomptabilisation de l'actif « droit d'utilisation »	**0**	**77**	**0**	**77**
Solde au 31 Décembre 2019	**3 537**	**533**	**561**	**4 630**

Montants comptabilisés en résultat

Contrats de location selon IFRS 16	**2 019**
Intérêts sur les dettes de loyers	**117**
Charges liées aux contrats de location de courte durée	**122**
Charges liées aux contrats de location portant sur des actifs de faible valeur, hors contrats de location de courte durée	**12**
Contrats de location simple selon IAS 17	**2 018**
Charges locatives	**1713**

Montants comptabilisés en flux de trésorerie

Contrats de location selon IFRS 16	**2 019**
Total des sorties de trésorerie imputables aux contrats de location	**1 444**

14. Honoraires des commissaires aux comptes.

Nous communiquons ci-après les honoraires des commissaires aux comptes en charge du contrôle des comptes sociaux et consolidés de Tivoly au titre de leur mission ainsi que les honoraires des autres commissaires aux comptes des sociétés consolidées du Groupe :

Montants HT en milliers d'euros	**2019**	**2018**
Audit		
KPMG Audit (Tivoly)	**62**	**60**
In Extenso (Tivoly)	**53**	**52**
Casteja Audit et Conseil (FFDM Tivoly)	**19**	**19**
ZDCPA (TivolyTools / Tivelon)	**7**	**6**
Mc Solley, Mc Coy & Co (Tivoly Inc)	**41**	**39**
Ernst & Young (Neco)	**26**	**26**
Allotts chartered accountants (Elite Tooling)	**5**	**5**
Total	**213**	**207**

Copie certifiée conforme
DP / 16/06/2020 16:15:07
N° de dépôt - 2020/5087 / 076120021

KPMG Audit
51 rue de Saint-Cyr
CS 60409
69338 Lyon Cedex 9
France

In Extenso Audit

116, Avenue du Stade
BP 27
73704 Bourg Saint Maurice Cedex
France

EXEMPLAIRE
GREFFE

Tivoly S.A.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2019
Tivoly S.A.
266, route Portes de Tarentaise - 73790 Tours-en-Savoie
Ce rapport contient 44 pages
Référence : L202-46

Copie certifiée conforme
DP / 16/06/2020 16:15:07
N° de dépôt - 2020/5087 / 076120021

KPMG Audit
51 rue de Saint-Cyr
CS 60409
69338 Lyon Cedex 9
France

In Extenso Audit

116, Avenue du Stade
BP 27
73704 Bourg Saint Maurice Cedex
France

Tivoly S.A.

Siège social : 266, route Portes de Tarentaise - 73790 Tours-en-Savoie
Capital social : €.11.079.900

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2019

A l'assemblée générale de la société Tivoly S.A.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Tivoly S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 20 mars 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit et des risques.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Copie certifiée conforme
DP / 16/06/2020 16:15:07
N° de dépôt - 2020/5087 / 076120021

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1.1. « Changements de méthodes comptables » de la partie I. « Règles et méthodes comptables » de l'annexe aux comptes consolidés, qui expose le changement de méthodes comptables lié à la première application, au 1er janvier 2019, de la nouvelle norme IFRS 16 « Contrats de location ».

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Goodwill
(Notes 4.1 et 4.4 du I-Règles et méthodes comptables et 1.1 du II-Notes sur le bilan et le compte de résultat de l'annexe aux comptes consolidés).

Risque identifié

Au 31 décembre 2019, les goodwill sont inscrits à l'actif de l'état de la situation financière pour une valeur nette comptable de 5.241 milliers d'euros, dont 4.917 millers d'euros pour les unités génératrices de trésorerie (**« UGT »**) significatives que sont la Chine, l'Espagne regroupée avec l'Amérique Latine, et la France (ci-après **« les 3 UGT significatives »**). Ils sont alloués à compter de la date de leur acquisition à chacune des UGT qui bénéficient du regroupement d'entreprises qui les ont générés.

La direction s'assure, à chaque clôture annuelle et à chaque fois qu'il existe un indice de perte de valeur, que la valeur comptable de ces goodwill n'est pas supérieure à leur valeur recouvrable, qui est la valeur la plus élevée entre leur valeur d'utilité et leur juste valeur diminuée des couts de cession. Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable de l'UGT, cette perte de valeur est imputée en priorité aux goodwill.

En ce qui concerne les « 3 UGT significatives », les valeurs recouvrables ont été déterminées par référence aux valeurs d'utilité, calculées à partir de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus du groupe d'actifs composant l'activité considérée.

La détermination de la valeur recouvrable des goodwill des « 3 UGT significatives », repose très largement sur le jugement de la direction, s'agissant notamment du taux de croissance moyenne du chiffre d'affaires à moyen terme, des taux de résultat d'exploitation après impôts attendus à terme et des taux de croissance à l'infini qui ont été retenus pour les projections de flux de trésorerie futurs et des taux d'actualisation qui leur sont appliqués. Nous avons donc considéré l'évaluation des goodwill de ces « 3 UGT significatives » comme un point clé de l'audit.

Copie certifiée conforme
DP / 16/06/2020 16:15:07
N° de dépôt - 2020/5087 / 076120021

Procédures d'audit mises en œuvre pour faire face au risque identifié

Nos travaux ont consisté à examiner la conformité de la méthodologie appliquée par la société aux normes comptables en vigueur.

Nous avons également effectué un examen critique des modalités de mise en œuvre de cette méthodologie et vérifié notamment :

- l'exhaustivité des éléments composant les valeurs comptables des « 3 UGT significatives » et la cohérence de la détermination de cette valeur avec la façon dont les projections des flux de trésorerie ont été déterminées pour la valeur d'utilité ;
- le caractère raisonnable des projections de flux futurs de trésorerie (basées sur les hypothèses relatives à la croissance moyenne du chiffre d'affaires à moyen terme et au taux de résultat d'exploitation après impôts attendu à terme), en analysant les causes des différences entre les prévisions et les réalisations des exercices précédents ;
- la cohérence du taux de croissance à l'infini retenu pour les flux projetés de trésorerie avec les analyses de marché et les consensus des principaux acteurs ;
- la cohérence du taux d'actualisation appliqué aux flux futurs de trésorerie attendus des « 3 UGT significatives » avec le taux de rémunération que les participants au marché exigeraient à la date de clôture d'une telle activité ;
- l'analyse de sensibilité de la valeur d'utilité effectuée par la direction à une variation des taux d'actualisation, des taux de résultat d'exploitation après impôts et des taux de croissance à l'infini.

Caractère recouvrable des impôts différés actifs des filiales espagnoles
(Notes 12 du I-Règles et méthodes comptables et 8 du II-Notes sur le bilan et le compte de résultat de l'annexe aux comptes consolidés)

Risque identifié

Au 31 décembre 2019, un montant de 2.531 milliers d'euros est comptabilisé à l'actif de l'état de la situation financière au titres des impôts différés actifs. Ce solde est composé d'un montant de 1.684 milliers d'euros concernant essentiellement les pertes fiscales cumulées et les crédits d'impôt des filiales espagnoles. Le solde résiduel des impôts différés actifs comptabilisés par le Groupe correspond principalement à des différences temporaires.

Un actif d'impôt différé n'est comptabilisé que dans la mesure où il est probable que le Groupe disposera de bénéfices futurs imposables sur lesquels cet actif pourra être imputé. La capacité du Groupe à recouvrer ses impôts différés actifs relatifs aux déficits reportables et autres crédits d'impôt est appréciée par la direction à la clôture de chaque exercice en tenant compte des prévisions de résultats fiscaux futurs définis dans le plan d'affaires. Ces projections s'appuient sur des hypothèses relevant du jugement de la direction.

Compte tenu de l'importance du jugement exercé par la direction dans l'établissement des prévisions de résultats fiscaux, qui sous-tendent la comptabilisation des impôts différés actifs de ces filiales, nous avons considéré que la reconnaissance de ces actifs d'impôts différés constituait un point clé de l'audit.

Copie certifiée conforme
DP / 16/06/2020 16:15:07
N° de dépôt - 2020/5087 / 076120021

Procédures d'audit mises en œuvre pour faire face au risque identifié

Notre approche d'audit a consisté à apprécier la probabilité que les filiales espagnoles puissent utiliser dans le futur les pertes fiscales reportables et les crédits d'impôt reconnus à ce jour, notamment au regard de la capacité de ces filiales à dégager des profits taxables futurs permettant d'absorber les pertes fiscales antérieures.

Pour l'appréciation des profits taxables futurs des filiales espagnoles, nous avons apprécié la fiabilité du processus d'établissement du plan d'affaires en :

- faisant une analyse critique des hypothèses utilisées par la direction pour établir les projections de résultats taxables futurs (basées sur les hypothèses relatives à la croissance moyenne du chiffre d'affaires à moyen terme et au taux de résultat d'exploitation avant impôts attendu à terme), notamment en analysant leur cohérence par rapport aux informations recueillis lors de nos entretiens avec les membres de la direction et les causes des différences entre les prévisions et les réalisations des exercices précédents ;
- appréciant la cohérence des hypothèses retenues pour l'évaluation des impôts différés avec celles retenues pour les tests de dépréciation des actifs non courants réalisés pour les activités des filiales espagnoles.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion arrêté le 20 mars 2020 du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté du rapport de gestion relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L. 225-102-1 du code de commerce figure dans les informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes
Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Tivoly S.A. par les assemblées générales ordinaires du 11 juin 2003 pour le cabinet KPMG S.A. et du 22 mai 2014 pour le cabinet In Extenso Audit.

Au 31 décembre 2019, le cabinet KPMG S.A. était dans la 17ème année de sa mission sans interruption et le cabinet In Extenso Audit dans la 6ème année.

Copie certifiée conforme
DP / 16/06/2020 16:15:07
N° de dépôt - 2020/5087 / 076120021

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit et des risques de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification,

Copie certifiée conforme
DP / 16/06/2020 16:15:07
N° de dépôt - 2020/5087 / 076120021

les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;

- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au comité d'audit et des risques

Nous remettons un rapport au comité d'audit et des risques qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit et des risques, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Copie certifiée conforme
DP / 16/06/2020 16:15:07
N° de dépôt - 2020/5087 / 076120021

Nous fournissons également au comité d'audit et des risques la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit et des risques des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Les commissaires aux comptes

Lyon, le 20 avril 2020

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Philippe Massonnat
Associé

Bourg Saint Maurice, le 20 avril 2020

In Extenso Audit

Christophe Morardet
Associé

Copie certifiée conforme
DP / 16/06/2020 16:15:07
N° de dépôt - 2020/5087 / 076120021

A - Comptes consolidés

Au 31 décembre 2019 les comptes consolidés du groupe Tivoly sont présentés conformément aux principes et méthodes définis par le référentiel international IFRS (International Financial Reporting Standards) tel qu'adopté dans l'union européenne.

Ils présentent en milliers d'euros :
- L'état de la situation financière
- L'état du résultat net consolidé
- L'état des autres éléments du résultat global
- L'état de variation des capitaux propres consolidés
- Le tableau des flux de trésorerie
- Les annexes aux comptes consolidés.

Ils sont présentés comparativement avec les comptes consolidés au 31 décembre 2018 (également établis en normes IFRS).

Les états financiers consolidés présentent la situation comptable de Tivoly et de ses filiales (le "Groupe").

Organisé à Tours en Savoie le 20 mars 2020, le conseil d'administration a arrêté les états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2019. Ils seront approuvés par l'assemblée générale du 15 mai 2020.

Copie certifiée conforme
DP / 16/06/2020 16:15:07
N° de dépôt - 2020/5087 / 076120021

I - Etat de la situation financière

Actif	Notes	2019	2018 (*)
Goodwill	II / 1 1	5 241	5 233
Autres immobilisations incorporelles	II / 1 1	3 316	3 277
Total immobilisations incorporelles		8 557	8 510
Terrains	II / 1 2	1 013	1 011
Constructions	II / 1 2	4 774	1 894
Installations techniques	II / 1 2	11 130	9 813
Autres immobilisations corporelles	II / 1 2	3 483	3 215
Total immobilisations corporelles		20 398	15 932
Actifs financiers	II / 1 3	1 061	975
Actifs d'impôts différés	II / 8	2 531	2 578
Total actif non courant		32 547	27 996
Stocks et en-cours	II / 2 1	28 005	28 175
Clients et autres débiteurs	II / 2 2	13 852	13 012
Autres créances	II / 2 2	3 932	4 375
Dérivés actifs à moins d'un an	II / 2 2	65	136
Trésorerie et équivalents de trésorerie	II / 2 3	7 297	6 118
Total actif courant		53 151	51 814
Total de l'actif		85 698	79 810

Les notes annexes présentées font partie intégrante des comptes consolidés.
(*) Le Groupe a appliqué pour la première fois la norme IFRS 16 au 1er janvier 2019. En raison de la méthode de transition choisie (rétrospective simplifiée), les données comparatives ne sont pas retraitées.

Passif	Notes	2019	2018 (*)
Capital social	II / 3 1	11 080	11 080
Réserves liées au capital	II / 3 1	6 051	6 051
Réserves et report à nouveau	II / 3 1	14 569	11 926
Ecart de conversion	II / 3 2	371	199
Cash Flow Hedge	II / 10 4 2	(3)	9
Résultat de l'exercice		1 934	3 374
Capitaux propres attribuables au groupe		34 002	32 639
Participations ne donnant pas le contrôle - Réserves		363	387
Participations ne donnant pas le contrôle - Résultat		29	(3)
Total Participations ne donnant pas le contrôle		392	384
Total capitaux propres		34 394	33 023
Provisions	II / 4	3 683	3 401
Passifs d'impôts différés	II / 8	1 253	1 425
Emprunts et dettes financières	II / 5.1	16 166	13 589
Total Passif non courant		21 102	18 416
Provisions	II / 4	0	0
Emprunts et dettes financières	II / 5.1	7 144	5 280
Mobilisation de créances commerciales	II / 5.1	2 508	1 651
Fournisseurs et autres créditeurs	II / 5.2	20 551	21 441
Total Passif courant		30 203	28 372
Total des capitaux propres et du passif		85 698	79 810

Les notes annexes présentées font partie intégrante des comptes consolidés.
(*) Le Groupe a appliqué pour la première fois la norme IFRS 16 au 1er janvier 2019 En raison de la méthode de transition choisie (rétrospective simplifiée), les données comparatives ne sont pas retraitées

Copie certifiée conforme
DP / 16/06/2020 16:15:07
N° de dépôt - 2020/5087 / 076120021

II - Etat du résultat net consolidé

Au 31 décembre	Notes	2019	2018 (*)
Revenu	I / 11 1	**82 888**	**80 533**
Autres produits d'exploitation		**315**	**372**
Achats consommés		**(28 122)**	**(28 034)**
Variation stocks produits finis		**(602)**	**2 235**
Autres charges externes		**(13 455)**	**(14 565)**
Impôts et taxes		**(1 231)**	**(1 487)**
Charges de personnel		**(32 469)**	**(31 801)**
Subventions d'exploitation		**580**	**347**
Amortissements des immobilisations		**(4 501)**	**(3 393)**
Autres charges de gestion courante		**(539)**	**(404)**
Autres produits de gestion courante		**161**	**236**
Résultat opérationnel courant		**3 023**	**4 040**
Autres produits et charges opérationnels (**)	II / 6	**0**	**494**
Résultat opérationnel		**3 023**	**4 534**
Produits de trésorerie et équivalent de trésorerie	II / 7	**0**	**0**
Coût de l'endettement financier brut	II / 7	**(300)**	**(314)**
Autres charges financières	II / 7	**(574)**	**(560)**
Autres produits financiers	II / 7	**680**	**682**
Charge d'impôt sur le résultat	II / 8	**(867)**	**(971)**
Résultat		**1 962**	**3 372**
Résultat attribuable à la société mère		**1 934**	**3 374**
Résultat attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle		**29**	**(3)**
Résultat par action	I / 14	**1,75**	**3,06**
Résultat dilué par action	I / 14	**1,75**	**3,06**

Les notes annexes présentées font partie intégrante des comptes consolidés.
(*) Le Groupe a appliqué pour la première fois la norme IFRS 16 au 1er janvier 2019. En raison de la méthode de transition choisie (rétrospective simplifiée), les données comparatives ne sont pas retraitées.
(**) Les Autres produits et charges opérationnels de 2018 correspondent au complément de badwill comptabilisé par le Groupe Tivoly, suite au rachat des participations résiduelles ne conférant pas le contrôle (5,87%) de FFDM Tivoly (anciennement FFDM S.A et indirectement de FFDM Pneumat), la transaction ayant été considérée comme une « seule opération » avec la prise de contrôle réalisée précédemment.

III - Etat des autres éléments du résultat global

	Notes	2019	2018 (*)
Résultat		**1 962**	**3 372**
Eléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat :			
- Avantages au personnel		**(230)**	**(330)**
- Effets fiscaux des produits et charges non comptabilisés en résultat / avantages au personnel		**75**	**101**
- Impact changement attendu du taux d'imposition non-comptabilisé en résultat		**0**	**0**
		(155)	**(229)**
Eléments suceptibles d'être reclassés ultérieurement en résultat :			
- Ecarts de conversion		**173**	**142**
- Instruments financiers		**(17)**	**117**
- Effets fiscaux des produits et charges non comptabilisés en résultat		**5**	**(39)**
		161	**220**
Résultat global de l'exercice		**1 968**	**3 363**

Les notes annexes présentées font partie intégrante des comptes consolidés.
(*) Le Groupe a appliqué pour la première fois la norme IFRS 16 au 1er janvier 2019 En raison de la méthode de transition choisie (rétrospective simplifiée), les données comparatives ne sont pas retraitées.

Copie certifiée conforme
DP / 16/06/2020 16:15:07
N° de dépôt - 2020/5087 / 076120021

IV - Etat de variation des capitaux propres consolidés

	Notes	Capital	Réserves liées au capital	Résultat et réserves consolidés	Cash flow Hedge	Actions propres	Ecarts de conversion	Capitaux propres - Part du Groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Total Capitaux Propres
Au 31 décembre 2017 (*)		**11 080**	**6 051**	**12 840**	**(70)**	**0**	**47**	**29 947**	**958**	**30 905**
Ecarts de conversion	II / 3.2			0			151	**151**	(9)	**142**
Instruments financiers IFRS 9	II / 10			0	78			**78**	0	**78**
Éléments susceptibles d'être reclassés en résultat		**0**	**0**	0	78	**0**	**151**	**229**	(9)	**220**
Avantage au personnel				(228)	0			**(228)**	(1)	**(229)**
Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en		**0**	**0**	**(228)**	**0**	**0**	**0**	**(228)**	**(1)**	**(229)**
Autres éléments du résultat global		**0**	**0**	**(228)**	**78**	**0**	**151**	**1**	**(10)**	**(8)**
Résultat de l'exercice				**3 374**				**3 374**	**(3)**	**3 372**
Total des produits et charges comptabilisés au titre de la période		**0**	**0**	**3 147**	**78**	**0**	**151**	**3 376**	**(13)**	**3 363**
Actions propres				(20)				**(20)**	0	**(20)**
Autres				0				**0**	0	**0**
Engagement de rachat de minoritaires				0				**0**	0	**0**
Variations de périmètre (**)				(3)				**(3)**	(556)	**(559)**
Augmentations de capital		0		0				**0**	0	**0**
Dividendes versés				(661)				**(661)**	(6)	**(667)**
Au 31 décembre 2018 (*)		**11 080**	**6 051**	**15 302**	**9**	**0**	**198**	**32 639**	**384**	**33 023**
Ecarts de conversion	II / 3.2			0			172	**172**	0	**173**
Instruments financiers IFRS 9	II / 10				(12)			**(12)**	(0)	**(12)**
Éléments susceptibles d'être reclassés en résultat		**0**	**0**	**0**	**(12)**	**0**	**172**	**161**	**0**	**161**
Avantage au personnel				(153)				**(153)**	(1)	**(155)**
Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat		**0**	**0**	**(153)**	**0**	**0**	**0**	**(153)**	**(1)**	**(155)**
Autres éléments du résultat global		**0**	**0**	**(153)**	**(12)**	**0**	**172**	**7**	**(1)**	**6**
Résultat de l'exercice				1 934				**1 934**	29	**1 962**
Total des produits et charges comptabilisés au titre de la période		**0**	**0**	**1 780**	**(12)**	**0**	**172**	**1 941**	**27**	**1 968**
Actions propres				83				**83**		**83**
Autres				0				**0**		**0**
Engagement de rachat de minoritaires				0				**0**		**0**
Variations de périmètre				1				**1**	(5)	**(4)**
Augmentations de capital				0				**0**		**0**
Dividendes versés				(662)				**(662)**	(15)	**(676)**
Au 31 décembre 2019		**11 080**	**6 051**	**16 504**	**(3)**	**(0)**	**370**	**34 002**	**392**	**34 394**

Les notes annexes présentées font partie intégrante des comptes consolidés.

(*) Le Groupe a appliqué pour la première fois la norme IFRS 16 au 1er janvier 2019 En raison de la méthode de transition choisie (rétrospective simplifiée), les données comparatives ne sont pas retraitées.

(**) Les variations du périmètre en 2018 correspondent principalement au rachat des participations résiduelles ne conférant pas le contrôle (5,92%) de FFDM Tivoly (anciennement FFDM S.A., et indirectement de FFDM Pneumat).

Copie certifiée conforme
DP / 16/06/2020 16:15:07
N° de dépôt - 2020/5087 / 076120021

V - Tableau des flux de trésorerie

	Notes	2019	2018 (*)
Opérations d'exploitation			
Résultat		1 962	3 372
Amortissements des immobilisations		4 501	3 393
Dotation et reprise sur provision pour risques et charges		(68)	(18)
Résultat de cession d'immobilisations		(42)	(33)
Incidence des instruments dérivés et autres instruments similaires		42	4
Produits n'ayant pas donné lieu à un encaissement (1)		(150)	(494)
Paiement de contribution n'impactant pas le résultat		0	(127)
Charge d'impôt		867	971
Coût de l'endettement financier net		430	303
Variation du besoin en fonds de roulement		(1 309)	(3 513)
Intérêts payés		(571)	(446)
Impôt sur le résultat payé		(513)	(900)
Flux net de trésorerie généré par l'activité		**5 148**	**2 512**
Opérations d'investissement			
Intérêts reçus		142	144
Acquisitions d'immobilisations incorporelles		(409)	(231)
Acquisitions d'immobilisations corporelles		(4 320)	(3 519)
Produit de cession d'immobilisations corporelles		118	62
Acquisition de minoritaires et de filiale, nette de trésorerie acquise		0	0
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement		**(4 469)**	**(3 545)**
Opérations de financement			
Augmentation de capital dans les filiales		0	0
Encaissements provenant de nouveaux emprunts		5 565	4 005
Remboursements d'emprunts		(4 416)	(4 090)
Remboursement dettes de loyers IFRS16		(1 444)	0
Variation des mobilisations de créances		857	1 377
Augmentation de pourcentage d'intérêts sans prise de contrôle		(4)	(65)
Dividendes versés		(676)	(667)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement		**(118)**	**560**
Impact des variations de taux de change		**47**	**27**
Augmentation (diminution) totale de la trésorerie		**608**	**(446)**
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice	II / 23	5 715	6 161
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice	II / 23	6 323	5 715
Augmentation (diminution) totale de la trésorerie et équivalents de trésorerie		**608**	**(446)**

	2019	2018 (*)
Variation des stocks	311	(5 613)
Variation des créances clients	(799)	2 524
Variation des dettes fournisseurs	(1 716)	642
Variation créances et dettes fiscales et sociales	(252)	(1 278)
Variation des autres créances et dettes	1 146	213,031
Variation du Besoin en Fonds de Roulement	**(1 309)**	**(3 513)**

Les notes annexes présentées font partie intégrante des comptes consolidés.
(*) Le Groupe a appliqué pour la première fois la norme IFRS 16 au 1er janvier 2019 En raison de la méthode de transition choisie (rétrospective simplifiée), les données comparatives ne sont pas retraitées.
(1) Au 31/12/2019, comptabilisation chez Tivoly en résultat d'avances conditionnées versées par différents organismes sur les exercices précédents.
Au 31/12//2018, badwill issu de l'acquisition des participations ne conférant pas le contrôle du sous-groupe FFDM

Copie certifiée conforme
DP / 16/06/2020 16:15:07
N° de dépôt - 2020/5087 / 076120021

VI - Annexe aux comptes consolidés

Faits significatifs de l'exercice

Suite au déménagement des sites de production de Jiading à Changshu en 2018 et à la création des nouvelles sociétés TIVOLY TOOL MANUFACTURING (Changshu) CO LTD et TIVELON TOOL PACKAGING MANUFACTURING (Changshu) CO LTD, la société TIVOLY TOOL (Jiading) CO LTD a été dissoute et liquidée en date du 12 décembre 2019.
Cette opération n'a pas eu d'impact significatif sur les comptes consolidés.

Evènements postérieurs à la clôture

Point sur la crise sanitaire – COVID-19 :
La crise sanitaire déclenchée par la propagation du COVID-19 a conduit TIVOLY à prendre des mesures radicales en lien avec celles des gouvernements français et européens. En ces circonstances exceptionnelles, la priorité de TIVOLY est d'assurer la protection de ses collaborateurs et de participer à la résolution de la crise mondiale car il en va de l'intérêt général. Nous envisageons à partir du lundi 23 mars 2020, de progressivement fermer les sites de production en Europe continentale pour une durée d'une semaine reconductible. En parallèle, TIVOLY s'efforce de mettre en place une organisation de crise afin d'assurer la continuité de ses relations commerciales pendant cette période perturbée.
En Amérique du Nord, nous suivons attentivement la situation pour anticiper la mise en place de mesures de sécurité sanitaires appropriées, afin de préserver la santé des équipes, et d'assurer, dans l'éventualité d'un shut down, un service minimum aux clients dont l'activité pourrait être considérée comme prioritaire par les autorités.
En Asie, les sites sont de nouveau opérationnels à 100 % depuis début mars dans des conditions sanitaires adaptées aux circonstances.
TIVOLY travaille activement pour anticiper les nouvelles organisations nécessaires pour assurer la sortie du confinement, afin d'assurer une reprise d'activité préservant la sécurité sanitaire pour l'ensemble des collaborateurs et des parties prenantes du groupe.
A la date de rédaction des présentes, l'impact de cette épidémie sur les résultats 2020 de TIVOLY est difficile à quantifier, même si le groupe reste confiant dans ses atouts dans un contexte caractérisé par cette nouvelle incertitude liée à l'épidémie de Coronavirus.

I - Règles et méthodes comptables

Tivoly est une entreprise qui est domiciliée en France. Les états financiers consolidés de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 comprennent la Société et ses filiales (l'ensemble désigné comme « le Groupe »). Les comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 20 mars 2020, ils ne seront définitifs qu'à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra le 15 mai 2020.

1 - Méthodes et principes comptables

Les comptes consolidés du Groupe Tivoly ont été établis en conformité avec les International Financial Reporting Standards (IFRS) tels qu'adoptés dans l'Union Européenne.

Le Groupe a adopté la norme IFRS 16 Contrats de location pour la première fois au 1er janvier 2019. Les changements de méthodes comptables sont décrits à la note 1.1.

Les informations financières consolidées sont présentées en milliers d'euros et toutes les valeurs sont arrondies au millier le plus proche sauf indication contraire.

Les états financiers sont préparés sur la base du coût historique à l'exception de certaines catégories d'actifs et de passifs, dont notamment les instruments financiers dérivés comptabilisés à leur juste valeur.

Pour préparer les informations financières conformément aux principes comptables généralement

Copie certifiée conforme
DP / 16/06/2020 16:15:07
N° de dépôt - 2020/5087 / 076120021

admis, la direction du Groupe Tivoly doit procéder à des estimations et faire des hypothèses qui affectent les montants présentés au titre des éléments d'actif et de passif ainsi que les informations fournies sur les actifs et passifs éventuels à la date d'établissement de ces informations financières et les montants présentés au titre des produits et charges de l'exercice.

Les estimations concernent principalement :

- Les tests de dépréciation des actifs immobilisés puisqu'ils sont basés sur des flux de cash flows futurs estimés, des hypothèses de taux de croissance, de rentabilité et d'actualisation (cf. partie II note 1 1.1).
- La détermination du caractère recouvrable des impôts différés actifs.
- La détermination des obligations en matière de retraite et autres avantages au personnel (hypothèses actuarielles).

La direction revoit ses estimations et appréciations de manière constante sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables, qui constituent le fondement de ses appréciations de la valeur comptable des éléments d'actif et de passif. Les résultats réels pourraient différer sensiblement de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes.

L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de l'exercice du changement s'il n'affecte que cet exercice ou au cours de l'exercice du changement et des exercices ultérieurs si ceux-ci sont également affectés par le changement.
Les règles et méthodes comptables appliquées par le groupe dans les états financiers consolidés sont identiques à celles utilisées dans les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2018, à l'exception de l'impact de la première application de la norme IFRS 16 Contrats de location.

Normes, amendement de normes et interprétations applicables depuis le 1er janvier 2019 :

- IFRS 16 – Contrats de location.
- Modifications d'IFRS 9 – Clause de remboursement anticipé prévoyant une compensation négative.
- Interprétation IFRIC 23 – Incertitude relative aux traitements fiscaux.
- Modifications d'IAS 28 – Intérêts à long terme dans des entités associées et des coentreprises.
- Modifications d'IAS 19 – Modification, réduction ou liquidation d'un régime.
- Améliorations annuelles des IFRS – Cycle 2015-2017.

A l'exception d'IFRS 16 Contrats de location, dont les impacts sont présentés note § 1.1, les autres nouvelles normes et interprétations n'ont pas eu d'incidence significative sur les comptes du Groupe.

Nouvelles normes, amendements et interprétations publiés par l'IASB endossés par l'Union Européenne et d'application ultérieure :

- Modifications d'IAS 1 et IAS 8 – Définition de l'importance relative.
- Modification des références au cadre conceptuel dans les normes.

Le Groupe n'a pas appliqué ces nouvelles normes par anticipation.

Nouvelles normes, amendements et interprétations publiés par l'IASB mais non encore endossés par l'Union Européenne :

- IFRS 17 – Contrats d'assurance.
- IFRS 14 – Comptes de report réglementaires.

Le processus de détermination des impacts potentiels de l'application de ces nouvelles normes, amendements et interprétations sur les comptes consolidés du Groupe est en cours.

1.1 - Changements de méthodes comptables

Copie certifiée conforme
DP / 16/06/2020 16:15:07
N° de dépôt - 2020/5087 / 076120021

À l'exception des mentions ci-après, les méthodes comptables retenues pour les présents états financiers sont les mêmes que celles qui étaient appliquées aux états financiers consolidés du Groupe pour l'exercice clos au 31 décembre 2018.

Application par le Groupe de la norme IFRS 16 Contrats de location :

IFRS 16 introduit pour le preneur un modèle unique de comptabilisation au bilan des contrats de location. Le preneur comptabilise un actif « droit d'utilisation » qui représente son droit d'utiliser l'actif sous-jacent, et une dette de loyers au titre de son obligation à payer le loyer. Côté bailleur, la comptabilité reste similaire à celle pratiquée selon les méthodes comptables antérieures.

Le Groupe a appliqué la norme IFRS 16 selon la méthode rétrospective simplifiée, qui préconise d'enregistrer le cumul de l'effet de l'adoption d'IFRS 16 en ajustement du solde des résultats non distribués au 1er janvier 2019. En conséquence, les informations comparatives présentées pour 2018 n'ont pas été retraitées et elles sont donc présentées, comme précédemment, selon les principes de la norme IAS 17 et de ses interprétations.

a) Définition d'un contrat de location :

Jusqu'ici, le Groupe déterminait à la signature du contrat si un accord constituait ou comportait un contrat de location, conformément aux dispositions de l'interprétation IFRIC 4 « Déterminer si un accord contient un contrat de location ». Le Groupe apprécie dorénavant si un contrat est ou contient une location en se fondant sur la nouvelle définition d'un contrat de location. Selon IFRS 16, un contrat ou une partie d'un contrat est ou contient une location s'il accorde le droit de contrôler l'utilisation d'un actif identifié pour une certaine durée, en échange d'une contrepartie.
À la date de transition, le groupe a choisi d'appliquer la mesure de simplification consistant à conserver les analyses passées pour l'identification des contrats de location et de n'appliquer IFRS 16 qu'aux contrats qualifiés précédemment de location. Les contrats qui n'avaient pas été identifiés en tant que contrats de location selon IAS 17 et IFRIC 4 n'ont pas fait l'objet d'une nouvelle analyse. Il s'ensuit que la définition d'un contrat de location au sens d'IFRS 16 n'a été appliquée que pour les contrats conclus ou modifiés à partir du 1er janvier 2019.

Lors de la conclusion ou de la réappréciation d'un contrat comportant une composante location, le Groupe alloue la rémunération prévue au contrat à chaque composante, location et non location, sur la base de leur prix distinct relatif. Le Groupe a choisi de comptabiliser uniquement les composantes locations.

b) En tant que preneur :

Le Groupe est preneur de plusieurs biens, y compris immobiliers, équipement informatique ou véhicules.
En tant que preneur, le Groupe classait précédemment les contrats de location en tant que contrats de location simple ou contrat de location-financement en évaluant si le contrat transférait la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété au bailleur. Selon IFRS 16, le Groupe comptabilise un actif « droit d'utilisation » et une dette de loyers pour la plupart des contrats de location, ainsi, dorénavant ces derniers figurent au bilan.
Le Groupe a toutefois choisi de ne pas comptabiliser d'actif « droit d'utilisation » ni de dette de loyers pour les biens de faible valeur (<5000 USD tels que certains équipements informatiques) et pour les contrats ayant une durée inférieure à 1 an à la date de transition. Les loyers payés au titre de ces contrats sont ainsi constatés en charges sur une base linéaire pendant toute la durée de location.
Le Groupe présente l'actif « droit d'utilisation » dans le poste des immobilisations corporelles, sur la même ligne que les actifs sous-jacents de même nature dont il a la pleine propriété.
Le tableau ci-dessous récapitule les valeurs nettes comptables des actifs « droit d'utilisation ».

	Immeubles	Autres immobilisations corporelles	Total
Solde au 1er janvier 2019	3 614	359	**3 973**
Solde au 31 décembre 2019	3 014	355	**3 368**

Copie certifiée conforme
DP / 16/06/2020 16:15:07
N° de dépôt - 2020/5087 / 076120021

Le Groupe présente les dettes de loyers dans le poste « Emprunts et dettes financières » de l'état de la situation financière.

- Principes comptables significatifs

Le Groupe comptabilise un actif « droit d'utilisation » et une dette de loyers à la date de début du contrat de location. L'actif « droit d'utilisation » est initialement évalué au coût, puis ensuite au coût diminué de tout amortissement et de toute perte de valeur cumulée, le montant pouvant être ajusté en fonction de certaines réévaluations du passif de loyers.

La dette de loyers est initialement évaluée à la valeur actualisée des loyers dus non encore payés à la date de début du contrat. Le taux d'actualisation utilisé correspond au taux d'intérêt implicite du contrat ou, s'il ne peut être aisément déterminé, au taux d'emprunt marginal (taux spécifique par pays). C'est ce dernier taux que le Groupe utilise généralement en tant que taux d'actualisation.
La dette de loyers est ensuite augmentée de la charge d'intérêts et diminuée des montants de loyers payés. Elle est réévaluée en cas de modification des loyers futurs suite à un changement d'indice ou de taux, à une nouvelle estimation du montant à payer attendu au titre d'une garantie de la valeur résiduelle ou, le cas échéant, d'une réévaluation de l'exercice d'une option d'achat ou de prolongation ou du non exercice d'une option de résiliation (qui deviennent alors raisonnablement certain).

- Transition

Le Groupe comptabilisait jusqu'à présent ses contrats de location de biens immobiliers en tant que contrats de location simple selon IAS 17. Ces contrats sont généralement d'une durée comprise entre 1 an et quinze ans.
À la date de transition, les dettes de loyers des contrats qualifiés de contrats de location simple selon IAS 17 ont été évaluées à la valeur des loyers restant dus, actualisée au moyen d'un taux d'emprunt marginal au 1er janvier 2019. Les actifs « droit d'utilisation » sont évalués à un montant égal à celui de la dette de loyers, retraité des loyers payés d'avance ou restant dus comptabilisés au bilan – c'est l'approche que le Groupe a choisie pour tous ses contrats de location.

Le Groupe a utilisé les mesures de simplification pratiques suivantes dans le cadre de l'application d'IFRS 16 aux contrats précédemment qualifiés de contrats de location simple selon IAS 17 :
– il a fait usage de la possibilité de ne pas comptabiliser d'actif « droit d'utilisation » ni de dette de loyers au titre de contrats de location d'une durée résiduelle inférieure à 12 mois ;
– il n'a pas intégré les coûts directs initiaux liés à l'évaluation de l'actif « droit d'utilisation » à la date de première application de la norme ;
– il s'est appuyé sur l'expérience passée pour déterminer la durée du contrat si ce dernier comportait des options de prolongation ou de résiliation.

c) Conséquences pour les états financiers :

- Impact sur la transition :

Dans le cadre de la transition à IFRS 16, le Groupe a comptabilisé au bilan des actifs « droit d'utilisation » et des dettes de loyers supplémentaires au passif. Les effets de la transition sont résumés ci-dessous.

	1er janvier 2019
Actifs « droit d'utilisation » présentés dans les immobilisations corporelles	**3 973**
Passifs de loyers	**3 973**

Pour évaluer les dettes de loyers des contrats de location qui étaient classés auparavant parmi les contrats de location simple, le Groupe a actualisé les paiements de loyers sur la base de son taux d'emprunt marginal (par pays) au 1er janvier 2019. Le taux moyen pondéré utilisé varie entre 1% et 5,7 %.

- Réconciliation entre les engagements au 31 décembre 2018 et les engagements locatifs IFRS16 au 1er janvier 2019 :

Copie certifiée conforme
DP / 16/06/2020 16:15:07
N° de dépôt - 2020/5087 / 076120021

	1er janvier 2019
Engagements au titres des contrats de locations simples au 31 décembre 2018	**5 470**
Exemption de comptabilisation des contrats de location portant sur des actifs de faibles valeurs	(53)
Exemption de comptabilisation des contrats de location dont la durée résiduelle était inférieure à 12 mois au moment de la transition	(78)
Charges ne correspondant pas aux loyers (composantes non-location)	(830)
Engagements locatifs non actualisés au titre d'IFRS16 au 1er janvier 2019	**4 509**
Engagements locatifs actualisés au titre d'IFRS16 au 1er janvier 2019	**3 973**
Passifs de location financement au 1er janvier 2019	**1 075**
Dettes de loyers comptabilisées au 1er janvier 2019	**5 048**

- Impact sur les comptes de la période :

En conséquence de l'application de la norme IFRS 16 aux contrats de location précédemment qualifiés de contrats de location simple, le Groupe a comptabilisé 3368 milliers d'euros d'actifs « droit d'utilisation » et 3411 milliers d'euros de dettes de loyers au 31 décembre 2019.
Au titre également de ces contrats de location, le Groupe a comptabilisé des charges d'amortissement et des charges d'intérêts à la place des charges de loyers associées aux contrats de location simple. Pour 2019, il a ainsi été comptabilisé 820 milliers d'euros d'amortissements et 100 milliers d'euros de charges d'intérêts au titre de ces contrats de location, par rapport à une charge de location de 1713 milliers d'euros en 2018.

Un certain nombre d'autres normes nouvelles sont entrées en vigueur au 1er janvier 2019, elles n'ont eu aucun effet significatif sur les états financiers du Groupe.

2 - Périmètre et méthodes de consolidation

2.1 - Périmètre de consolidation

La filiale Chinoise, Tivoly Tools, filiale de Tivoly SA a été dissoute et liquidée en date du 12 décembre 2019.

Tivoly SA a racheté, au cours du premier semestre 2019 0,06 % de la société FFDM Tivoly. Le pourcentage de contrôle et d'intérêt dans la société est désormais de 98,24 %.

Le périmètre de consolidation au 31 décembre 2019 est le suivant :

Raison sociale	Siège social		Pourcentage d'intérêt		Méthode de consolidation	Numéro identification
Tivoly	Tours en Savoie	France	100,00		IG	FR 56 076 120 021
FFDM Tivoly	Bourges	France	98,24		IG	FR 23 723 720 140
Tivoly Inc.	Derby Line	Etats-Unis	100,00		IG	56-1628 422
Neco	Elorrio	Espagne	99,73	(a)	IG	ES A 48 675 870
Compania Filial de Ermua SA (CFE)	Elorrio	Espagne	100,00		IG	ES A 48 425 318
Tivelon Trading	Shanghai	Chine	89,00	(c)	IG	9131000068405114XT
Tivelon Packaging	Shanghai	Chine	89,00	(c)	IG	91310000798981644E
Tivelon Company	Hong Kong	Chine	89,00		IG	1082964
Tivelon Tools Packaging Manufacturing	Changshu	Chine	89,00	(c)	IG	91320581MA1T56JU54
Tivoly Tool Manufacturing	Changshu	Chine	89,00	(c)	IG	91320581MA1T56C56E
Elite Tooling	Rotherham	Royaume-Uni	100,00		IG	GB 646 738 403
Tivoly DF	Mexico	Mexique	99,73	(b)	IG	TDF150611PYA

(a) Détention indirecte par l'intermédiaire de CFE de 99,73 %
(b) Détention indirecte par l'intermédiaire de Neco de 99,73 %
(c) Détention indirecte par l'intermédiaire de Tivelon Company de 89,00%
IG Intégration globale

Copie certifiée conforme
DP / 16/06/2020 16:15:07
N° de dépôt - 2020/5087 / 076120021

Toutes les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation clôturent leur exercice social au 31 décembre.

2.2 - Méthodes de consolidation

Filiale
Une filiale est une entité contrôlée par le Groupe. Le Groupe contrôle une filiale lorsqu'il est exposé ou qu'il a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'il détient sur celle-ci. Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse.

Les filiales sont consolidées sur la base de leurs comptes annuels individuels, retraités pour être mis en conformité avec les principes comptables retenus par le groupe.
Le Groupe ne dispose ni de co-entreprises, ni d'activités conjointes ni de sociétés sur lesquelles il exercerait une influence notable.

Transactions éliminées dans les états financiers consolidés
Les soldes bilantiels, les pertes et gains latents, les produits et les charges résultant des transactions intragroupe sont éliminés lors de la préparation des états financiers consolidés.

3 - Méthodes de conversion des éléments en devises (IAS21)

3.1 - Conversion des opérations en devises

Les transactions en monnaie étrangère sont enregistrées en appliquant le cours de change en vigueur à la date de transaction.
Les actifs et les passifs monétaires libellés en monnaie étrangère à la date de clôture sont convertis au cours de clôture, et les écarts de change résultant de cette conversion sont enregistrés dans le compte de résultat.
Les actifs et les passifs non monétaires libellés en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis en utilisant le cours de change à la date de transaction. Les actifs et passifs non monétaires libellés en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis en utilisant le cours de change de la date à laquelle la juste valeur a été déterminée.

3.2 - Conversion des états financiers des sociétés étrangères

Les actifs et passifs d'une activité à l'étranger, y compris les écarts d'acquisition et les ajustements de juste valeur découlant de la consolidation, sont convertis en euros au cours de change en vigueur à la clôture de l'exercice. Les produits et les charges d'une activité à l'étranger sont convertis en euros au cours de change moyen de l'exercice (dans la mesure où il approche les cours de change à la date de transaction). Les écarts de change résultant des conversions sont comptabilisés en capitaux propres à la rubrique « écarts de conversion ».

Les états financiers hors zone euro ont été convertis de la manière suivante :

un euro	Clôture	Moyen
Dollar US	1,123	1,120
Dollar HK	8,747	8,772
Livre Sterling	0,851	0,877
Yuan Chinois	7,821	7,734
Peso Mexicain	21,220	21,557

4 - Actifs non courants

4.1 - Goodwill

Comptabilisation initiale

Copie certifiée conforme
DP / 16/06/2020 16:15:07
N° de dépôt - 2020/5087 / 076120021

Le classement et le traitement comptable des regroupements d'entreprise qui ont eu lieu avant le 1er janvier 2004 n'ont pas été modifiés pour la préparation du bilan d'ouverture du Groupe en IFRS au 1er janvier 2004.

L'écart d'acquisition est calculé par différence entre la juste valeur de la contrepartie remise et la somme des actifs et des passifs existants et éventuels de la société acquise évalués individuellement à leur juste valeur. Les coûts directement attribuables à la prise de contrôle sont comptabilisés en charge. Le Groupe a opté pour la méthode du goodwill partiel (limitation à la quote-part acquise par le Groupe).

Dans tous les cas, le goodwill négatif résultant de l'acquisition est comptabilisé immédiatement en résultat.

Suivi ultérieur
A compter de la date d'acquisition, le goodwill est affecté à chacune des unités génératrices de trésorerie (UGT) susceptibles de bénéficier du regroupement d'entreprises. Ultérieurement, le goodwill est évalué à son coût diminué du cumul des dépréciations représentatives des pertes de valeur. Le goodwill n'est pas amorti mais est soumis à des tests de pertes de valeur à chaque clôture annuelle ou plus fréquemment quand il existe des indicateurs qu'il a pu perdre de la valeur.
La dépréciation des goodwill est irréversible.

4.2 - Autres immobilisations incorporelles

Les dépenses de recherche supportées en vue d'acquérir une compréhension et des connaissances scientifiques ou techniques nouvelles sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues. Les dépenses de développement, c'est-à-dire découlant de l'application des résultats de la recherche à un nouveau modèle en vue de sa production, sont comptabilisées en tant qu'immobilisations si le Groupe peut démontrer, que les critères requis par la norme IAS 38 sont atteints, notamment, la faisabilité technique du produit, l'existence d'un marché, et la disponibilité de ressources suffisantes pour achever le développement. Les dépenses ainsi portées à l'actif comprennent les coûts des matières, la main d'œuvre directe et une quote-part appropriée des frais généraux. Les dépenses de développement portées à l'actif sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Les frais de développement sont amortis sur leur durée d'utilité.

Les autres immobilisations incorporelles qui ont été identifiées par le Groupe dans le cadre de l'acquisition du groupe FFDM en 2016 et ont une durée d'utilité finie, notamment les relations clients, sont évaluées et comptabilisées à leur juste valeur diminuée du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.
Les marques identifiées par le Groupe dans le cadre de l'acquisition du groupe FFDM, qui ont une durée d'utilité indéfinie, sont évaluées et comptabilisées à leur juste valeur, diminuée du cumul des pertes de valeur.

4.3 - Immobilisations corporelles

Actifs dont le Groupe est propriétaire
Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût historique diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur. Le coût historique correspond au prix payé qui inclut les coûts d'acquisition liés.
Il a été retenu pour les bâtiments un ou plusieurs composants en fonction de la nature des bâtiments et de la durée d'utilisation effective des composants. Il en a été de même en ce qui concerne les installations industrielles constituant un ensemble immobilisé (machine, logiciel, matériel informatique) lorsque ces éléments ont des durées d'utilité différentes.
Dans le cadre de la première adoption des normes IFRS, et conformément à IFRS 1, le Groupe Tivoly a choisi de mettre à la juste valeur ses terrains et constructions à la date de transition et d'utiliser cette juste valeur en tant que coût présumé à cette date. La juste valeur de ces immobilisations à la date de transition a été déterminée sur la base d'une valeur de marché estimée à partir de rapports d'experts indépendants.

Copie certifiée conforme
DP / 16/06/2020 16:15:07
N° de dépôt - 2020/5087 / 076120021

L'amortissement est calculé de manière linéaire en fonction des composants et sur la durée d'utilisation effective de l'actif reflétant le rythme de consommation des avantages économiques futurs attendus de chaque actif.

Les durées d'amortissement généralement retenues sont les suivantes :

	Durée	Mode
Constructions *	15 à 30 ans	Linéaire
Installations techniques, matériel et outillage	5 à 8 ans	Linéaire
Autres immobilisations corporelles	4 à 10 ans	Linéaire

* Chez Tivoly : jusqu'à 30 ans
Chez Tivoly Inc . jusqu'à 25 ans

4.4 - Dépréciation des actifs immobilisés

Les goodwill et les immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie sont soumis à un test de dépréciation systématique à chaque clôture annuelle et chaque fois qu'il existe un indice quelconque montrant qu'ils ont pu perdre de leur valeur. Les autres actifs immobilisés font également l'objet d'un test de dépréciation chaque fois que les évènements ou changements de circonstances indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable.
Le test de dépréciation consiste à comparer la valeur nette comptable de l'actif à sa valeur recouvrable qui est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de cession et sa valeur d'utilité.
La valeur recouvrable est déterminée pour chaque actif à moins que l'actif ne génère pas d'entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs. Dans ce cas, qui concerne notamment les goodwill, la valeur recouvrable est déterminée au niveau de l'UGT.
Le Groupe Tivoly a retenu cinq UGT qui correspondent au regroupement de certaines de ses unités opérationnelles présentant des synergies de marché et de flux de trésorerie.

La valeur d'utilité est obtenue en additionnant la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus de l'utilisation de l'actif ou de l'UGT. Les flux de trésorerie prévisionnels utilisés sont cohérents avec le budget et les plans d'affaires les plus récents approuvés par la direction du Groupe. Le taux d'actualisation avant impôt retenu reflète les appréciations actuelles du marché, de la valeur temps de l'argent et les risques spécifiques à l'actif (ou à l'UGT).

Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable de l'UGT, cette perte de valeur est enregistrée en résultat et est imputée en priorité aux goodwill.

Reprise de la perte de valeur
Une perte de valeur comptabilisée au titre d'un goodwill ne peut pas être reprise. Une perte de valeur comptabilisée pour un autre actif est reprise s'il existe une indication que la perte de valeur n'existe plus ou a diminué et s'il y a eu un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable.

5 - Actifs courants

5.1 - Stocks et en-cours

Matières premières et approvisionnements
Les matières premières et approvisionnements sont évalués au plus faible du coût d'acquisition et de la valeur nette de réalisation. Le coût d'acquisition est évalué au coût moyen pondéré. La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

Marchandises
Les marchandises sont valorisées soit au coût moyen pondéré soit au prix fournisseur corrigé des variances et majoré de frais accessoires fixés à un certain pourcentage de ce prix d'achat. Ce pourcentage est recalculé chaque année en fonction des frais réels engagés.
La valeur nette de réalisation est appréciée à partir d'indices de perte de valeur et après analyses

Copie certifiée conforme
DP / 16/06/2020 16:15:07
N° de dépôt - 2020/5087 / 076120021

TIVOLY
266, route Portes de Tarentaise
73790 TOURS-en-SAVOIE
FRANCE
Tél. 33(0)4 79 89 59 59
076 120 021 RCS CHAMBERY

C - Rapport de gestion

Evènements et faits marquants

Dissolution de Tivoly Tools :
Suite au déménagement des sites de production de Jiading à Changshu en 2018 et à la création des nouvelles sociétés TIVOLY TOOL MANUFACTURING (Changshu) CO LTD et TIVELON TOOL PACKAGING MANUFACTURING (Changshu) CO LTD, la société TIVOLY TOOLS (Jiading) CO LTD a été dissoute et liquidée en date du 12 décembre 2019.
Cette opération n'a pas eu d'impact significatif sur les comptes consolidés.

Principes comptables
En application du règlement n° 1606/2002 du Conseil Européen adopté le 19 juillet 2002, les sociétés cotées sur un marché réglementé de l'un des états membres doivent établir leurs comptes consolidés selon le référentiel international de l'IASB (normes IFRS - International Financial Reporting Standards) tel qu'adopté par l'Union Européenne.

I - Données relatives aux comptes consolidés

1 - Activité

Le groupe TIVOLY a réalisé sur l'exercice 2019, un chiffre d'affaires consolidé de 82,9 M€, contre 80,5 M€ en 2018, soit une augmentation de 2,9%. A taux de change constant, l'augmentation de chiffre d'affaires sur l'exercice serait de 1,8%. L'exercice a été marqué par une dynamique commerciale résiliente.

2 - Evolution du chiffre d'affaires consolidé

	2019		2018	
	En milliers d'euros	En % du CA	En milliers d'euros	En % du CA
France	40 705	49,11%	39 896	49,54%
Hors France	42 183	50,89%	40 637	50,46%
Total	82 888	100,00%	80 533	100,00%

Copie certifiée conforme à l'original

Copie certifiée conforme
DP / 16/06/2020 16:15:07
N° de dépôt - 2020/5087 / 076120021

3 - Contribution au revenu consolidé

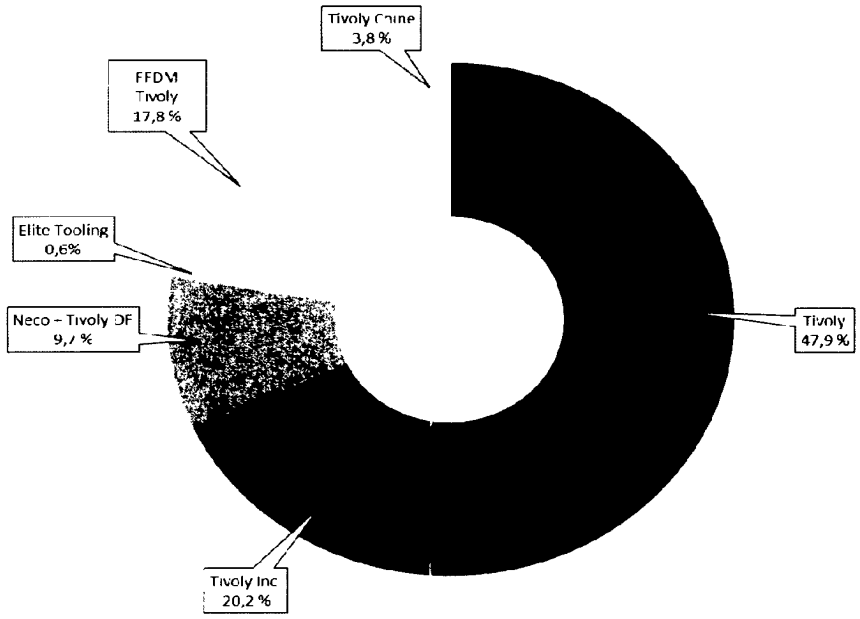

4 - Chiffres clés

4.1 - Résultat consolidé

	31/12/2019 En milliers d'€	31/12/2018 En milliers d'€	2019/2018
Revenu	82 888	80 533	+3%
Autres produits	315	372	-15%
Achats consommés	(28 724)	(25 799)	+11%
Autres charges externes	(13 455)	(14 565)	-8%
Impôts et taxes	(1 231)	(1 487)	-17%
Charges de personnel	(32 469)	(31 801)	+2%
Dotation aux amortissements	(4 501)	(3 393)	+33%
Autres charges et produits de gestion courante	202	180	+12%
Résultat opérationnel courant	3 023	4 040	-25%
Autres charges et produits opérationnels		494	-100%
Résultat opérationnel	3 023	4 534	-33%
Résultat financier	(194)	(192)	+1%
Résultat avant impôt	2 829	4 342	-35%
Impôt sur les bénéfices	(867)	(971)	-11%
Résultat consolidé	1 962	3 372	-42%
Part du Groupe	1 934	3 374	-43%
Part des minoritaires	29	(3)	-1089%

Les achats consommés ont augmenté de l'ordre de 11%, ce qui s'explique par une absence de stockage sur les produits négociés. En effet au cours de l'exercice 2018, il y a eu un stockage de l'ordre de 2,3 M€ sur des produits fabriqués.
En revanche, au cours de l'exercice 2019, il n'y a pas eu de stockage de produit fabriqué.
Le reste de l'écart provient de la hausse d'achat des matières premières.

D'une manière générale, l'exercice 2019 a été pour le groupe Tivoly marqué par une résilience de la dynamique commerciale, dans un contexte économique global complexe.

Il convient de noter au cours de l'exercice, la poursuite de démarches « Lean » sur le site de Saint Etienne, et aussi dans le domaine administratif avec la simplification des structures juridiques en Chine, consécutive au déménagement à Changshu. Ainsi la clôture des opérations de dissolution amiable de Tivoly Tools à Jiading a pu être intégralement prononcée au 12 décembre 2019.

Copie certifiée conforme
DP / 16/06/2020 16:15:07
N° de dépôt - 2020/5087 / 076120021

Parallèlement, des efforts d'investissements tant corporels qu'incorporels, ont été poursuivis, afin d'améliorer la productivité et le service aux clients.

La variation du résultat opérationnel courant de 1,02M€, passant de 4,04M€ en 2018 à 3,02 M€ en 2019, est principalement lié à l'absence de stockage de produits fabriqués au titre de l'exercice 2019, comparé à 2018. Les charges de personnel ont quant à elles progressé de 2% passant de 31,8M€ en 2018 à 32,47M€ en 2019.
La baisse du poste Autres Charges Externes, de l'ordre de 8% est principalement consécutif à la diminution significative des charges de location, liée à la première application de la norme IFRS 16 « Contrats de location » en 2019, en utilisant la méthode rétrospective simplifiée, tout comme l'augmentation du poste Dotation aux Amortissements de l'ordre de 33% qui prend en compte l'impact de la première application de cette nouvelle norme, et l'effort d'investissement réalisé au cours de l'exercice 2019 et des derniers exercices.

4.2 - Bilan consolidé

4.2.1 - Actif consolidé

ACTIF	31/12/2019 Montants nets	31/12/2018 Montants nets	2019/2018
Ecart d'acquisition	5 241	5 233	0%
Immobilisations incorporelles	3 316	3 277	1%
Immobilisations corporelles	20 398	15 932	28%
Immobilisations financières	1 061	975	9%
Impôt différé actif	2 531	2 578	-2%
Total actif non courant	32 547	27 996	16%
Stocks	28 005	28 175	-1%
Clients et autres créances	17 784	17 386	2%
Disponibilités & Dérivés	7 362	6 254	18%
Total actif courant	53 151	51 814	3%
TOTAL ACTIF	85 698	79 810	7%

L'augmentation des immobilisations corporelles correspond principalement à la première application de la norme IFRS16 « Contrats de location » en 2019, en utilisant la méthode rétrospective simplifiée, avec la comptabilisation des « droits d'utilisation » relatifs aux contrats de locations simple pour un montant net de 3,4M€ au 31 décembre 2019.

La variation des immobilisations incorporelles correspond à la mise en place d'une nouvelle version de l'ERP.

Les stocks quant à eux sont en légère baisse et s'établissent à 28M€ au 31 décembre 2019.

Copie certifiée conforme
DP / 16/06/2020 16:15:07
N° de dépôt - 2020/5087 / 076120021

4.2.2 - Passif consolidé

PASSIF	31/12/2019 Montants nets	31/12/2018 Montants nets	2019/2018
Capitaux propres, part du groupe	34 002	32 639	4%
Intérêts Minoritaires	392	384	2%
Capitaux propres avant répartition	34 394	33 023	4%
Provisions pour risques et charges non courant et passifs d'impôts différés	4 936	4 826	2%
Dettes financières à long terme	16 166	13 589	19%
Total Passif non courant	21 102	18 416	15%
Provisions pour risques et charges courant	0	0	0%
Dettes financières Partie à court terme	7 144	5 280	35%
Mobilisation de créances commerciales	2 508	1 651	52%
Fournisseurs et autres créditeurs	20 551	21 441	-4%
Total Passif courant	30 203	28 372	6%
TOTAL PASSIF	85 698	79 810	7%

4.2.3 - Structure financière du groupe

La situation nette consolidée s'établit à 34 394 milliers d'euros, à comparer à 33 023 milliers d'euros en 2018. La part du groupe est portée de 32 639 milliers d'euros au 31 décembre 2018, à 34 002 milliers d'euros en 2019.

L'augmentation de la situation nette consolidée, part du groupe, de 1 363 milliers d'euros, est principalement constituée du résultat net (part du groupe) de 1934 milliers d'euros, partiellement compensée par la distribution de dividendes pour 662 milliers d'euros.

En milliers d'euros	2019	2018	Variation	Variation
Emprunts et dettes financière - Part à plus d'un an	16 166	13 589	18,96%	2 577
Emprunts et dettes financière - Part à moins d'un an	7 144	5 280	35,29%	1 864
Dettes financières moyen et long terme	23 310	18 870	23,53%	4 440
Mobilisation de créances commerciales	2 508	1 651	51,90%	857
Dettes financières court terme	2 508	1 651	51,90%	857
Trésorerie et équivalents de trésorerie	7 297	6 118	19,27%	1 179
Dettes financières nettes	18 521	14 402	28,59%	4 118

L'augmentation des dettes financières et mobilisations de créances commerciales est liée principalement à la première application de la norme IFRS16 « Contrats de location » en 2019 (2627 milliers d'euros à plus d'1 an et 784 milliers d'euros à moins d'1 an).

5 - Effectif groupe

Au 31 décembre	Tivoly	FFDM Tivoly	Tivoly Inc	Neco	Tivoly DF	Elite Tooling	Tivoly Tools / Tivelon	Total
2018	219	156	147	88	9	6	46	671
2019	**220**	**163**	**136**	**88**	**8**	**6**	**46**	**667**
Variation entre 2018 et 2019	**1**	**7**	**-11**	**0**	**-1**	**0**	**0**	**-4**

Hors intérimaires, hors longues maladies et congés spéciaux

Copie certifiée conforme
DP / 16/06/2020 16:15:07
N° de dépôt - 2020/5087 / 076120021

6 - Données relatives aux filiales détenues directement

Neco

Neco est l'un des principaux fabricants d'outils coupants en Espagne. Neco commercialise ses produits sur les marchés Professionnel et Industriel. La participation indirecte de Tivoly dans Neco par l'intermédiaire de CFE est de 99,73 %. Neco a créé une société de distribution au Mexique pendant le second semestre 2015 (Tivoly DF).

Résultats 2019

Le chiffre d'affaires de Neco s'est élevé à 9 424 milliers d'euros, contre 10 213 milliers d'euros en 2018, en baisse de 7.73 %.
Le résultat courant avant impôt est en baisse passant de 207 milliers d'euros en 2018 à -95 milliers d'euros en 2019. Le résultat net s'établit à 22 milliers d'euros en 2019 contre 212 milliers d'euros en 2018.

Tivoly Inc.

Tivoly Inc. est l'un des principaux fabricants de tarauds HSS en Amérique du Nord. La société distribue ses produits sur le marché industriel. Elle est détenue à 100 % par Tivoly.

Résultats 2019

Le chiffre d'affaires s'est élevé à 18 613 milliers de dollars US en 2019 contre 17 439 milliers de dollars US en 2018 soit une hausse de 6,7 %.
Le résultat avant impôt s'élève à 507 milliers de dollars US contre 522 milliers de dollars US en 2018.
Le résultat net s'établit à 360 milliers de dollars US, contre 334 milliers de dollars US en 2018.

Elite Tooling Ltd

Tivoly détient 100 % de la société Elite Tooling Ltd, fabricant anglais d'outils coupants haute performance.

Résultats 2019

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2019 s'établit à 538 milliers de livres contre 648 milliers de livres en 2018, soit une diminution de 17 %. Le résultat net s'élève à 22 milliers de livres contre 92 milliers de livres en 2018.

Tivoly Chine

Tivoly détient 88,9956 % de Tivelon Hong Kong, société Holding détenant depuis décembre 2012 : Tivelon Trading et Tivelon Packaging basées à Shanghai, puis, les sociétés créées fin 2017 Tivelon Tools Packaging Manufacturing et Tivoly Tool Manufacturing basées à Changshu. Ces sociétés détenues par Tivelon Hong Kong fabriquent et commercialisent des outils coupants.
Tivoly Tools qui était basée à Shanghai été dissoute et liquidée en date du 12 décembre 2019.

Résultats 2019

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2019 hors Groupe réalisé par les sociétés chinoises s'est élevé à 3 202 milliers d'euros, stable par rapport à celui de 2018 (3 252 milliers d'euros).
La contribution des sociétés chinoises au résultat consolidé 2019 part du groupe s'élève à 51 milliers d'euros, contre 98 milliers d'euros en 2018.

FFDM Tivoly

FFDM Tivoly est spécialisé dans la conception, la fabrication et la commercialisation de fraises et outils coupants carbure monobloc, d'outils pneumatiques et électriques, de forets d'implantologie et de fraises dentaires et d'instruments endodontiques. Elle est détenue à 98.24 % par Tivoly.

Résultats 2019

FFDM Tivoly a réalisé un chiffre d'affaires de 14 829 milliers d'euros en 2019 contre 13 626 milliers d'euros pour 2018 soit une progression de 8.8 %.
Le résultat net de l'exercice 2019 s'élève à 424 milliers d'euros contre 553 milliers d'euros en 2018.

Copie certifiée conforme
DP / 16/06/2020 16:15:07
N° de dépôt - 2020/5087 / 076120021

II - Données relatives à la société mère

Tivoly (France) est la société mère au niveau de laquelle le Groupe est consolidé. Elle conçoit, fabrique et commercialise des outils coupants, produits et services associés pour les marchés Consumer et Industrie.

1 - Présentation des comptes annuels

Aucune modification n'est intervenue dans la présentation des comptes annuels, ni dans les méthodes d'évaluation par rapport à l'exercice précédent, susceptible d'avoir une influence sur la lecture des états financiers.

2 - Résultat de l'exercice

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019, la société Tivoly a réalisé un chiffre d'affaires (selon les normes françaises) de 44 885 milliers d'euros, en progression par rapport à celui de 2018 (44 107 milliers d'euros). Le revenu 2019 (chiffre d'affaires diminué des coopérations commerciales et des escomptes) est de 41 122 milliers d'euros, contre 41 076 milliers d'euros en 2018.
Le résultat d'exploitation s'élève à 2 626 milliers d'euros, contre 3 325 milliers d'euros en 2018.
Le résultat financier passe de +280 milliers d'euros en 2018 à +626 milliers d'euros en 2019.
Compte tenu de ces éléments, le bénéfice net de Tivoly s'établit à 2 817 milliers d'euros, contre 2 878 milliers d'euros en 2018.

2.1 - Dépenses et charges visées à l'article 39-4 du code général des impôts

Au cours de l'exercice écoulé, la société n'a engagé et donc réintégré aucune charge visée aux articles 39-4, 39-5,54 quater et 223 quinquies du code général des impôts, autres que les loyers réputés excédentaires calculés sur les véhicules de tourisme utilisés par la société soit 36 milliers d'euros.

3 - Informations sur les délais de paiement

3.1 - Informations relatives aux factures reçues dont le terme est échu (en milliers d'euros):

Au 31 décembre 2019	Tranche de retard de paiement				
	Total échues	1-30 J	31-60J	61-90J	Plus de 90J
Montant total HT des factures concernées	731,66	583,75	0,55	0,79	146,57
Nombre de factures concernées	338				
Pourcentage du montant total HT des achats de l'exercice	2,31%	1,84%	0,00%	0,00%	0,46%

Au 31 décembre 2018	Tranche de retard de paiement				
	Total échues	1-30 J	31-60J	61-90J	Plus de 90J
Montant total HT des factures concernées	139,38	8,91	11,39	7,17	111,90
Nombre de factures concernées	248				
Pourcentage du montant total HT des achats de l'exercice	0,49%	0,03%	0,04%	0,02%	0,36%

Copie certifiée conforme
DP / 16/06/2020 16:15:07
N° de dépôt - 2020/5087 / 076120021

Le montant des retards de plus de 90 jours correspond essentiellement à des factures qui doivent faire l'objet de déduction ou à des factures pour lesquelles les marchandises ne sont pas intégralement reçues ou reçues mais non conformes à la commande.

3.2 - Informations relatives aux factures émises dont le terme est échu (en milliers d'euros):

Au 31 décembre 2019	Tranche de retard de paiement				
	Total échues	1-30 J	31-60J	61-90J	Plus de 90J
Montant total HT des factures concernées	29,17	-5,65	58,59	7,74	-31,52
Nombre de factures concernées	3 091				
Pourcentage du montant total HT des ventes de l'exercice	0,06%	-0,01%	0,13%	0,02%	-0,07%

Au 31 décembre 2018	Tranche de retard de paiement				
	Total échues	1-30 J	31-60J	61-90J	Plus de 90J
Montant total HT des factures concernées	26,34	-108,83	14,80	2,12	118,25
Nombre de factures concernées	2 761				
Pourcentage du montant total HT des ventes de l'exercice	0,05%	-0,25%	0,03%	0,00%	0,27%

Le montant des retards de plus de 90 jours correspond essentiellement à des avoirs non déduits, des règlements par avance et des clients douteux par ailleurs provisionnés à 100 %.

4 - Perspectives

L'orientation assumée vers les marchés à forte valeur ajoutée permet au Groupe TIVOLY de confirmer ses objectifs de rentabilité 2019, hors éléments exceptionnels et non récurrents.
Le Groupe entend poursuivre son internationalisation ainsi que sa politique d'innovation et son positionnement qualitatif et haut de gamme.

5 - Proposition d'affectation du résultat de l'exercice 2019

Il sera proposé par le conseil d'administration à l'assemblée générale ordinaire du 15 mai 2020, d'affecter le résultat de l'exercice 2019 qui s'élève à 2 816 938,28 euros, auquel s'ajoute un report à nouveau de 3 145,80 euros de la manière suivante :
La somme de 664 794 euros au titre de dividendes et le solde soit la somme de 2 155 290,08 euros au poste « autres réserves ».

Copie certifiée conforme
DP / 16/06/2020 16:15:07
N° de dépôt - 2020/5087 / 076120021

6 - Résultats et dividendes au cours des cinq derniers exercices

En milliers d'euros	2015	2016	2017	2018	2019
Situation financière en fin d'exercice					
A.Capital social	11 080	11 080	11 080	11 080	**11 080**
B.Nombre d'actions émises	1 107 990	1 107 990	1 107 990	1 107 990	**1 107 990**
Résultat global des opérations effectives					
A.Chiffre d'affaires hors taxes	46 539	45 817	45 706	44 107	**44 885**
B.Résultat avant impôts, amortissements et provisions	3 247	3 714	4 746	4 317	**4 112**
C.Impôt sur les bénéfices	784	692	1 039	639	**536**
D.Résultat après impôts, amortissements et provisions	2 030	2 482	2 751	2 878	**2 817**
E.Montant des bénéfices distribués **(a)**	499	554	665	665	**665**
Résultat des opérations réduit à une seule action					
A.Résultat après impôt, mais avant amortissements et provisions	2,12	2,59	3,16	3,26	**3,22**
B.Résultat après impôts, amortissements et provisions	1,83	2,24	2,48	2,60	**2,54**
C.Dividende versé à chaque action **(a)**	0,45	0,50	0,60	0,60	**0,60**
Personnel					
A.Nombre de salariés **(b)**	221	216	213	219	**220**
B.Montant de la masse salariale, charges incluses	11 383	11 289	11 358	11 721	**11 743**

(a) Ce montant sera proposé à l'assemblée générale du 15 mai 2020
(b) voir annexe comptes sociaux paragraphe 16 des notes

7 - Participation des salariés

Au titre de l'exercice 2019, il a été attribué aux salariés de la société la somme de 12 milliers d'euros au titre de participation aux résultats (66 milliers d'euros avaient été attribués au titre de 2018).

8 - Répartition du capital au 31 décembre 2019

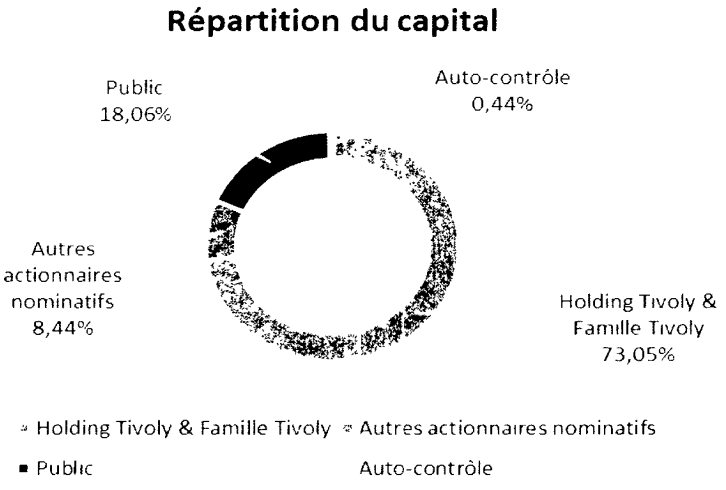

Copie certifiée conforme
DP / 16/06/2020 16:15:07
N° de dépôt - 2020/5087 / 076120021

9 - Actions d'auto contrôle

A la clôture de l'exercice, la société possède 4 891 actions propres dans le cadre d'un contrat de liquidité en cours avec la société de bourse Gilbert Dupont pour un montant de 115 milliers d'euros. Au 31 décembre 2018, 5 772 actions figuraient dans les comptes de la société au titre de ce contrat.

10 - Actionnariat salarié

A notre connaissance, à la clôture de l'exercice, la participation des salariés, telle que définie à l'article L.225-102 du Code de Commerce, dans le capital social de la société, est inférieure à 3 %.

11 - Conventions visées à l'article L. 225-38 et suivants du Code de Commerce

Les commissaires aux comptes ont été dûment avisés des conventions visées à l'article L. 225-38 et suivants du Code de Commerce, dont ils rendent compte dans leur rapport spécial.

12 - Evénements postérieurs à la clôture

Point sur la crise sanitaire – COVID-19 :
La crise sanitaire déclenchée par la propagation du COVID-19 a conduit TIVOLY à prendre des mesures radicales en lien avec celles des gouvernements français et européens. En ces circonstances exceptionnelles, la priorité de TIVOLY est d'assurer la protection de ses collaborateurs et de participer à la résolution de la crise mondiale car il en va de l'intérêt général. Nous envisageons, à partir du lundi 23 mars 2020, de progressivement fermer les sites de production en Europe continentale pour une durée d'une semaine reconductible. En parallèle, TIVOLY s'efforce de mettre en place une organisation de crise afin d'assurer la continuité de ses relations commerciales pendant cette période perturbée.
En Amérique du Nord, nous suivons attentivement la situation pour anticiper la mise en place de mesures de sécurité sanitaires appropriées, afin de préserver la santé des équipes, et d'assurer, dans l'éventualité d'un shut down, un service minimum aux clients dont l'activité pourrait être considérée comme prioritaire par les autorités.
En Asie, les sites sont de nouveau opérationnels à 100 % depuis début mars dans des conditions sanitaires adaptées aux circonstances.
TIVOLY travaille activement pour anticiper les nouvelles organisations nécessaires pour assurer la sortie du confinement, afin d'assurer une reprise d'activité préservant la sécurité sanitaire pour l'ensemble des collaborateurs et des parties prenantes du groupe.
A la date de rédaction des présentes, l'impact de cette épidémie sur les résultats 2020 de TIVOLY est difficile à quantifier, même si le groupe reste confiant dans ses atouts dans un contexte caractérisé par cette nouvelle incertitude liée à l'épidémie de Coronavirus.

13 - Recherche et développement

La société concentre ses efforts sur des bureaux d'études internes qui travaillent sur des créations de nouveaux produits et sur des améliorations de produits existants. Pour la partie industrie, la R&D est concentrée sur les usinages des matériaux aéronautiques et sur la qualité géométrique des trous percés. Les frais de recherche et développement sont inscrits directement en compte de charges opérationnelles, en fonction de leur nature.

III - Procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

1 - Dispositif général du contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne de Tivoly et de ses filiales (le Groupe) qui s'appuie sur le cadre de référence concernant les dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne pour les valeurs moyennes et petites, publié par l'AMF le 22 juillet 2010, vise à assurer :

Copie certifiée conforme
DP / 16/06/2020 16:15:07
N° de dépôt - 2020/5087 / 076120021

- la conformité aux lois et règlements, aux valeurs, normes et règles internes à l'entreprise, de tous les actes de gestion, réalisations d'opérations ou comportements,
- l'application des instructions et des orientations fixées par le conseil d'administration,
- le bon fonctionnement des processus internes de la société, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs,
- la fiabilité des informations financières,
- la prévention et la maîtrise des risques résultant de l'activité des entreprises du Groupe,
- l'efficacité de ses opérations et l'utilisation efficiente de ses ressources.

Le contrôle interne ne se limite donc pas à un ensemble de procédures ni aux seuls processus comptables et financiers.

Cependant, comme tout système de contrôle, il ne peut fournir une garantie absolue que les risques soient totalement éliminés et ne procure qu'une assurance raisonnable quant à la réalisation de ses objectifs.

Chaque société du Groupe est autonome pour la mise en œuvre des moyens nécessaires à l'atteinte des objectifs définis par le groupe. Chaque société possède ses propres organes de gestion et de contrôle.
Parallèlement, des missions d'audit ou revue limitée sont réalisées deux fois par an dans le cadre de la certification des comptes consolidés de Tivoly.
Les informations synthétiques sur les procédures de contrôle interne mises en place décrites dans le présent rapport se focalisent sur les éléments significatifs susceptibles d'avoir un impact sur les informations financières et comptables publiées par le groupe.

2 - Organisation et acteurs

Le groupe Tivoly est organisé autour de la société mère Tivoly située en France et de filiales situées en France, en Espagne, aux Etats-Unis, au Royaume Uni, en Chine et au Mexique (par l'intermédiaire de Neco). Chaque entité assure la distribution de sa propre production. A la tête de chaque filiale, une direction générale autonome est responsable de la mise en œuvre des décisions prises par la direction générale de Tivoly. La direction générale de chaque filiale organise et pilote le contrôle à l'intérieur de son périmètre de délégation en liaison avec la direction financière de Tivoly.

3 - Activités de contrôle

3.1 - Contrôles juridiques et opérationnels exercés par la société mère sur ses filiales

Le contrôle juridique (respect des réglementations et respect des règles internes de pouvoirs et de responsabilités) est assuré par la présence d'au moins un des administrateurs de Tivoly aux conseils d'administration des filiales.
Le conseil d'administration est ainsi partie prenante dans les décisions stratégiques locales (investissements, plans de développement). Cette présence garantit l'adéquation des actions locales avec la stratégie du Groupe.

3.2 - Principales procédures de contrôle interne

Les procédures et leurs documents de support tels qu'organigrammes, processus, formulaires sont accessibles par tout le personnel de la société sur le site intranet de Tivoly. Les procédures concernent les principales règles de fonctionnement des activités de l'entreprise. Elles sont régulièrement mises à jour.

4 - Surveillance du dispositif de contrôle interne

La surveillance du dispositif de contrôle interne est assurée par le comité exécutif Groupe lors de ses revues mensuelles. La surveillance des comptes s'appuie sur les travaux des commissaires aux comptes et sur les remarques des instances réglementaires auxquelles sont soumises les différentes sociétés du Groupe.

5 - Processus relatifs à l'information comptable et financière

Le dispositif de contrôle interne relatif à l'information comptable et financière vise à assurer le respect des normes et principes comptables en application, le contrôle de la production des éléments

Copie certifiée conforme
DP / 16/06/2020 16:15:07
N° de dépôt - 2020/5087 / 076120021

financiers, la fiabilité des remontées d'information financière élaborée par les filiales et son traitement centralisé par le Groupe et la rapidité et la fiabilité des remontées d'informations comptables.

6 - Organisation comptable et financière

Les principaux acteurs du système de contrôle interne comptable et financier sont la direction financière du Groupe et le comité d'audit et risques. La comptabilité de chaque filiale est tenue localement par un ou des comptables dédiés.
Cette organisation s'appuie sur des outils, pratiques ou systèmes tels que les processus budgétaire, de reporting et système d'information intégré (ERP).

7 - Système d'information comptable et financier

Au sein du Groupe Tivoly, les systèmes informatiques sont centralisés pour Tivoly, Neco, les sociétés chinoises et Elite Tooling Ltd (GB) dans un outil intégré. Ces entités partagent un référentiel commun contribuant à fiabiliser les flux notamment plan et structure de comptes communs. A terme, toutes les sociétés du Groupe seront intégrées dans cet outil informatique.
La consolidation des comptes est centralisée sur un logiciel dédié à partir de la société mère.

8 - Identification et analyse des risques affectant l'information comptable et financière

Des dispositifs sont mis en place pour prévenir les risques et les limiter au niveau opérationnel (procédures de revues notamment) et sont complétés par une analyse des résultats mensuels au niveau de la direction.
Les analyses mensuelles sont par ailleurs affinées par des analyses trimestrielles plus détaillées issues de la consolidation des comptes.

9 - Activité de contrôle de l'information comptable et financière

Les contrôles existants s'appuient sur des contrôles informatiques, hiérarchiques et des actions de revues internes.
Par ailleurs, de façon à renforcer les contrôles internes, et vérifier la correcte application des principes comptables et normes en vigueur, les comptes des sociétés du Groupe les plus importantes sont vérifiés au minimum deux fois par an par des auditeurs locaux. Les cabinets Kpmg Audit et In Extenso Audit assurent le commissariat aux comptes de Tivoly. Dans le cadre de leur mission de certification des comptes, ils prennent connaissance des systèmes comptables et de contrôle interne afin d'évaluer le risque d'audit. A cette occasion, ils font part de leurs recommandations sur les procédures et les systèmes de contrôle interne.

10 - Communication financière et comptable

Tivoly applique les réglementations et recommandations de l'AMF. La direction financière du Groupe établit un planning diffusé à l'ensemble des filiales en vue de la collecte des informations financières nécessaires aux divers reporting internes. Les données destinées à être publiées sont contrôlées par la direction financière du Groupe. La direction générale est tenue informée de ces travaux et analyse toutes les données avant leur publication.

Copie certifiée conforme
DP / 16/06/2020 16:15:07
N° de dépôt - 2020/5087 / 076120021

IV - Déclaration de performance extra-financière

L'entreprise a procédé conformément aux articles L. 225-102-1 et R.225-104 du Code de commerce à la revue de ses principaux risques extra-financiers à partir de l'analyse de leur matérialité existante, de leur pertinence et de la gravité de leurs enjeux liés à l'analyse des risques financiers.

1 - Modèle d'affaires

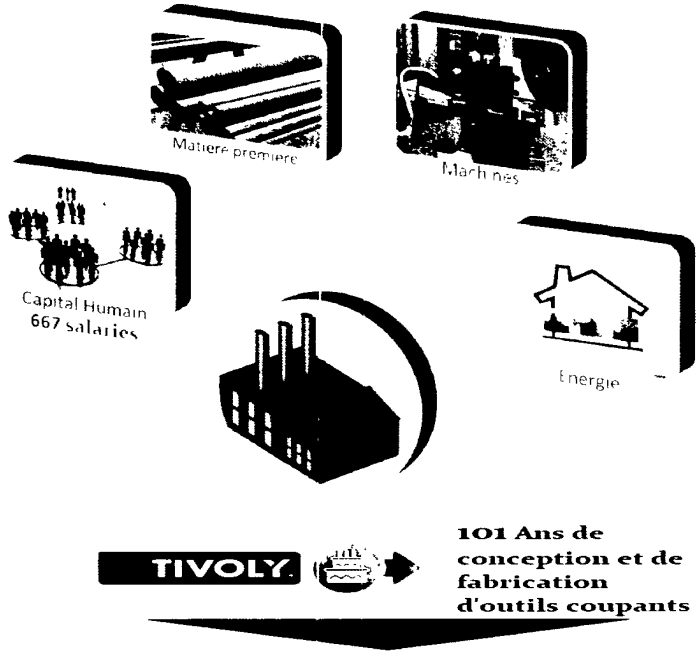

Copie certifiée conforme
DP / 16/06/2020 16:15:07
N° de dépôt - 2020/5087 / 076120021

2 - Facteurs de risques

Dans le cadre de la gestion des risques, le groupe a mis en place une cartographie des risques au niveau de Tivoly, Neco et Tivoly Inc. Grâce à cette cartographie, chaque société du Groupe a pu identifier et classer ses risques, quelle qu'en soit la nature, en fonction de leur probabilité de survenance et de leur impact potentiel sur les comptes de chaque société. La probabilité et l'impact sur les comptes ont été évalués à 3 niveaux : faible, modéré, élevé. Le groupe entend garder cette cartographie des risques comme confidentielle pour des raisons évidentes d'efficacité et de sécurité.
Par ailleurs, le comité d'audit et des risques procède au cours de ses réunions à l'examen de sujet pouvant entrer dans la gestion des risques.
La revue en 2019 de cette cartographie, pour les sociétés ci-dessus, n'a pas relevé de risque classé dans la catégorie « Elevé ».

2.1 - Risques juridiques

Toutes les sociétés du Groupe sont assurées indépendamment. Au niveau de Tivoly, un dispositif de maîtrise combinant, une politique d'assurance couvrant les dommages aux biens, aux personnes, les pertes d'exploitation et sa responsabilité civile ainsi que des processus et procédures de contrôle visant à limiter leurs impacts potentiels (système anti-incendie, anti-intrusion, de détection et de protection) ont été mis en œuvre. Les couvertures et les montants garantis sont conformes à la pratique du secteur.
Les marques, logos et modèles sont déposés et protégés régulièrement par des inscriptions communautaires ou internationales. Des brevets sont également déposés.
Il n'existe pas au 31 décembre 2019, à la connaissance du Groupe, de fait exceptionnel ou litige susceptible d'avoir une influence significative sur l'activité, les résultats ou le patrimoine du Groupe.

2.2 - Mesures prises pour assurer la conformité de l'activité

Sur l'ensemble des sites français du Groupe, des contrôles et vérifications périodiques réglementaires sont assurés par des organismes agréés. Cela concerne les appareils de levage, de manutention, les installations électriques et les équipements sous pression. D'autres entreprises avec lesquelles ont été signés des contrats de maintenance interviennent pour le contrôle et l'entretien des groupe-froids, des chaudières, des engins de manutention, des extincteurs mobiles et RIA (robinets d'incendie armés).
Après chaque visite, un rapport est établi par l'organisme ou la société qui effectue le contrôle. Toutes les actions de maintenance préventives ou correctives sont traitées, en interne ou en externe, dans les délais préconisés.

2.3 - Risques de crédit/contrepartie

Comme toute société commerciale, Tivoly est confrontée aux risques clients qui portent principalement sur un risque toujours possible d'impayés de sa clientèle, et sur un risque plus conjoncturel de concentration des clients. Tivoly dispose d'une clientèle grands comptes sur laquelle le risque d'irrécouvrabilité est faible.
Le risque sur les clients de Tivoly, FFDM Tivoly et Neco, est couvert par un assureur crédit. Concernant Tivoly, au cas où la société serait amenée à dépasser l'en-cours autorisé par l'assureur, et s'il n'était pas possible d'obtenir un paiement comptant, la décision d'octroyer un délai de règlement au client appartient à la direction financière, soit individuellement, soit en comité de crédit. Les retards de règlement clients font l'objet d'un reporting hebdomadaire à la direction générale. A fin décembre 2019, le pourcentage des en-cours clients non couverts par l'assurance-crédit n'est pas significatif par rapport à l'en-cours global.

Le Groupe s'appuie sur des procédures d'audit interne pour limiter ses risques lors du choix de nouveaux fournisseurs et sur des procédures de suivi des fournisseurs stratégiques.

2.4 - Risques opérationnels

2.4.1 - Risque lié à l'activité

Le large positionnement du Groupe Tivoly sur le marché de l'outil coupant et son savoir-faire de fabricant le préservent du risque de perte rapide de son chiffre d'affaires. Le Groupe s'appuie sur ses bases industrielles internationales pour développer ses marchés dans le monde. La stratégie commerciale consiste à mettre en avant une offre la plus complète possible (produits et services).

Copie certifiée conforme
DP / 16/06/2020 16:15:07
N° de dépôt - 2020/5087 / 076120021

2.4.2 - Risque sur les matières premières

Compte tenu de la nature de ses activités, le Groupe est un consommateur important d'aciers dont le prix est indexé sur le prix des alliages. Le supplément d'alliage VEA est ajouté au prix de base et reflète le coût réel d'achat de matière première inclus dans les différents aciers. Cette indexation est révisée trimestriellement par les fournisseurs.

Il n'existe pas de marché organisé pour se couvrir contre ces variations de cours. La direction générale de Tivoly suit régulièrement l'évolution du prix de l'acier sur la base des informations fournies par le service achats. Des décisions de stockage peuvent être prises pour se prémunir contre une pénurie temporaire ou une hausse des prix.

2.4.3 - Risque informatique

Tivoly dispose d'un ERP commun aux sociétés Tivoly, Neco, Tivelon, Tivoly Tools et Elite Tooling. Cet outil devrait concerner, à terme, les autres sociétés du Groupe. Les données informatiques du Groupe intégrées dans ce process sont protégées et sauvegardées par l'intermédiaire d'une société d'infogérance reconnue.

Tivoly utilise pour d'autres besoins des matériels informatiques hébergés dans une salle sécurisée, qui sont aussi couverts par des procédures de sauvegarde de données.

2.5 - Risques de marché

Les risques de change, de taux, de liquidité sur instruments financiers sont décrits en note 10.4 de l'annexe aux comptes consolidés.

2.6 - Risque d'évasion fiscale

Le risque d'évasion fiscale n'est pas significatif pour le groupe, compte tenu de son organisation juridique avec des filiales qui sont autonomes fiscalement et comptablement.

Tivoly ne fait aucune transaction avec les pays figurant sur la "liste noire" des territoires non coopératifs, mentionnés dans le tableau de l'article 1 (2°) de l'arrêté du 8 avril 2016 modifiant l'arrêté du 12 février 2010 pris en application du deuxième alinéa du 1 de l'article 238-0 A du code général des impôts, et ne détient pas de filiale située dans l'un de ces paradis fiscaux. De plus, le risque de fraude à TVA est également faible compte tenu des flux qui existent entre le groupe et du contrôle interne effectué sur ces flux.

2.7 - Risques sociaux et environnementaux

Les risques sociaux tels que :

- risques liés à la sécurité au travail
- risques de discrimination et/ ou de non-respect de la parité homme-femme

sont détaillés dans les informations sociales.

Les risque environnementaux tels que :

- risques liés au changement climatique
- risque de non-respect du cadre législatif en matière d'environnement

Sont, quant à eux, détaillés dans le paragraphe information environnementale.

Des indicateurs de performance pertinents vont être mis à l'étude dans la perspective de pouvoir mesurer, sur une durée significative, les résultats de ces différentes politiques extra-financières.

3 - Informations sociales

3.1 - Emploi

Au 31 décembre 2019, le Groupe Tivoly comptait 667 collaborateurs (hors intérimaires).

3.1.1 - Répartition de l'effectif par genre

	2019	2018
Nombre de salariés homme	74%	74%
Nombre de salariés femme	26%	26%

Copie certifiée conforme
DP / 16/06/2020 16:15:07
N° de dépôt - 2020/5087 / 076120021

3.1.2 - Répartition de l'effectif par zone géographique

	2019	2018
Nombre de salariés en Europe	72%	70%
Nombre de salariés aux Etats-Unis, Mexique	22%	23%
Nombre de salariés en Asie	7%	7%

3.1.3 - Répartition de l'effectif par âge

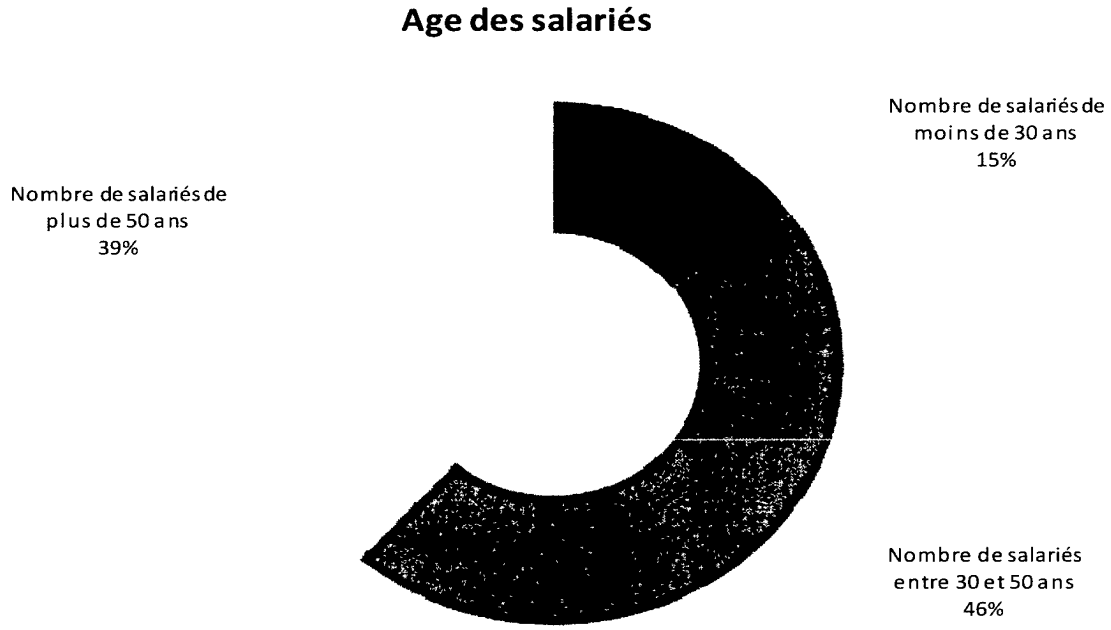

3.1.4 - Embauches et licenciements

	2019	2018
Nombre de recrutements CDI	40	53
Nombre de recrutements CDD	34	67
Nombre de départs (hors licenciements)	71	96
Nombre de licenciements	5	48

3.1.5 Mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes

La réalisation et l'analyse d'un rapport annuel de situation comparée ont été effectuées chez Tivoly, et cinq réunions entre la direction des ressources humaines et les organisations syndicales ont eu lieu sur le résultat de ces analyses et les actions envisagées.

3.1.6 Accord d'intéressement

Au niveau de Tivoly, un accord d'intéressement portant sur des objectifs d'EBE, de productivité, d'absentéisme et de performances a été renégocié en 2017 puis a fait l'objet d'un avenant en 2018 avec le comité central d'entreprise pour les exercices 2017 à 2019. Afin de faire bénéficier chaque salarié de la performance de l'entreprise, il prévoit une distribution égalitaire des sommes dégagées avec pondération du présentéisme.

Copie certifiée conforme
DP / 16/06/2020 16:15:07
N° de dépôt - 2020/5087 / 076120021

3.2 - Organisation du travail

Le Groupe Tivoly s'engage à respecter les obligations légales et contractuelles en matière d'horaires de travail dans chacune de ses filiales. Le temps de travail est fonction du contexte local et de l'activité. Le nombre de salariés à temps partiel est de 15 au 31 décembre 2019, il était de 19 en 2018.

3.2.1 Absentéisme

	2019	2018
Nombre de jours d'absence	7 824	6 187
dont absences dues à des accidents de travail ou trajets	1 185	913

Dus à tous types d'absence hors CP, RTT et maternité.

3.3 - Relations sociales

3.3.1 - Représentation du personnel

En Espagne, des élections professionnelles ont été organisées en 2015 et ont renouvelé les instances représentatives du personnel. En France les élections ont eu lieu en décembre 2018 pour la mise en place du Comité Social et Economique qui remplace CE/DP/CHSCT et Comité Central d'Entreprise. Aux Etats-Unis, les employés de production sont obligatoirement représentés par le syndicat: « Union »: International Association of Machinists and Aerospace Workers (Lodge Border 1829 District n°4). Le reste de l'entreprise est managé dans le cadre légal des salariés non syndiqués avec une relation directe avec le management. Les lois fédérales et les lois de l'Etat du Vermont s'appliquent de toute façon à l'ensemble du personnel et couvrent, comme en France les droits des employés, la non-discrimination, le salaire minimum et la responsabilité des salariés. En Chine, toutes les entreprises de plus de 25 salariés sont tenues de disposer d'instances de représentation ou unions syndicales. Cette union syndicale existe au sein des entreprises chinoises du Groupe.

3.3.2 Santé et sécurité

Des comités de santé et sécurité existent en France, Espagne et Etats-Unis. Ils se réunissent selon un rythme et des règles propres à chaque pays. Pour Tivoly, un plan d'action a été mis en place visant à la diminution des risques et des accidents du travail au travers du CHSCT.

3.3.3 Accidents du travail

	2019	2018
Nombre total d'accidents de travail avec arrêt *	17	11

* Concerne les sociétés européennes du groupe

Des procédures sont en place au niveau du Groupe afin de fiabiliser les informations collectées auprès de toutes les filiales.

3.3.4 Travailleurs handicapés

Le groupe reste attentif à promouvoir la diversité et à toute mesure favorable aux personnes handicapées, en France comme à l'étranger.
Un certain nombre de mesures en faveur des personnes handicapées sont prises telles que :

- embauche suite à un contrat de professionnalisation de deux opérateurs GEIQ en situation de handicap,
- participation de Tivoly à la journée « Duo day » en accueillant 2 personnes en situation de handicap mental sur notre site logistique pour découverte de nos métiers,
- aménagements extérieur et intérieur spécifiques afin de permettre une meilleure accessibilité aux personnes à mobilité réduite tel qu'un siège ascenseur pour escalier ou une rampe d'accès mobile,
- des places de parking sont réservées aux personnes à mobilité réduite,
- nous faisons également travailler régulièrement des ESAT pour des travaux de conditionnement et d'entretien des espaces verts.

	2019	2018
Nombre de salariés handicapés	18	18
Montant payé aux E.S.A.T (en milliers d'euros)	119	61

Copie certifiée conforme
DP / 16/06/2020 16:15:07
N° de dépôt - 2020/5087 / 076120021

3.4 - Formation

La gestion des formations au sein du Groupe Tivoly est le fruit de bonnes pratiques à l'initiative de chaque filiale.

	2019	2018
Nombre d'heures de formation	17 773	6 902

Un référentiel de compétences visant à renforcer la gestion des ressources humaines a été élaboré au niveau de Tivoly et de Neco afin d'expliciter les compétences techniques et transversales nécessaires dans les différents métiers de la société.
La formation et la stabilité de l'effectif sont des éléments centraux de la politique RH des entreprises chinoises du Groupe. Un plan de formation très détaillé a été mis en place par le département RH aidé de consultants européens.

	2019	2018
Stagiaires	42	53
Apprentis des écoles	19	12

4 - Informations environnementales

4.1 - Politique générale en matière environnementale

De par la nature de ses activités, l'exposition du Groupe Tivoly aux risques environnementaux est limitée et le Groupe n'a pas connu à ce jour d'incident majeur de pollution.
Tivoly est certifié ISO 9001 – 2015 depuis février 2018.
Le site du Nant Varin (France), qui dispose d'un réseau d'eau industrielle, est concerné par la campagne nationale de Recherche des Substances Dangereuses dans l'Eau (RSDE). Par ailleurs, l'ensemble des émissions dans l'air et dans l'eau fait l'objet d'une auto surveillance prescrite par l'administration et est inférieur aux seuils fixés par l'obligation de déclaration des émissions polluantes.

FFDM Tivoly est certifiée ISO 9001 – 2015, NF ISO 13485 version 2016 et ISO 13485 version 2016. Ce site industriel maîtrise ses émissions dans l'air et dans l'eau en faisant appel à un prestataire de récupération des eaux qui sont traitées pour destruction et en ayant équipé le site de systèmes de filtration des poussières et de système de condensation des huiles.

Tivoly Inc, société américaine qui est certifiée ISO 9001- 2015 et ISO 14001 - 2015, est soumise à des contrôles portant sur les rejets industriels et les émissions de fumées. Un bilan « impact environnement » est réalisé tous les ans pour le « Vermont community right to know program ». Les prélèvements réalisés annuellement et les conclusions relatives à l'ensemble de ces dispositions n'ont jamais mis en avant de problèmes environnementaux.

Neco, société espagnole, est certifiée ISO 9001 – 2008. Un audit de renouvellement a été effectué en avril 2018. Le système de gestion environnementale de Neco respecte également les procédures de certification ISO 14000. Le site d'Elorrio est un site à risque environnemental faible.

Sur les sites chinois, tous les rejets d'huile ou d'air sont filtrés et contrôlés. Les sociétés pratiquent la règle des 5S dans les ateliers. Plus généralement, elles se conforment aux règles du Groupe en matière d'environnement. Tivelon Trading est certifiée ISO 9001, pour les autres sites de production une démarche pour une nouvelle certification ISO a été mise en place sur l'exercice 2019 suite aux déménagements.

4.1.1 - Gestion des déchets

Les sociétés françaises et espagnoles poursuivent leurs actions de réduction et de revalorisation des déchets (Tri et revalorisation des plastiques et des cartons, réutilisation des caisses supprimant ainsi la production des déchets de bois de la plateforme logistique, collecte et revalorisation des boues d'usinage).

Copie certifiée conforme
DP / 16/06/2020 16:15:07
N° de dépôt - 2020/5087 / 076120021

4.1.2 Utilisation des ressources

Eau

	2019	2018
Consommation d'eau (en m3)	26 525	28 775

Energie

	2019	2018
Consommation d'électricité (en mégawatt heure)	16 935	18 174
Consommation de gaz (en mégawatt heure)	4 051	3 805

5 - Informations sur la manière dont la société prend en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité

5.1 - Conséquences sur le changement climatique de son activité et de l'usage des biens qu'elle produit

Le Groupe s'appuie, pour limiter les impacts liés aux effets du changement climatique, sur un processus de mise en œuvre d'une stratégie bas carbone s'articulant dans un premier temps autour des axes transports et énergie (limitations des transports de marchandises par avions, choix de véhicules de fonction moins polluants, énergie électrique du siège social issue d'ouvrages de production d'hydroélectricité certifiée 100 % renouvelable).
Tivoly s'inscrit également dans une démarche d'éco-conception pour ses produits fabriqués avec un souci systématique de réduction des packagings à la source et en utilisant, quand cela est possible, des matériaux recyclés et recyclables pour les produits et les conditionnements.
Dans ce cadre, la société poursuit ses recherches de solutions pour réduire la consommation énergétique.
La qualité et la résistance des produits du groupe participent également à la préservation des ressources : certains outils techniques conçus et fabriqués par le groupe permettent de consommer à l'usage beaucoup moins d'énergie électrique que des produits standards.
Les sites industriels du groupe sont tous à risque environnemental faible. Chaque société du groupe est autonome dans la gestion de sa politique environnementale tout en respectant les règles légales en vigueur dans chaque état.
Le responsable environnement / sécurité de Tivoly gère la politique environnementale de la société. A ce titre, il initie les projets ayant un impact environnemental, comme la réduction et la revalorisation des déchets d'industrie et l'analyse permanente des rejets industriels par des organismes compétents.

5.2 - Engagements sociétaux en faveur du développement durable, de l'économie circulaire et en faveur de la lutte contre les discriminations et de la promotion des diversités

Tivoly a souscrit aux exigences SEDEX (Supplier Ethical Data Exchange), organisme de certification lié aux questions éthiques et environnementales.
La sélection des fournisseurs s'effectue sur la base de critères éthiques et de respect de l'environnement.
Les indicateurs suivis dans le cadre du rapport annuel égalité hommes/femmes et du plan de formation annuel présentés au CSE montrent que, tant sur le point des promotions que des formations, il n'apparait pas de discriminations dans les carrières par rapport au genre ou à l'origine ethnique de nos salariés. Quant aux recrutements, le service RH mène ses recherches de candidatures sur la base des compétences, du savoir être et de la motivation des candidats au poste à pourvoir sans tenir compte du genre ou des origines ethniques de ceux-ci.

5.3 Impact territorial, économique et social de l'activité de la société

Le groupe contribue aux emplois directs et indirects dans les régions françaises et dans les pays où il est implanté. Il participe ainsi au développement de ces régions et est intégré dans ces territoires.

Copie certifiée conforme
DP / 16/06/2020 16:15:07
N° de dépôt - 2020/5087 / 076120021

5.4 Loyauté des pratiques

Notre société met un point d'honneur à exercer son activité en toute intégrité en s'attachant à respecter ces valeurs. Les pratiques de corruption ou toutes autres pratiques illicites sont considérées comme contraires aux valeurs du groupe. Bien que la loi SAPIN II ne soit pas applicable au groupe Tivoly, le groupe a entamé un certain nombre de démarches visant à mettre en place un dispositif de lutte anticorruption tel que la signature avec nos principaux fournisseurs d'un code de conduite ou bien la création d'une boite mail sur 2019 pour que d'éventuels lanceurs d'alerte puissent s'exprimer.
Au niveau de la protection de la santé et de la sécurité des consommateurs, le Groupe respecte les normes fixées pour les produits qu'elle fabrique ou qu'elle commercialise.

Le présent rapport a été rédigé en collaboration avec les différentes directions des sociétés du Groupe en vue d'être soumis à l'approbation des actionnaires.

Fait à Tours en Savoie, le 20 mars 2020
Le président du conseil d'administration

Copie certifiée conforme
DP / 16/06/2020 16:15:07
N° de dépôt - 2020/5087 / 076120021

Pour copie certifiée conforme délivrée le 16/06/2020
Page 77 sur 77